



La Clavelière

La *Clavelière* (la ou les), citée comme hameau, se trouve à l'Est de la paroisse de Mervent. C'était, aux 12^e-13^e siècles, une seigneurie. Elle porta plusieurs noms dont : la « *Haute Chevalerie* » (vers 1700 et aussi parfois ainsi en 1810, 1835). Cette seigneurie comprenait la *Haute* (où se trouve toujours le logis) et la *Basse Clavelière*.

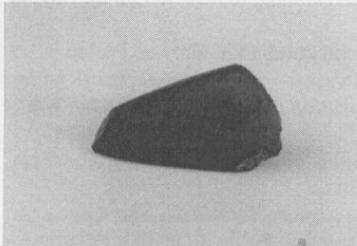
Y avait-il, en ce lieu, déjà à l'époque celtique un groupement de population ?

Cela est fort probable. On sait que plusieurs sites de Mervent, furent occupés dès la préhistoire. Cela est attesté par la présence de pierres polies et de pierres taillées que l'on a retrouvées dans différents endroits de la commune. On sait depuis peu qu'un important

site celtique existait au bourg (datant du VI^e siècle av. J.Christ). D'autres petits groupements celtes ont pu également être établis ailleurs comme : probablement aux *Ouillères*, au *Nay*, et peut-être d'autres lieux qui seront découverts, pourquoï pas, dans les décennies à venir. D'ailleurs, le site de la *Clavelière* s'y prête tout à fait :

proche d'une immense forêt giboyeuse, proche également de deux cours d'eau qui l'enserrent (*ruisseau de la Cordelière* dans lequel se jetait un autre plus petit dont on ne connaît plus le nom). Le *ruisseau de la Cornelière* se jette, lui, dans la grosse rivière « *Vindo* » (qui veut dire « *blanc* » et qui est devenu la Vendée).

← Pierres polies trouvées vers le **Champ Bourget**



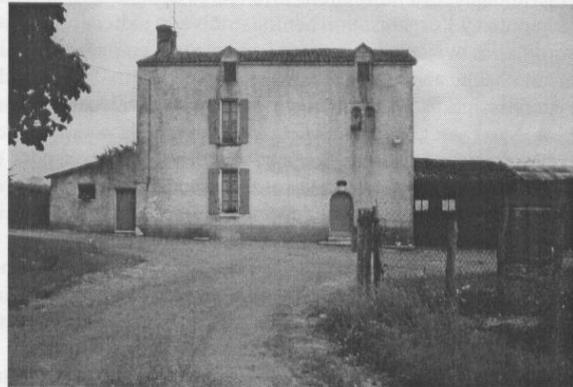
Après les premiers défrichements celtes, des petits domaines sont créés, émaillant çà et là de vastes paysages de terres encore incultes, faites de friches, de landes et de forêts. Ces sols deviennent très vite des centres d'exploitation agricole regroupant généralement des champs, mais il fallut pour cela un certains nombre de décennies (

même des siècles) de travail intense. Ces premiers petits territoires occupés subsisteront durant des siècles, en régnant sur la nature parfois hostile qui les entoure. Le nom donné à ces premières installations est souvent tiré de la nature du lieu même : la *Roche*, la *Fosse*, les *Combes* ou les *Perrières* comme à *Perrure*. Quel est alors le nom celtique de ce hameau de Mervent ?

Avec l'arrivée des Romains, rien ne change vraiment : le nom originel est conservé mais bien souvent ensuite il se transforme au fil du temps.

Voyons d'où peut venir son nom actuel ?

Plusieurs hypothèses sont valables sachant que le nom de ce hameau se retrouve fréquemment dans d'autres paroisses de l'Ouest (dictionnaire Dauzat), et est cité dès le 13^e s. Tout d'abord, il faut savoir que tout proche du *Logis de la Clavelière* se trouve une parcelle nommée le « *clavier* » n° 581 (en 1844 et appelé le « *clavelier* » en 1810). Ce toponyme date de la seconde période du Moyen-Age (12^e-



13^e). Le mot « *clavel* », qui est très ancien, est le nom donné à la maladie des moutons (Ce terme, issu du bas latin « *clavus* », « *clavellus* » (5^e s), évoque aussi le mot « *clou* », clou à cause des pustules que provoque cette maladie ; en 1464, on parle de la « *clavelée* » ; on trouve aussi couramment le nom « *Clavelle* » : à St-Pompain existe la *seigneurie de la Clavelle* dépendante de Vouvant).

Ce toponyme « *clavier* » s'est aussi déformé en : *claveau*, *claverie*, *clavelée*, *clavette*, . . . Existents dans le hameau des parcelles nommées : les « *clavelières* » mais aussi les « *clavières* » probablement toutes dérivées de « *clavier* ». Dans l'ancien français, « *clavier* » vient de clé. Mais c'est aussi le surnom (12^e s) d'un porte-clés, celui qui porte des clés ! Mais qu'est-ce qu'un porte-clés.

Remontons le temps. Le terme de « *viguerie* » ou de « *bailliez* » (*bailleriez*, *baillage*) désigne dans plusieurs régions du Sud-ouest et, parfois dans d'autres contrées de la France méridionale, des juridictions inférieures dénommées ailleurs prévôtés. L'origine de ces judicatures ordinaires remontait à l'organisation administrative et judiciaire réalisée au XIII^e siècle. Jusqu'au XVI^e siècle, ces juges ordinaires avaient en première instance une compétence universelle, au civil comme au criminel. Ils devaient tenir chaque année six sessions, au cours desquelles ils rendaient justice dans les localités de leur circonscription. Dans chaque tribunal, un *clavaire*, receveur-payeur de la « *bailliez* » (en occitan, et de la viguerie ou du baillage dans l'ouest), était spécialement chargé de la poursuite des infractions à la police du domaine et de la revendication des droits domaniaux. Il était rémunéré pour cela par une donation de terre laissée en fief. Ce « *clavaire* » recevait cette terre dès la création de la viguerie (*subdivision*). Ce nom a été donné, probablement, à certaines parcelles du fief pour rappeler à titre de quoi l'aveu en était fait. Puis, le nom s'est déformé et surtout on en a perdu le sens originel. Le fief ou domaine « *clavaire* », nommé aussi le « *clavier* », est devenu « *la Clavelière* ». Ce nom de fief se retrouve dans beaucoup de hameaux de l'Ouest, notamment, pour les raisons ci-dessus. D'autre part, l'emploi de l'article défini « le, la ou les » qui précède « *Clavelière* » (on trouve souvent, pour dénomination de ces deux hameaux, : « *Les Clavelières* »), s'est généralisé entre le XI^e et le XIV^e siècles, et désigne « le domaine de . . . ».



Ainsi, cela fut-il peut-être le domaine d'un sieur Claveau (patronyme dérivé de *clave* qui évoque le terme clé et qui indique un trésorier, un guichetier). D'ailleurs, un nommé « *Jean Claveau, sieur de Pluyvialt* (Pluyvialt), *capitaine huguenot en 1556, fait partie des nobles de Fontenay, où il refuse de payer la taille à cause de sa noblesse qu'on lui conteste* ». Peut-il avoir été seigneur de la *Clavelière*, petite seigneurie érigée depuis le 12^e et 13^e siècles comme : *St-Thomas, le Nay, le Peu du Nay, la Gajonnière, la Citardière, le Cul-de-Bray*.

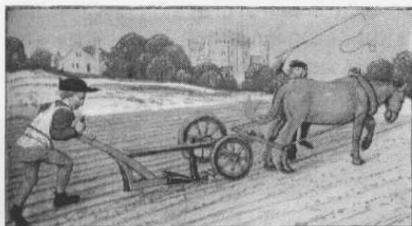
Le patronyme « *Clavier* », est très connu et répandu alors en Poitou. Ainsi, le 4 août 1586 (devant Vincent Naudin notaire à la Rochelle – A.D. de la Charente, 3 E2156) « *le sieur Jacques Clavier, demeurant à Rosnay en Poitou, donnait une procuration à Loys (Louis) Clavier, son frère, pour comparaître pour lui (à sa place) en l'assignation à lui baillée (ordonnée) par Vespasien Thubain, sieur de la Buardière* », y demeurant (de Foussais ; d'ailleurs une famille Thubin demeurera au XVII^e, à la *Basse Clavelière*). Force est de constater que Loys Clavier demeure donc dans les alentours de la paroisse.

Par contre, si l'on reprend le toponyme « *Haute Chevalerie* » (nom de lieu-dit qui est assez courant en France, qui désigne aussi parfois, au Moyen-âge, un lieu où l'on cultive la vigne), on désigne selon les cas soit une ferme où on élevait des chevaux, soit une commanderie des Templiers, ou bien soit encore le fief d'un chevalier qui est un grade de noblesse française. Le chevalier est au-dessus de l'écuyer (on trouve par ordre croissant : écuyer, chevalier, banneret, baron, vidame, vicomte, comte, marquis, duc, prince). Le mot vient du latin « *caballarius* » dont les mots *cavalerie* et *cavalier* sont dérivés. L'intention est, en tous cas, de distinguer le noble chevalier combattant à cheval, du paysan, soldat d'infanterie (*fantassin*) ou artilleur. Ce nom leur fut donné parce que le chevalier avait un cheval entretenu aux frais de l'État.

L'origine du mot « *chevalier* » ne date pas du Moyen-âge mais est romaine. C'était un citoyen du 2^{ème} des trois ordres dans la république romaine et, membre de l'ordre équestre, le second de la république. Déjà, le chevalier romain avait un cheval entretenu aux dépens de la république, et il portait un anneau d'or pour marque de sa dignité. De plus, il avait la *ferme* (*fermage*) des revenus publics. « *Chevalier* » était un titre qui se donnait souvent aux cadets de bonne maison. Cette chevalerie est purement honorifique. Elle n'est pas reconnue par les instances officielles. La chevalerie dite ancienne (antérieure à la III^e République romaine) perdue mais ne concerne qu'un nombre très faible de personnes. Ce retour en arrière nous a permis d'évoquer la possibilité d'une



origine très ancienne de la création de la *Clavelière*. Quelque soit le toponyme originel de ce domaine, p. 954 on peut assurer que sa création remonte au moins à l'époque gallo-romaine (comme on le verra plus loin, son implantation en



forme de quadrilatère, pourrait en être une preuve) et voir encore plus tôt !

Et pour en finir avec ce dernier toponyme « *chevalerie* », il faut encore savoir : que le chevalier du Moyen-âge n'a pas encore la dimension que nous lui donnons aujourd'hui dans nos représentations : il est un chevalier paysan. Ainsi, ce « *paysan chevalier* », de cette époque, est entouré de sa communauté qui recourt à l'économie autarcique sur son domaine. Le statut de chevalier n'est pas encore affirmé, il est ici prit dans une acceptation large : avant tout, le chevalier est celui qui prend les

armes pour défendre sa (et la) communauté, voire son domaine. Sont aussi considérés comme chevaliers, au Moyen-âge de l'an mil, les hommes de guerre, plus spécifiquement à cheval, armés par un féodal qui s'attache leurs services. Peu à peu, le petit chevalier du Moyen-âge décline, ruiné par la dévalorisation progressive due au prix de l'équipement qui augmente avec sa qualité qui devient de plus en plus sophistiquée. Aussi, bientôt, les chevaliers français se cristallisent essentiellement autour de leurs valeurs, nourris par les idéaux de la chevalerie. Mais leur domaine, leur fief reçut à ce titre, qu'il gère sur le terrain, naturellement, garde son nom.

Dès l'An Mil, aussi (en France puis dans le reste de l'Europe occidentale), noblesse et chevalerie en viennent rapidement à se confondre. Les nobles adoptent les pratiques guerrières des chevaliers et bon nombre de chevaliers se hissent dans la noblesse. A partir de ce moment, leur fief peut devenir une seigneurie (un ensemble : bâtiments, terres, ...), qu'il administre et surtout qu'il transmet.



Après, donc, avoir été une *villae* gallo-romaine, grosse exploitation agricole, où vivaient en autarcie complète des familles entières (attachées au chef du groupe) qui mènent un combat permanent contre la végétation, la *Clavelière* devient une seigneurie. Celle-ci, abrite toujours une population exclusivement paysanne qui lutte en permanence pour sa survie. A fil des siècles, ce fut une alternance entre des périodes fastes, engendrant de grands mouvements de défrichage (évoqués, toujours actuellement, par la toponymie des parcelles) afin d'assurer la subsistance d'une population en pleine croissance et des périodes moins favorables durant lesquelles les friches et la forêt regagnent du terrain sur les cultures.

La seigneurie de la « *Haute Chevalerie* » (comme les autres à Mervent : Ouilères, Nay, Cul-de-Bray, etc. ...), regroupe plusieurs

habitations qui forment un hameau. Déjà, sous les romains, ces groupements épars de population, se nommaient *vici* (qui veut dire village). Tous ces villages sont alors déjà reliés entre eux par un (ou des) chemin dit *vicinal* (dérivé de *vici*). Ces chemins sont, en général, plutôt longs car rarement tirés en ligne droite autant pour contourner les reliefs que pour joindre les gués qui permettent de traverser les cours d'eau, mais aussi afin d'éviter les propriétés privées souvent immenses et d'un seul tenant. Le Moyen-âge fut une période d'une création intense de nouveaux domaines, institués en seigneurie, comme la *Clavelière* et son annexe la *Basse Clavière*, car alors l'optimum climatique permet de meilleures récoltes. Les paysans se portent mieux, la démographie s'accroît et la conquête (défrichage) de nouvelles terres relâche la domination du seigneur qui, vu les perspectives de futurs bénéfiques, consent à aider les entreprises audacieuses (d'après Georges Duby). Le prélèvement se fait moins sur le foyer (les individus) que sur le « *manse* » (bâtiment), et « *ce fut leur manière d'investir : laisser au travailleur de quoi développer les forces de production de leur ménage* ». Le commerce et les échanges s'accroissent en même temps !

Où se trouve exactement la *seigneurie de la Clavelière* et comment y accède-t-on ?

La *Clavelière* (la *Haute* et la *Basse*) se situe à l'est de la commune. Elle est en limite de la paroisse de Foussais et est établie juste en-dessous de la



en d'autres, il est encaissé d'un côté et élevé dessus le terrain de l'autre ; suivant une pente, partant de p. 956 là jusqu'au point de la Vallée sur la rivière Mère (cette partie du n° 2 a déjà été vu lors du bulletin n° 41, 42, 43 la Vallée).

Chemin de Perrure n° 5 : partant du Pont de Perrure venant de Fontenay (aujourd'hui c'est une RD), il conduit à Loge Fougereuse, St-Maurice des Noues et St-Hilaire de Voust (une partie seulement de ce chemin sera empruntée pour se rendre à la Clavelière ; la partie ci-après, qui nous intéresse est en italique, elle débute à la Logette). « Partant de là dans la forêt jusqu'à la Logette d'une distance de 360 m. et large de 7 m. A ce point, prend naissance le n° 9 ; partant de là déclinant à l'Est par un angle jusqu'à l'Ouche du Roi où il est coupé par le n° 2, d'une distance de 300 m. et large de 6 m. Reprenant par un angle la direction du Nord jusqu'à la Seppe à Damet (où se trouvaient les 2 moulins à vent cités plus haut) où il est coupé par le n° 4, d'une distance de 400 m. et large de 6 m. ; partant de là jusqu'au Pommier Rouge » (nous sommes tout près à vol d'oiseau de la Clavelière mais nous devons encore emprunter une partie du n° 25).

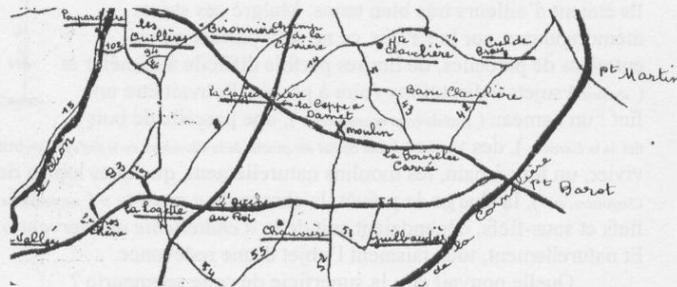
Chemin de Cudebraie n° 25 : partant du n° 5 à la Seppe à Damet, il conduit au n° 11 à Cudebraie (la seigneurie de Cul-de-Bray). Partant de la Seppe à Damet, au n° 5, se dirigeant au N.E. jusqu'à la Clavelière où il se dirige à l'Est jusqu'au n° 11 au village de Cudebraie, d'une longueur de 550 m. et large de 5 m. ; ledit chemin est à l'Est du bourg.

Nous voici parvenu à la seigneurie de la Clavelière (ou Haute Chevalerie citée ainsi au cadastre de 1810).

En 1848, le tracé des chemins est repris. La description en est un peu différente.

Chemins 1848 →

Pour rejoindre la Clavelière, on emprunte le même tracé que le n° 2 (du relevé de 1825), puis le n° 5 (du relevé de 1825) devenu « chemin de Grande Communication », ensuite le n° 14 jusqu'au logis de la Clavelière, puis le n° 5 (relevé de 1848) pour parvenir à la Basse Clavelière ; enfin le n° 43 contourne presque toute la Basse Clavelière.



Chemin des Clavelières n° 5 : partant du chemin de Loge Fougereuse (aujourd'hui RD n° 65) au lieu appelé le Pommier Jaune ; tendant à joindre le chemin de Gde Communication de Foussais à Vouvant (ce dernier appelé : chemin du Nay à la Clavelière) ; se termine à la Boisselée Carrée ; il fait 1500 m. sur 4 m. de large.

Chemin de la Ceppe à Damet n° 14 : commence à la Ceppe à Damet (c'était le n° 25 en 1825) tendant à joindre le chemin du Pont Martin (pont situé après les Coutres sur la route de Foussais) passant à la Haute Clavelière et à Cul-de-Bray ; se termine à la carrière de Cul-de-Braye ; fait 1550 m. de long sur 4 m. de large.

Chemin de la Basse Clavelière n° 43 : commence à la Basse Clavelière ; tendant à joindre le chemin des Clavelières au lieu appelé la Boisselée Carrée ; se termine au chemin des Clavelières à la Boisselée Carrée ; il fait 160 m. sur 4 m. de large. Dans cette partie Est du domaine des Clavelières, un autre chemin enserme les terres de la « seigneurie de la Haute et Basse Chevalerie » et fait, également avec le ruisseau de la Cornelière, la frontière entre Mervent et Foussais. Il s'agit du : n° 42 chemin de Cul-de-Braye au Pont Barrot ; partant de Cul-de-Braye ; tendant à joindre le « Pont Barreux » (sic) puis Foussais-Payré, se termine au « Gd Chemin » de Foussais à Vouvant au lieu-dit la « Boisselée » (500 m. sur 4).

La Basse Clavelière →

Le terme « Barreux, Barrot » (Barre), qui a donné son nom au pont, est tout à fait médiéval et exprime une barrière, une palissade peut-être d'épineux, mais surtout une limite de la seigneurie, qui est ici, aussi, une frontière où se trouvait un octroi (péage à régler en nature généralement). Au début XVIIème, le possesseur de ce fief rajoute à son patronyme ce terme « Barre » : Rock Durand, sieur de la Barre. C'était une pratique courante.

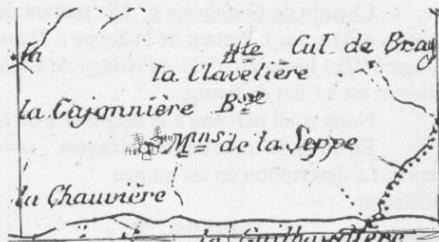


Signalons, au passage, qu'Aliénor d'Aquitaine passa au Pont Barrot (d'après les travaux de Mr Bon, historien de St-Hilaire des Loges) lors de son voyage vers Vouvant (voir bull. n° 48). A cheval, elle chemina le long des terres des Clavelières.

Aujourd'hui, la plupart de ces chemins antiques ne sont plus praticables par les véhicules p. 957 modernes et bien souvent ne sont plus entretenus ; de plus, certains propriétaires, sans vergogne, les ont englobés dans leurs terres.

Toutes ces anciennes cartes des chemins ont été restituées par Mme Paulette Coupaye, institutrice à la Croix-Méraud puis au bourg (aujourd'hui à la retraite), passionnée et grande spécialiste de la forêt et des chemins de Mervent. C'est aussi ma correctrice depuis presque 30 ans. Au passage, je lui adresse mes remerciements et ma gratitude pour tout ce qu'elle m'a appris : remise à niveau en français mais surtout des notions de rigueur et d'honnêteté dans la rédaction de l'historique de Mervent.

Lorsque Cassini dresse ses cartes en 1745, il mentionne la Haute et la Basse Clavelière comme deux hameaux distincts. Mais on ne sait rien de plus sur le nombre de feux (habitations) ni leur qualité : métairie, borderie et encore moins des mentions parcellaires. Seuls les « papiers terriers », relevés des fiefs, pourraient nous renseigner sur leurs noms, leurs limites, leurs compositions, leurs contributions, le nom de leur propriétaire et quelques fois le nom de leurs tenanciers : fermier, métayer, bordiers. Ils étaient d'ailleurs très bien tenus. Malgré ces stricts mémorandums, sur le terrain, ce ne sont parfois qu'un entrelacs de parcelles, de limites parfois difficile à démêler et (souvent) sujets à discussions voire à procès. Pouvait être un fief : un hameau (parfois érigé en seigneurie), une parcelle de bois (

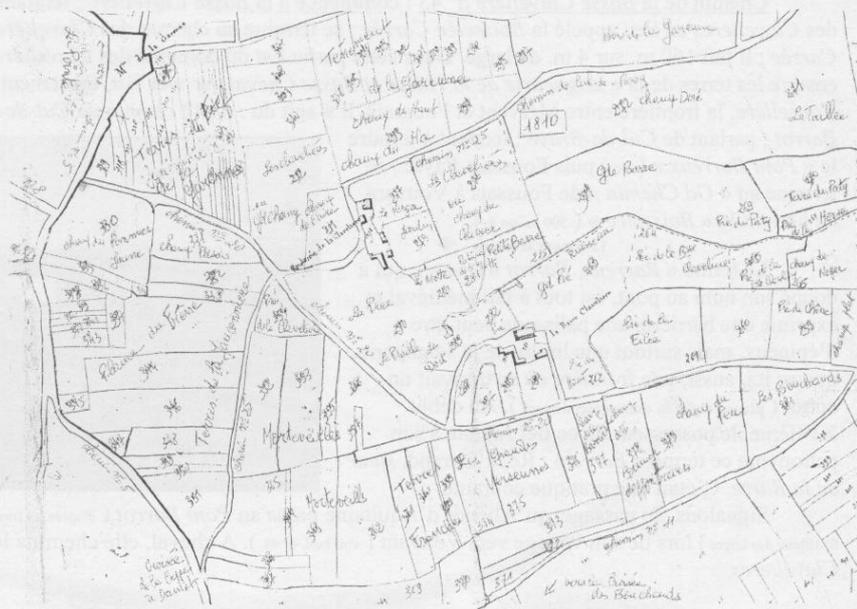


fief de la Garenne), des vignes (fief de Bel Air proche de la Clavelière ou le fief des Cendrillères proche de Perrure, etc.), des étangs, un vivier, un four à pain, les moulins naturellement, quelques lopins de terre (fief de la Plesse près du Nay, fief Pipet près de la Chopinière, etc.), la charge de prévôt, la charge de « gruerie » (surveillance de la forêt), etc. . . . Naturellement, tous ces fiefs et sous-fiefs, dépendaient soit de la « châtellenie de Mervent » ou de tel ou tel petit ou grand seigneur. Et naturellement, tous faisaient l'objet d'une redevance.

Quelle pouvait être la superficie de cette seigneurie ?

En 1810, approximativement, l'ensemble des parcelles de la Haute et Basse Clavelière faisait 28 hectares, 04 ares, 11 c. au minimum (j'ai pu en oublier) ; n'oublions pas que, déjà, avec le passage de la Révolution, beaucoup de terres se sont vendues. N'oublions pas aussi, que des terres dépendantes de cette seigneurie pouvaient se trouver sur d'autres portions (ainsi : la 227, cette pâture de 43 ares 50, située beaucoup plus haut pourtant, faisait partie de la Basse Clavelière), souvent limitrophes certes, de cette partie de territoire : vers le Frêne, vers la Gageonnière, etc. . .

Cet ensemble (ci-contre en 1810) : la Haute et la Basse Clavelière, qui est séparé par un ruisseau, enserré entre des chemins vicinaux, est composé de parcelles qui ne portent pas forcément le même nom sur le cadastre de 1810 que celui de 1844. Et, à plus forte raison cent ans en arrière certainement, et encore plus au Moyen-âge ! Leur toponymie a évolué au fil des siècles, en fonction de l'évolution de la langue française, à cause aussi de la perte de leur signification puis certains ont même



été oubliés malheureusement. Cependant, ceux qui nous restent nous sont très précieux !

Nous allons voir les parcelles qui composent (dont 15 h 81 a 95 c, en 1810) la Haute Clavelière puis ensuite celles de la Basse Clavelière. Je sais que l'énumération de toutes ces parcelles peut être fastidieuse à lire pour certains Merventais. Néanmoins, leur étymologie (leur nom) n'est pas à prendre à la légère si l'on veut comprendre les origines du lieu, c'est pourquoi il faut étudier autant celles de 1810 que celles de 1844. Aucun nom de parcelle n'est à sous-estimé.

Haute Clavelière en 1810 →

La seigneurie de la Clavelière comprenait, jadis, le « Logis » (sera signalé plus tard : métairie puis borderie) et ses dépendances situés au lieu-dit : la « Haute Clavelière » mais aussi le « village de la Basse Clavelière ».

C'était un très grand domaine agricole qui appartenait en des temps immémoriaux au même propriétaire. Vers 1600 déjà, deux grandes familles se partagent le domaine : l'une, la « Haute » et l'autre, la « Basse Clavelière ». Enfin, après la Révolution, on retrouve un plus grand nombre de propriétaires, tout de même nantis, mais issus de la roture (ce ne sont plus toujours des nobles mais souvent d'anciens fermiers ou des meuniers enrichis) et, pas toujours natifs de Mervent.

Commençons par le cadastre de 1810 : La Haute Clavelière, est citée, alors, comme « borderie ». Pourquoi ? Pourtant, elle fait 15 h 81 a 95 c. (la borderie, elle, c'est sur, ne peut excéder 10 ares). Est-ce une erreur du transcripteur ?

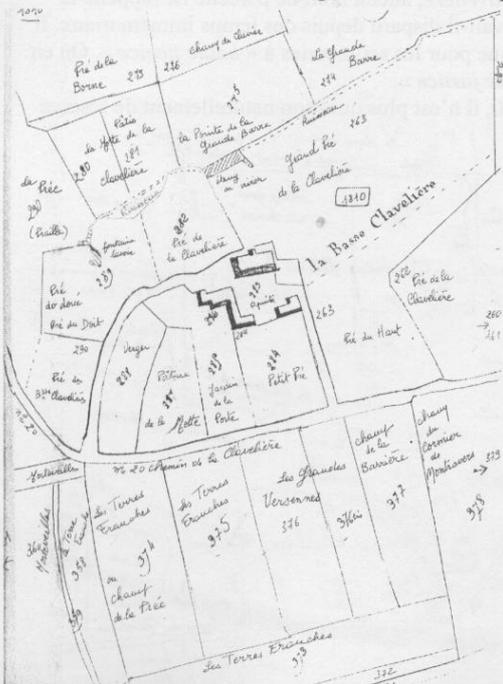
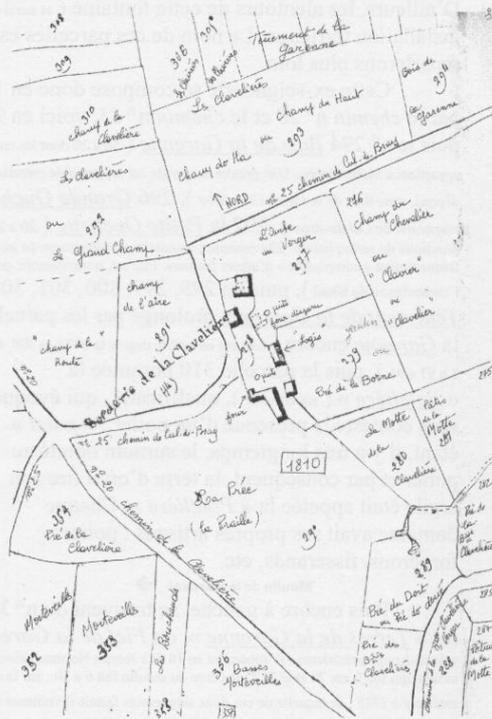
Autrefois, c'était une métairie (le terme « métairie » apparaît vraiment à partir du XI^e (issu du latin « medietatem »). Il évoque une grosse ferme tenue par un « métayer » qui partage les fruits du domaine à moitié avec son propriétaire). La particularité de la métairie est que ses terres sont regroupées autour de ses bâtiments. Et, c'est toujours le cas. Alors, pourquoi est-elle ainsi mentionnée puisqu'elle fait bien plus de 10 ares ?

Tout d'abord, si l'on regarde, en entier, le plan de 1810 (ci-dessus la Haute et ci-contre la Basse), on s'aperçoit

que les Clavelières et leurs terres forment un ensemble de forme elliptique, au centre duquel se nichent les deux domaines : la Haute et la Basse Clavelière. C'est le cœur même de la création de ce domaine. C'est exactement ici que s'installèrent les premiers occupants, puis les pionniers, les défricheurs, qui élargirent la superficie initiale au fil des siècles, gagnant toujours un peu plus sur la forêt. Et surtout il y avait un point d'eau.

← La Basse Clavelière en 1810

Revenons, justement, un moment à ce petit cours d'eau, qui n'a pas de nom particulier (en tous cas inconnu de nos jours). Il se jette dans le ruisseau de la Cornelière, et fait également la limite entre la Haute et la Basse Clavelière. Sur le plan de 1810, figure plus haut, en amont de ce ruisseau, et au-dessus de la parcelle 275, une étendue d'eau (qui a été maçonnée) et qui représente un étang ou un vivier. Aujourd'hui, il a disparu car il a été comblé. Néanmoins, de temps à autres, lors de labours, de magnifiques et grosses pierres de taille reviennent en surface. Ce ruisseau, qui alimentait d'abord un étang (ou un vivier) puis encore un peu plus loin une fontaine (et plus tard un lavoir maçonné), termine son parcours dans une pièce de terrain n° 289 appelée justement (en patois) le « Pré do Doué » ou Pré du Doit ; un Doué (Douard = trou d'eau) est

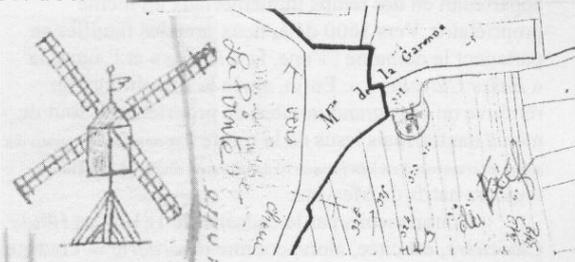


une fontaine importante. Ces deux réserves d'eau étaient une source de vie non négligeable. Le lieu, p. 959 avec l'eau, la forêt et des terres au sous-sol riche, était extrêmement favorable à une installation humaine. D'ailleurs, les alentours de cette fontaine (et aussi du ruisseau) semble bien être le noyau originel de cette installation terrienne. Le nom de ces parcelles est très explicite : la *Motte*, la *Barre*, la *Borne*, dont nous reparlerons plus loin.

Cette ex-seigneurie se compose donc en 1810 de nombreuses parcelles : à l'Ouest, dans l'angle formé par le *chemin n° 20* et le *chemin n° 25*, voici en 293 le « *champ do Ha* » (1 hect 16 ; en patois qui veut dire *champ du haut*), puis le n° 294 *Bois de la Garenne* (36 a 20 dont les terres sont pourtant dites faisant partie du *Peu du Nay* (aussi ancienne seigneurie) et qui appartient à Melle Liniers. Une preuve encore de cet inextricable entrelacs que forment les parcelles de toutes ces seigneuries), n° 295 la *Garenne* (dépend, cette fois, de la *Haute Clavelière*), 296 *Grande Ouchette* (2 h 24 a 60, et ainsi que les n° s 297 jusqu'à la 301, qui, eux, dépendent de la seigneurie de *Cul-de-Bray*), 297 la *Petite Ouchette* (20 a 20 ; une *ouche* - petite ou grande - fait partie des terres labourables et est toujours située à proximité du centre habité. Elle constitue comme le prolongement du jardin, c'est pourquoi on voit souvent le nom : *ouche* ou *jardin parfois verger*. Elle est fréquemment « *complantée* » d'arbres fruitiers. Elle est, normalement, principalement destinée à la culture des céréales destinées à être coupées en vert pour l'alimentation du bétail), puis en 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, plusieurs parcelles forment le

Tènement de la Garenne, prolongé par les parcelles 307 à 309

la *Garenne* encore (tout cet ensemble depuis la 298 à la 309, fait 2 h 97 a 94), puis la parcelle 310 nommée la « *Potelière* » (*superficie* ?), qualificatif, qui évoque sans conteste la présence d'un potier : « *potel* » étant, il y a très longtemps, le surnom donné au potier et par conséquent, la terre d'où il tire son argile était appelée la « *Potelière* ». Chaque domaine avait ses propres artisans : potiers, forgerons, tisserands, etc.



Moulin de la Garenne →

Puis encore à gauche, se trouvent du n° 311 à 329, une grande quantité de petites parcelles appelées : les « *Terres de la Garenne* », ou *Fief de la Garenne* (*superficie* ?), que jouxte le moulin à vent du même nom (voir plan page précédente ; il appartient en 1810 à Joseph Normand alors installé à la *Haute Clavelière* et qui possède aussi le moulin à eau de la *Vallée* ; le n° s 321 moulin qui fait 0 are 70 et le 322 : le cerne du moulin fait 6 a 80 ; sur la carte de Cassini, ce moulin apparaît entre la *Hte Clavelière* et *Cul-de-Bray* et est donc bien antérieur à 1745 ; de laquelle de ces deux seigneuries faisait-il vraiment partie ? J'opèrai pour *Cul-de-Braye*).

Cette appellation « *Garenne* » (ou *Guerenne* en patois), à l'époque médiévale, évoque sans conteste une réserve parcellaire destinée à la chasse. Un « *droit de garenne* » était un droit accordé à certains seigneurs de posséder des bois privés pour la chasse (destinés à l'amélioration de la production mais surtout à la préservation de la reproduction). Un « *droit de pigeonnier* » était également accordé mais à la *Clavelière*, aucun nom de parcelle ne rappelle la présence d'un pigeonnier ou d'une fuie. Peut-être celui-ci avait-il disparu depuis des temps immémoriaux. Il faut savoir aussi que le droit de pigeonnier n'était accordé que pour les seigneuries à « *haute justice* ». On en déduit donc que la *seigneurie de la Clavelière*, était à « *basse justice* ».

Pour en finir avec ce « *Fief de la Garenne* », en 1810, il n'est plus question naturellement de réserve de chasse, ces parcelles sont réservées à la culture de la vigne (et appartiennent à un grand nombre de petits propriétaires), à l'exception de la n° 311, signalée « *Carrière de la Basse Clavelière* » (sur le plan de 1844, elles sont nommées : *carrières de la Basse Chevalerie* qui appartiennent à François Bard ; sont-elles encore visibles ?).

Ensemble parcellaire en 1844 →

En face, de l'autre côté du *chemin n° 20*, la parcelle n° 330, qui forme angle, est nommée « *Champ du Pommier Jaune* » (1 hect. 17 a 80), et mentionnée par ailleurs « *Champ du Pommier*



Rouge ». Y-a-t'il eu erreur de transcription ? Le nom des arbres était très utilisé comme repère des parcelles ainsi on trouve encore : *champ du chêne, champ du noyer, champ du châtaignier, champ du cormier, etc., . .* p. 960

Dans la partie située en-dessous du « *Champ du Pommier Rouge* », voici une grande quantité de parcelles enserrées entre trois voies : *chemin n° 20, chemin n° 25, et le chemin n° 5*. De haut en bas : du 331 au 351, se trouvent les « *Terres de la Jauconnière* » (étymologie inconnue ; mais il n'est pas impossible que le F de *Fauconnière*, issu de *fauconnier* celui qui élève des faucons, a été par erreur remplacé par un J). Elles portent aujourd'hui le nom : « *Terres de la Plaine du Frêne* ».

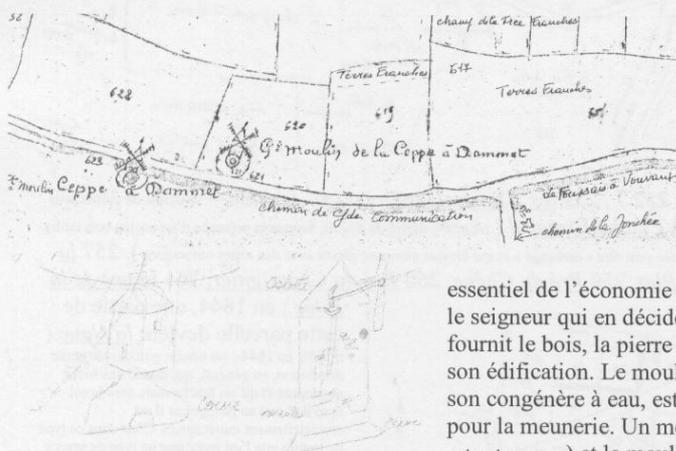
Continuons, en descendant, par le pourtour des hameaux des *Clavalières* : à la droite des « *Terres de la Plaine du Frêne* », et au-delà du



chemin n° 25, qui se termine à la « *Croisée de la Seppe à Damet* », nous avons, en commençant par le haut, n° 354 le « *Pré de la Clavelière* » (bien que ce soit un pré, ce toponyme exprime aussi la proximité – près - du *logis de la Clavelière*), puis en-dessous, toute une série de parcelles de 352 à 357, appelées les « *Morteveilles* » (les *Hautes, les Basses Morteveilles*) et encore, du même nom, les n°s 362 à 365 (*Morteveille* : pourrait avoir une origine germanique « *veill* » (ou *weill*) qui correspond à un village, un domaine. Y a-t-il eut sur ces parcelles, en des temps immémoriaux, un village ? Cette appellation : « *Morteveille* » veut dire : village *mort*, ou disparu. Selon l'étymologiste JL Lequellec : on peut penser à *mortua villa*, qui sous-entend la présence de bâtisses qui ont disparues).

Nous sommes arrivés à la « *Croisée de la Seppe à Damet* » (*Croisée* indique un croisement ; *Seppe* ou *Ceppe* ou encore *Cep*, évoque l'extrémité d'un défrichement ancien et parfois aussi peut évoquer une haie épineuse, renforcée ou une clôture située à une extrémité. Mais, surtout, le *Cep* est une conteste un lien avec le labourage. Pour : *Damet* ou *Dammet*, qui vient de *dam, daim*, ce terme qualifiait un homme qui avait l'agilité, la prestance d'un cervid ; cela put être le surnom du premier propriétaire ou tenancier de ce lieu).

Ici se trouvent deux moulins à vent : (en 621, plan 1844), le « *Grand moulin de la Ceppe à Dammet* », situé dans la parcelle (en 620, plan 1844) des « *Morteveilles* » et le « *Petit moulin de la Ceppe à Dammet* » (ainsi écrit en 1810 ; n° 623), qui lui se trouve de l'autre côté du *Chemin de Grande Communication*, de Foussais à



Vouvant (sur la carte de Cassini, aucun de ces deux moulins n'apparaît ; seraient-ils postérieurs à 1745 ? Ont-ils pu être oubliés ? On sait que la carte de Cassini – bien que ce soit un joyau pour l'époque – comportait beaucoup d'erreurs et des lacunes). Entre 1844 et 1892, nous avons sur Mervent 7 moulins à vent qui fonctionnent dont naturellement les deux ci-dessus. Les moulins à vent apparaissent à la fin du XIIème selon les régions et plus communément pendant le XIIIème.

← Les moulins de la *Ceppe à Damet*

Le moulin, par priorité destiné à écraser les grains, a été l'instrument

essentiel de l'économie domaniale (et de celui qui possède le domaine). C'est le seigneur qui en décide la construction : achète les meules, fournit le bois, la pierre ; les paysans apportent leur travail lors de son édification. Le moulin à vent est plus couteux d'entretien que son congénère à eau, est plus onéreux à travail égal, notamment pour la meunerie. Un moulin à eau a une puissance de 2 à 5 H P (« cheval vapeur ») et le moulin à vent de 5 à parfois 10 H P grâce à ses ailes. Mais, ce dernier dépend, hélas, de l'irrégularité du vent.

Primitivement, l'ensemble du moulin, posé sur un « *cerne* » (un socle, en quelque sorte, qui le réhausse), pivote sur lui-même pour orienter ses ailes dans le sens du vent. Le moulin est sur un mât central tandis qu'une barre d'orientation permet de faire pivoter l'ensemble. Comme les ailes ont avantage à être situées le plus haut possible au-dessus du sol pour y saisir le vent le plus fort, le mécanisme des engrenages et des meules se loge en haut de la construction d'où la nécessité des monte-sacs. On imagine le travail pénible du meunier.

Quelques siècles plus tard, le moulin à vent a été bien amélioré : le haut de la construction, seul mobile alors, suffit à déplacer les ailes ; c'est le « *moulin à tour* » ou dits parfois « *moulin à blouse* » (car il évoque de loin un paysan vêtu de sa blouse). La difficulté dans le cas de ces moulins, c'est de faciliter le mouvement de la « *calotte* » sur la partie fixe du moulin grâce à des patins de bois (ou des roulements à bois) de diverses conceptions. A l'intérieur, les problèmes à résoudre restent les mêmes : commander, arrêter le mouvement des ailes,

manœuvrer les *pales* de celles-ci, organiser à partir de la « *trémie* », la descente lente du grains p. 961 (à l'étage inférieur) qui traverse par la « *lumière* », la masse de la meule supérieure et tournante, et, - problème de base - renverser par des engrenages le mouvement qui doit passer du plan vertical des ailes, au plan horizontal des meules. De plus, il faut surveiller constamment la force du vent afin d'éviter la déchirure des toiles des ailes.

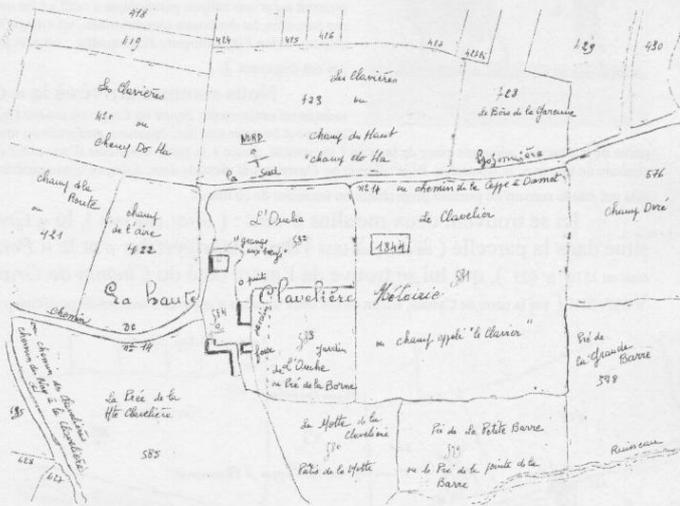


Reprenons notre description des parcelles. Nous sommes, maintenant, en-dessous de la *Basse Clavelière* et au-delà du chemin n° 20, où se trouvent du 358 à 361 Les « *Terres Franches* ». Cette appellation rappelle, qu'au Moyen-âge, ces terres ont été données (souvent en récompense) sans aucune obligation de redevance. Elles sont suivies, sur la droite, en 613 par les « *Grandes Versennes* » (versou, versoir, partie de la charrue) qui signale une « *terre à longs sillons* », autrement dit une « *terre destinée au*

labour » et au « *bled* » (blé, orge, millet, etc.). Ensuite : 377 *Champ de la Barrière* (indique une limite où se trouvait une palissade), 378 *Champ du Cormier de Montravers* (appelé en patois : « *Champ du Corma* » indique sans conteste pour - *cormier* - une limite signalée par une borne, en l'occurrence, un arbre appelé *cormier*. Cet arbre au bois très dur pouvait vivre plus de 4 siècles. Il devenait très haut et très gros mais supportait mal la présence d'autres arbres. Il était très prisé pour la confection des outils : de « *corroyage* », tannerie des peaux, pour les outils de traçage : règles, toises, ... et pour les « *dents* » de moulin, justement. De plus, ses fruits comestibles se mangeaient (comme les nêfles) après blétissement (1^{re} gelée). On en faisait aussi une boisson faiblement alcoolisée la « *piquette de cormier* » ; pour le terme *Montravers* : *mont* indique une colline ou hauteur ; *travers* : indique la présence d'un chemin de traverse), 379 *Champ du Peu* (évoque une hauteur) et 381 les « *Bouchauds* » (vient de bois ; c'est un bois taillis comme *Bouchet* qui, en Poitou, est un bois plus petit que le *Breuil* qui, lui aussi, est un ancien bois taillis « *essarté* », et qui est devenu une pâture, ou un pré seigneurial).

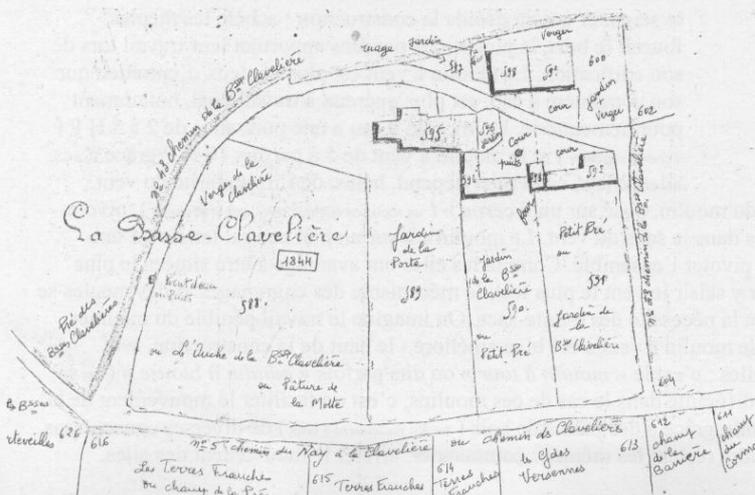
Haute Clavelière en 1844 →

Suivons un peu le tracé du ruisseau de la *Cornelière*, qui fait également la limite entre Mervent et Foussais. S'y trouvent diverses parcelles comme : 249 *Pâture de la Bsse Clavelière* (26 ares 90), 250 *Champ du Pont Barrot* (1 h 09 a 60 ; on a vu plus haut la signification), 251 *Champ du Moitien* (93 a 40), 252 ?, 253 les 7 *Boisselées* (1 h 31 a 90 ; la *Boicellée* = 1 volume de grains pour emblaver, ici il fallait 7 mesures pour faire cette surface), 254 *Champ Brouard* (64 a 80 ; dérivé de *Breuil*, évoque la présence d'un ancien bois taillis), 255 ?, 256 *Champ de la Filée* (vient de *feuillée* veut dire « *ombragé* » et qui évoque alors une pâture avec des zones ombragées), 257 *la Terre de la Fermière* (20 a 90), 258 *Champ Plat*, 259 *Pré du Chêne*, 260 *Pré du Châtaignier*, 261 le *pré de la*



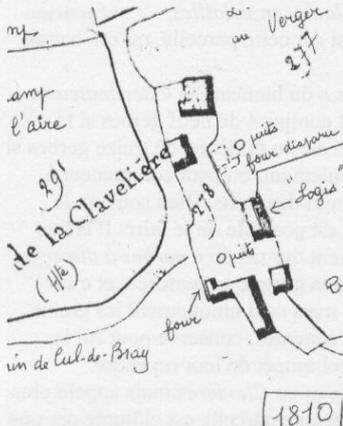
Filée ; en 1844, une partie de cette parcelle devient la *Noue* (n° 609 en 1844 ; ou *nouhe*, parcelle de petite dimension, en général, qui donne une herbe abondante et qu'on fauche mais dont le sol convient mal au pacage car il est essentiellement marécageux. C'est dans ce type de terrain que l'on rencontre un type de source particulier à nos régions : la *Nesde* ou *Naide*.), ← La *Basse Clavelière* en 1844

262 le *Pré du Haut* (situé en haut ; ce terme « *pré* » ou prairie naturelle, est une parcelle que l'on rencontre qu'au voisinage et bordure des ruisseaux ; c'est vers ces terrains généreux en l'herbe nécessaire à la nourriture des animaux que les fondateurs de ces domaines ont invinciblement tourné les yeux. Ces « *prés fauchables et gagnables* » sont les éléments nobles et les pièces maîtresses du domaine. Cependant, l'accès de ces prairies est interdit au bétail pendant une certaine période de l'année), 263 *Grand Pré de la Basse Clavelière* (1 h 93 a



40 ; nous reviendrons plus tard sur la description du village de la *Basse Clavelière*), 264 *Pré de la Basse Clavelière* (66 a 90), p. 962

265 *Petit Pré de la Basse Clavelière* (69 a 60), 266 *Champ du Noyer* (67 a 40 ; autre limite avec présence d'un arbre qui fait borne) ou *Pré Bas* (en 1844), 267 *Champ de la Mare* (32 a 30 ; dépend poutant de la seigneurie de *Cul-de-Bray* et appartient au sieur Perraine natif de Foussais mais dont les ancêtres ont été installés à la *Basse Clavelière* ; signale la présence d'une mare), 268 le *Pré de la Herse* (est un outil utilisé en agriculture. C'est aussi un terme féodal : la herse d'un château. Mais ici, il s'agit probablement d'une vanne, placée sur le ruisseau au niveau de ce pré, et chargée de retenir ou de lâcher, selon les besoins, l'eau du ruisseau cité plus haut ; ce pré qui fait 28 a 10, dépend du *Peu du Nay* et appartient à la demoiselle Liniers - descendante Baudry - de la Châtaigneraie - voir bull. *La Renaudière*), 269 *Pré du Pâté* (85 ares 50), 270 *Terre du Pâté* (94 ares ; les « Pâtis » sont des terres de seconde zone, on n'y récolte pas de foin mais les animaux peuvent y brouter toute l'année une herbe de qualité encore suffisante), 271 la *Taillée* (3 hect 09 ares 20 ; ce toponyme est hérité du latin *tailiata* ; c'est un nom relativement courant en France, il indiquait autrefois la présence soit de taillis - qui sont en général propriété privée et non au seigneur - ou seulement d'une touffe de bois, et plus rarement indique la présence de rochers fendus - c'est-à-dire taillés par l'érosion), 272 le *Champ Doré*, (3 h 08 ares 20) séparé du n° 276 par une petite « venelle » qui donnait accès à différentes parcelles limitrophes, 273 la *Pointe de la Barre* (80 ares 80 ; autre limite), 274 la *Grande Barre* (1 h 29 a 70 ; autre limite), 275 la *Petite Barre* (52 ares 90, idem) et nous voici à la *Haute Clavelière*.
 ← Les maisons de la *Haute Clavelière* en 1810



Haute Clavelière : reprenons à la suite de la parcelle 275, la *Petite Barre* (ou *Pointe de la Petite Barre*, 52 ares 90 ; ceci exprime sans conteste la présence de barrières, de palissades, qui ont protégé les premières installations - fort lointaines - d'un groupement humains en ce lieu), puis en 276 *Champ des Clavelières* (1 hect. 60 ares 80), qui se trouve en bordure du *chemin n° 25*, porte également pour nom : le « *Clavelier* » (mais nommée aussi le « *Clavier* » (XIIIè - XIVè) ou encore parfois le « *Champ du Chevalier* »). Nous voici donc en présence des trois appellations qui ont pu donner la dénomination de cette seigneurie et dont nous avons vu, plus haut, les explications. A la lecture de ces parcelles, on comprend l'importance de signaler l'étymologie de ces diverses terres : certaines portent des noms hérités du latin (parfois, ils sont d'origine germanique). En tous cas, ces explications sont en quelque sorte la confirmation - hélas approximative - d'une datation de l'époque de la création de ces deux hameaux.



Ensuite : en 277 le *Verger* (46 ares ou appelé aussi : *l'Ouche* ; au passage signalons que le droit de posséder un verger n'était accordé que pour certains domaines), en 278, la *Borderie de la Clavelière* (citée tout simplement ainsi en 1810) ou *Haute Clavelière* comprend : une *maison* avec *servitude* et *quaireux*, lequel est une immense cour où se trouve un puits, et plus divers bâtiments d'exploitation (le tout : 19 ares 70 et que nous verrons plus loin), puis en 279 le *Pré de la Borne* appelé aussi *l'Ouche* ou *Jardin* (38 ares 60 ; cette borne signale la limite de la seigneurie. Au Moyen-âge, les limites des fiefs ou propriétés étaient signalées le plus souvent par une borne taillée dans la pierre, de 60 cm hors sol et d'une section proche de 34 x 22, sous laquelle on plaçait des débris de poterie, de charbon, en tous cas, un matériau que le séjour en terre n'altérait pas et qui permettait de reconnaître son emplacement si celle-ci était enlevée - en usage jusqu'à la Révolution. Le déplacement ou la suppression de bornes donnait lieu à des actions par « *complainte en justice* » (sic), aujourd'hui, encore, une de ces bornes existe à la *Chauvière*), 280 la *Motte* (23 ares ; dans le début du féodal au IXème siècle, ce terme évoque un retranchement sur une

butte artificielle sur laquelle est aménagé un fortin entouré d'une palissade comprenant des portes d'accès et un large fossé (pas forcément avec de l'eau), et juché sur une éminence formée à main d'homme. Le principal atout de la « *motte* » est la simplicité et la rapidité de construction avec des matériaux peu coûteux (terre), le bois disponible surtout aux abords des forêts, et de la main-d'œuvre proche du site : des paysans corvéables à merci. Mais cela peut être aussi une chaussée ou une digue). Nous sommes, ici, en présence du noyau originel de la *Haute* et *Basse Clavelière*.

En 281, jouxtant la précédente, se trouve : la *Pâturage de la Motte* (ou *Pâté de la Motte*, 23 ares 40), 282 *Pré de la Basse Clavelière* (31 a 80), 283 la 1^{ère} maison de la *Basse Clavelière* comprend : une *maison* avec four, et elle possède une *aire* (l'ensemble fait 8 ares 20, mais quelle superficie fait l'*aire* ?), plus encore : des *bâtiments*, une *cour* et un *puits* (nous reviendrons plus loin, en détail, sur sa composition), 284 *Petit Pré* (ou *Jardin* 25 a 96), 285 *Jardin de la Porte* (24 a 70, qui évoque sans conteste la présence d'une enceinte faite de palissades, des clôtures, des barrières, avec un accès naturellement par une porte), 286 la 2^{ème} maison de la *Basse Clavelière*, comprend une *habitation* et un *quaireux* (cour commune ; l'ensemble fait : 4 ares 80), 287 la *Pâturage de la Motte* (23 ares), 288 le *Verger* (20 ares 70), 289 le *Pré du Doué* (29 ares 60 ; déjà vu plus haut), en 290 la *Prée* (2 h 10 a 60 ; nommée en patois la « *Praïlle* » qui se termine en pointe à la jonction des *chemin n° 20* et *chemin n° 25* ; nommé aussi *Pré des Basses Clavelières*), puis au-dessus, en 291 le *Champ de l'aire* (41 ares 40) de la *Haute Clavelière*.

Ici, il s'agit d'une parcelle typiquement féodale, que l'on retrouve quasiment dans chaque seigneurie ou hameau dépendant de telle ou telle seigneurie. Elle a une destination très précise : c'est sur cette parcelle qu'étaient rassemblés les gerbes de blé, pour être comptées, emportées par le *décimateur* (le serviteur (ou les) du curé du lieu à qui était due cette redevance) qui est chargé de ramasser la *dîme* (dixme), impôt qui perdura jusqu'à la Révolution. Cette dîme correspondait au





dixième de la récolte, dont pour exemple « en blé, en lin, p. 963 en chanvre (mais aussi), en agneaux, en laine, en volailles, . . . » (et cas plus exceptionnel du « sixième des dîmes »). C'est aussi sur cette parcelle, qu'on battait au fléau les gerbes récoltées.

Arrivé sur les lieux, sur « l'aire » du hameau, le « décimateur » pique une gerbe par tas. Chaque tas est composé de neuf gerbes si la « dime » est au neuvième, de dix si elle est au dixième, de treize gerbes si elle est au treizième, etc. . . Ensuite seulement, on peut commencer à battre le blé ou à engranger quand il s'agit des foin. Bien souvent le paysan maquille la récolte autant qu'il est possible de le faire. Il arrive que des gerbes disparaissent dans la nuit. Il a l'art de faire fort astucieusement des tas de « gerbes à dîmer » où les plus grosses sont bien dissimulées en plein milieu de la masse. Là où la grogne se renforce, et c'est fréquent, c'est à propos de la paille. Cette dernière n'a pas à être « dîmer » mais seul uniquement les grains qui en sont issus. Le « décimateur » habituellement, malgré les querelles fréquentes, conserve pour lui la paille réservée aux paysans. Parfois même, il tente effrontément avec un réel toupet de leur revendre.

Enfin pour finir notre parcours circulaire, voici : en 292 les Clavelières ou Clavières mais appelé plus communément le Grand Champ (1 het 33 ares 60 ; dépend, à cette date, de Cul-de-Bray). Chaque parcelle est clôturée par une haie, élément marquant dans nos régions de bocage, qui interdit aux bestiaux de pénétrer sur les pièces cultivées et supprime de ce fait le berger.

Quelques changements dans les toponymes seront apportés lors de la création du cadastre royal de 1844. Des noms ont été oubliés, d'autres réapparaissent et, pour ceux-ci, ils apportent quelques éclaircissements supplémentaires quant à l'origine, fort lointaine certes, de cette seigneurie.

Voyons maintenant la maison (ou maisons) de la **Haute Clavelière** :

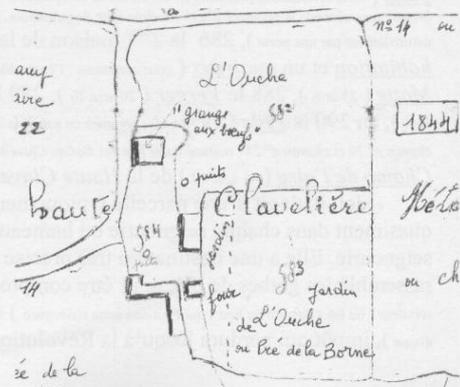


L'ensemble ne porte, en 1810 (voir plus haut, le plan), qu'un seul n°, le 278. Pourtant, il y a plusieurs bâtiments (et il y a eu d'autres bâtisses qui ont disparues) : autour de la cour (jadis fermée), qui ouvre à l'Ouest sur le chemin n° 20, on rencontre à droite, à l'avant, une habitation, une « borderie » (comme on le verra plus loin) dont le four est attenant, et avec tout proche un premier puits. En face, à la droite du logis, d'autres bâtiments (toits à cochons, entre autres, bergerie, etc.). Au centre de l'ensemble, trône la Mestairie de la Haute Clavelière (tantôt appelée ainsi et tantôt « borderie » comme en 1810). Enfin, apparaît sur le plan, un peu plus à gauche, de l'entrée de la cour, une énorme bâtisse nommée la « Grange aux Bœufs » (dénomination courante, que l'on retrouve aussi à la Chauvière). Un peu plus haut, lui faisant presque face, un autre imposant bâtiment d'habitation qui possédait aussi un four (cette maison n'apparaît plus en 1844 et, aujourd'hui, on en retrouve aucune trace) et avec un autre puits (qui se trouvait tout en haut de la cour, à 30 m environ, auprès de bâtiments disparus. Ce puits - pierres et margelle - a été déplacé et se trouve aujourd'hui proche du logis. Cette Mestairie de la Haute Clavelière était jadis un logis. Au sein de ce domaine, il y avait divers ateliers de tissage, poterie, forge, tenus aussi par les paysans du lieu. En 1844, à part les n°s parcellaires qui diffèrent, peu de changement (en 582 l'Ouche et la « Grange aux bœufs », 583 l'autre Ouche derrière, 584 l'ensemble « Métairie » et bâtiments d'exploitation ;

seule la bâtisse, tout en haut, signalée sur le plan 1810, a totalement disparue).

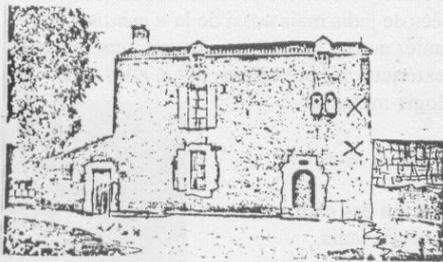
Le logis de la Clavelière : Haute Clavelière en 1844 →

Un Logis seigneurial, se présentait à peu près partout de la même manière. C'était, avant tout, l'habitation du maître d'une ferme fortifiée (de plus, souvent isolée). Le logis comprenait généralement deux niveaux : rez-de-chaussée et étage. Ce dernier comprenait une salle destinée à recevoir les invités, vassaux, et autres invités de marque. Cette grande salle ou « aula » (en latin) pouvait aussi servir de cour de justice mais aussi s'y déroulaient les cérémonies de mariage, fêtes religieuses, etc. . . , bien qu'en général le logis seigneurial, de quelque importance qu'il soit, disposait d'une pièce annexe aménagée en chapelle. Il y avait aussi souvent une salle de trésorerie, où les différents impôts étaient collectés. L'étage donc, en général, était séparé en deux grandes pièces : la plus



grande était réservée aux réceptions et la plus petite était la chambre à coucher du seigneur. p. 964
 On accédait à l'étage par un escalier à pilier fait de pierres de taille. Le rez-de-chaussée abritait un grand cellier et la cuisine avec une cheminée monumentale (bien que parfois la cuisine pouvait se trouver, mais plus rarement, au premier étage).

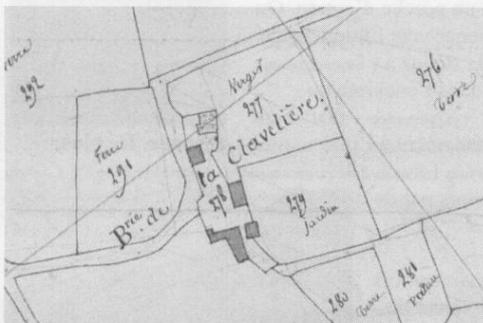
← La Haute Clavière



Ce logis possédait aussi : « granges, estables, coulombier, . . . » (ou pigeonnier. Ce dernier est le signe distinctif d'un fief, en l'occurrence seigneurial, et qui était accordé comme privilège nobiliaire à la seigneurie à haute justice, en principe.). Bien que souvent un pigeonnier soit un signe extérieur de richesse, la production de pigeons servait également au dressage des faucons. De plus, la chair des pigeonneaux était très précieuse et la fiente « la colombine » servait d'engrais pour les potagers (la colombine fut l'un de nos principaux engrais, si riche en azote et en acide phosphorique qu'il fallait la diluer dans l'eau avant de l'introduire dans le sol). Il faut savoir aussi que ce droit de pigeonnier était accordé seulement à un propriétaire d'au moins « trente-six arpents de terre » (1 arpent = environ 1 demi-hectare ; total = 18 hectares).

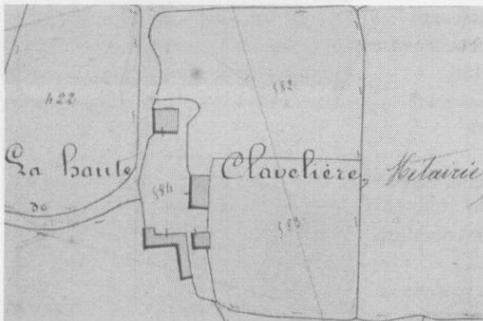
La Clavière aurait pu, vu sa superficie, prétendre à ce droit. Mais, aucun nom de parcelles de ce domaine ne rappelle sa présence comme c'est le cas pour le logis de la Chalandrie et la Citardière !

← La Haute Clavière en 1810



Avant de voir comment se compose la bâtisse principale de la Clavière, qui porta le qualificatif de métairie puis de borderie (pour ma part, je pense que ce qualificatif a été donné par erreur), nous allons voir ce que ces deux termes veulent dire exactement : les métairies et les borderies sont créées entre 1570 et 1600, période où le paysage bocager s'organise dans le cadre d'un remembrement. C'est aussi, à cette époque, que la région, peut propice à la culture des céréales, se couvre de haies pour se spécialiser dans l'élevage des bœufs. Les métairies d'alors, sont des exploitations qui, avec leur trentaine d'hectares, passent à cette époque pour très vastes (La Hte et Basse Clavière ne font pas loin de 30 hectares).

← La Haute Clavière en 1844



La « métairie » est issue du « fameux grand remembrement » qui s'effectua pendant le XVIème et perdura aussi pendant le début du XVIIème. Avant ce remembrement, un grand nombre de paysans ne travaillaient la terre qu'avec la houe, le pic ou la bêche : c'était des

« *laboureurs à bras* ». Peu de charrues donc (très onéreuses), quasiment pas de bestiaux notamment les bœufs. Les toutes petites exploitations ont été regroupées ainsi que leurs terres pour former de plus vastes domaines agraires. Ainsi, le « *paysan chevalier* » (ou seigneur), de l'époque médiévale, n'exploite plus, il loue son domaine et, surtout, parce qu'il en a les moyens, il investit dans du matériel (charrues, bâtiments : c'est de cette époque que l'on trouve des « *granges aux bœufs* », presque dans chaque grosse exploitation) ou dans le « *cheptel vif* » (notamment dans les bœufs, rares et très onéreux aussi).

La métairie remplace en quelques sortes « l'entité agricole » qu'était devenue la petite seigneurie. De plus, par l'étendue de son exploitation, elle exige un cheptel abondant en particulier par un train de labourage étoffé. La métairie devient une espèce de ferme où les revenus sont partagés entre le propriétaire et l'exploitant. C'est, soit un *fermier*, qui rémunère le propriétaire en argent, soit un *métayer* (exploitant, cultivateur), qui a « *des terres et des bâtiments à faire valoir* » et qui en partage les fruits dont on convient par contrat.

Une métairie était toujours « *herbergée* », c'est-à-dire qu'elle possédait des bâtiments d'habitations et, naturellement, d'exploitation. Une métairie : « *c'est assavoir (sic) la maison, terre, avec toutes ses appartenances et dépendances, soit maisons* (il pouvait y avoir plusieurs habitations dépendantes de la métairie), *étables, granges, toits, aire, airaults* (petite aire), *cours, coursoirs, quaireux* (cour – en principe en commun, réservée pour ranger les charrues, plus 2 ou 3 charrettes), *jardins, ouches, prés, pâtis, pasturaults, bois, terres labourables et non labourables,*

sis dans la paroisse de . . . ». Le propriétaire se réservait, en principe, les plans d'eau : étang, vivier, . . . p. 965 mais l'exploitant en avait la jouissance pour les besoins de l'exploitation. Toutes les constructions s'ordonnent autour du « quaireux » : carrefour, sur lequel s'ouvrent les cours et vers lequel convergent les chemins donnant accès au domaine.



← Le puits (du bas)

L'ensemble de la propriété de la Haute Clavelière présente toutes les caractéristiques des fermes-logis fortifiées de jadis mais aussi de la « métairie » typique. Tous les immeubles sont implantés autour de la cour, ouverts vers l'intérieur et pratiquement sans ouvertures vers l'extérieur. Si, ouvertures il y a, elles sont postérieures à la création originelle du logis-métairie.

Le puits (du haut, déplacé) →



Il apparaît probable, vu l'implantation des bâtiments autour de la grande cour, que l'ensemble était, jadis, complètement fermé (à la manière des villas gallo-romaine, et comme se présente toujours la seigneurie du Peu du Nay), et possédait un porche d'entrée. On remarque aussi que toutes les ouvertures se trouvent toutes à donner vers l'intérieur de cet enclos. D'ailleurs, l'énorme bâtisse nommée la « Grange aux Bœufs » (bâtiment qui est aujourd'hui amputé environ de sa moitié), qui se trouve à gauche en entrant dans l'enceinte du domaine, ne possède aucune ouverture donnant vers l'extérieur — par protection — mais bien vers l'intérieure de la cour. Dernière remarque : les puits sont également à l'intérieur de l'enceinte. De plus, la disposition des bâtiments — même celui du haut disparu qui possédait un four (comme, il est encore signalé sur le plan 1810) — prouve que le tout était cerné par des bâtiments probablement joints par de hauts murs.

Bâtiment attenant au logis (vu devant) →



Pour les autres bâtiments, qui ont été sans aucun doute maintes fois transformés par des réparations successives, et situés en prolongement du logis : toits à cochon, etc. . . , le poulailler, etc. . . (situés, vu de face, à sa droite, et ci-contre), pressoir, ils se présentent, vu de derrière, quasiment aussi sans ouverture. Sur leur façade donnant dans la cour, on y remarque encore une petite porte arrondie du XVIème. Mais date-t-elle de la conception originelle du Logis ?

Bâtiment attenant au logis (vu derrière) →

La Haute Clavelière (habitation), actuellement, est toujours composée à la manière du type de logis cité plus haut.

Cependant, elle se présente amputée de sa moitié originelle. Cette partie a-t-elle brûlée ? Mystère ! Pourtant, aucune trace de résidu d'incendie n'a été remarquée. A-t-elle été détruite volontairement ou s'est-elle effondrée ? C'est peu probable !

La façade (restante ; voir photo plus haut) est celle que l'on observe dans ce type de bâtiment du XVIème : immense, longue, haute, ouverte par une porte arrondie, coupée de fenêtres au rez-de-chaussée, les mêmes se

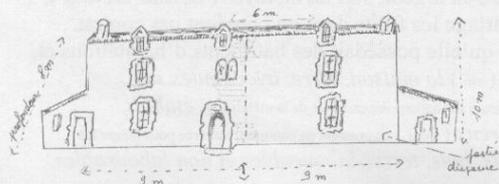
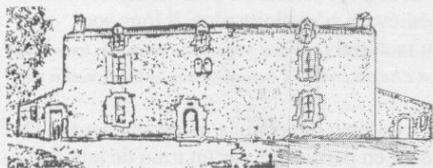


retrouvant à l'étage, et des ouvertures sous les combes (dans le bourg, le logis Chalandry et le logis du Corps de garde sont conçus de la même manière).

← La Haute Clavelière (telle qu'elle était)

La façade de la partie restante fait 9 m. de long (ce qui ferait 18 m. avec la partie manquante) sur une hauteur de 10 m. avec une profondeur de 8 m., tandis que les murs font 70 cm d'épaisseur ; ce sont des dimensions impressionnantes ! Elle est coupée par une porte arrondie du XVIème (voir plus loin), qui possède au-dessus un œil-de-bœuf, et qui se trouve exactement au centre de ce qu'était la bâtisse à son origine.

Il faut monter deux petites marches, pour accéder à la porte d'entrée. On se trouve dans un petit hall qui se termine, en couloir jusqu'à une porte du fond, aussi



arrondie, et qui donne sur le derrière dans le jardin ou *Pré de la Borne* (n° 279 en 1810). Une portion de ce p. 966 hall-couloir présente une partie qui est voûtée.

De plus, tout au fond à droite, sous l'escalier, il y a comme une remise avec une ancienne porte



arrondie mais murée. On m'a dit, que c'était l'entrée d'un sous-terrain qui tendait à joindre la *Citardière*. Pour ma part, je n'exclue pas la possibilité de la présence d'un souterrain mais de là à rejoindre la *Citardière*, cela me paraît bien loin !

← Le derrière de la *Clavelière* : porte du couloir

La « remise », du dessous d'escalier, située au fond du couloir, me fait penser à la présence, jadis, d'une petite chapelle familiale comme il est courant d'en trouver encore. Elle est éclairée par une toute petite fenêtre arrondie très ancienne (ci-contre, à gauche).



Sur la droite, juste après un escalier majestueux, se trouve une autre porte arrondie du XVI^{ème}, qui donnait accès à la partie disparue. Cette porte, bien que murée, possède toujours ses jolies pierres de tailles, en arrondie.

Toujours du hall, on pénètre, à gauche, dans une immense pièce (la même se trouvait à droite, dans la partie disparue) qui possédait au sol de grands carreaux en pierre (disparus aussi). Deux fenêtres l'éclairent : une à gauche qui donne sur la cour de devant et, l'autre, en face, qui donne derrière sur le jardin ou *Pré de la Borne*.

Le devant : porte d'entrée →

Le plafond, qui est très haut, possède une grosse poutre centrale de chêne, qui fait 65 cm X 70 environ, tandis que les soliveaux, aussi en chêne, et taillés très rustiques, font 45 X 45 environ. Le tout est en très bon état. Enfin, au fond, trône une imposante mais sobre cheminée (ci-contre). Elle fait 2,70 de haut, sur 2,30 de large et sur 0,85 de profondeur. Elle va jusqu'au plafond. A sa gauche, se trouve une autre petite porte arrondie de la même époque et qui donne (aujourd'hui) sur une *souillarde*. Nous avons vu la pièce principale et unique du rez-de-chaussée. La même se trouvait, jadis, dans la partie droite disparue.



Lorsqu'on s'apprête à monter l'escalier, au niveau du hall, il y a entre celui-ci et le démarrage des marches, une séparation en arrondie faite de pierres calcaire sculptées.

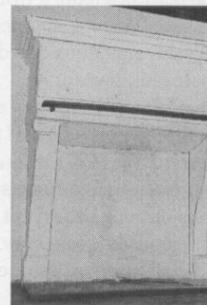
L'escalier de pierre aux marches usées, quant à lui, est majestueux. Il fait 4 m de large. Ce n'est pas un escalier tournant mais à rampe coupée par des paliers. La 1^{ère} rampe, compte 12 marches. Elle se termine au premier palier qui fait, lui, une dimension de 2,50 m sur 4 m. Ce palier est éclairé par une petite fenêtre, arrondie à la manière des fenêtres romanes. Elle donne derrière, sur le jardin ou *Pré de la Borne*.

La cheminée du 1^{er} étage →



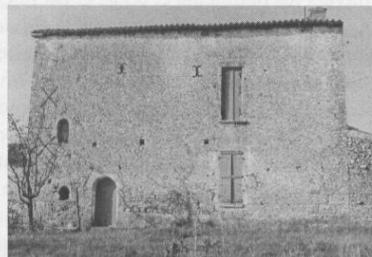
La deuxième rampe comporte 8 marches jusqu'au palier suivant qui est de même dimension que le précédent. Il est éclairé par des *fenêtres géminées* (1,10 m de large sur 1,40 de haut) aussi arrondies à la manière des fenêtres romanes, et qui donne devant, sur la cour centrale ou « *quaireux* ».

Le derrière : porte du couloir, fenêtres romanes du rez-de-chaussée et de l'étage →

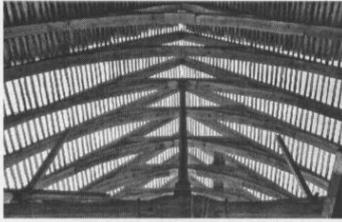


← Devant, à l'étage : la fenêtre géminée

Ce palier donne, à droite, accès à une vaste salle, identique à celle du rez-de-chaussée (aujourd'hui, tout cet espace est séparé en plusieurs petites chambres) où, tout au fond, se trouve une cheminée intacte quasiment identique à celle du bas, citée plus haut. Une unique et très haute fenêtre, côté cour de devant, éclaire ce qui devait être une magnifique salle (aujourd'hui, une petite chambre) et, cette ouverture est symétrique à celle du rez-de-chaussée. Côté jardin, une autre fenêtre (aujourd'hui, dans une autre petite chambre), de cet étage, est aussi symétrique à celle du rez-de-chaussée. Bien entendu, cet espace « *chambre* »



possède aussi de magnifiques poutres. Toujours sur ce palier, à main gauche, une petite porte arrondie p. 967 du XVIème, identique à celle que l'on rencontre en bas au démarrage de l'escalier, donnait accès elle aussi à la partie disparue. Cette porte est murée.



La troisième rampe comporte aussi 8 marches jusqu'à un retour carré de plus petite dimension (où, on devine l'amorce de marches d'une autre rampe disparue qui devait permettre d'accéder à un autre étage mansardé). Ce palier est éclairé par une petite fenêtre surmontée d'un fronton. Par une toute petite porte arrondie et étroite, on pénètre sous les combes qui servent de grenier. Ici, aucune cloison ne sépare cette immense surface saisissante. Cela est d'autant plus impressionnant, que la charpente est à vif. Elle est



magnifique. L'ensemble est éclairé par deux petites fenêtres basses surmontées d'un fronton, et de facture en symétrie avec les fenêtres de l'étage en-dessous, mais elles sont plus récentes que ces dernières.

En entrant dans le grenier, par la petite porte arrondie, sur la droite de celle-ci, se trouvent gravées dans la pierre de curieuses inscriptions : 1956 Garron Michel - Poupponneau Joseph - Bobineau Marcel. C'est le nom des porteurs de sacs de blé qui participèrent au travail des battages de cette année-là. Il leur fallait monter jusque là-haut !

Dans les années 1960-70, un fascicule a été polycopié ; il contenait des notes, références, des photographies sur un grand nombre de logis de Mervent et de Foussais (ce fascicule m'a été fourni dans les années 1980-85 par Melle Clory, fille du notaire de Foussais, mais je n'ai jamais su qui en était l'auteur). Voici, ce qui était dit à propos du sujet qui nous intéresse aujourd'hui : *La Clavelière* (Mervent). *Seigneurie mentionnée au XV^e siècle* (probablement sous le fief dominant de Mervent). *Anciennement : logis construit au XVI^e siècle, comprenant des bâtiments enfermant une cour avec, probablement accès par porche (sic).* Actuellement : *ferme où se retrouvent quelques uns des bâtiments anciens, soit une aile de dépendances et le Logis, réduit de moitié, où habite maintenant le fermier. L'entrée, primitivement au milieu de la façade, est maintenant à une extrémité. Elle donne accès à un escalier droit en pierre et dessert des salles pourvues de cheminées de pierre* (apparemment, au moment de la rédaction de ces notes, la vaste salle de l'étage n'a pas été séparée ; de plus sur la gravure apparaissait une voiture que j'ai supprimé pour donner plus d'ancienneté à ce logis : voir, plus haut, p. 963). Il signale aussi deux familles qui furent détentrices de la *Haute Clavelière*, et que nous verrons plus loin. Je ne sais pas non plus où l'auteur de ce petit fascicule a trouvé ses sources.

Voyons maintenant la maison (ou maisons) de la **Basse Clavelière** :

Avant, signalons que des hameaux portant le qualificatif « Haute » et « Basse » ou « Grand » et « Petit » (comme le Grand et le Petit Cheusse à Foussais) ne se rencontrent à Mervent que pour la *Clavelière*.

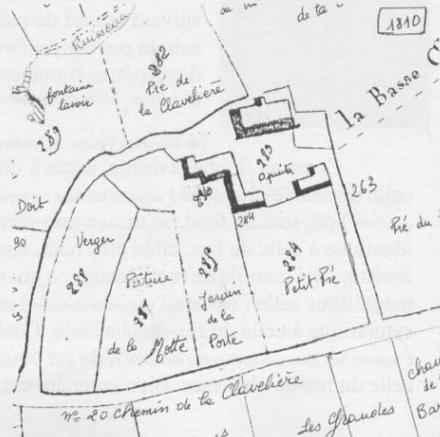


C'était pourtant fréquent et l'on en retrouve plusieurs sur Foussais. C'est typiquement de l'époque fin médiéval.

La Basse Clavelière en 1810 →

L'ensemble ne porte, en 1810 (voir ci-contre, le plan), que deux n^{os}, le 283 et 286. Pourtant, il y a plusieurs bâtiments : autour d'une cour (jadis fermée) et qui ouvre sur un chemin qui passe à travers les bâtiments et cour. C'est le Chemin de la Basse Clavelière n^o 43 : commence à la *Basse Clavelière* ; tendant à joindre le chemin des Clavelières au lieu appelé la *Boisselée Carrée* ; se termine au chemin des Clavelières à la *Boisselée Carrée* ; il fait 160 m. sur 4 m. de large (et ainsi cité en 1844).

En 283, il s'agit d'une grosse borderie avec son four, et qui fait face à des bâtiments d'exploitations : toits à cochons, poulailler, remises, . . . Au milieu de la cour, qui est commune, se trouve un puits aussi commun. Toujours, en face, sur la gauche, une autre énorme borderie où sont attenants des bâtiments d'exploitation.





Son « aire » est mentionnée. p. 968
Cette dernière est plus petite que celle de la Haute Clavelière.

← La Basse Clavelière

En 1844 (voir plan plus haut, p. 960), beaucoup plus de détails et de parcelles sont mentionnés (les n°s ne sont pas les mêmes qu'en 1810) :

en 592 bâtiments d'exploitation et cour, 593 four, 594 bâtiments, puits et cour, 595 maison « borderie » ou « Maison de la Basse Chevalerie », 596 jardin, 597 ruage (pour mettre les charrettes) ou « quaireux », 598-99 autre maison « borderie », 600 jardin et verger (c'est l'ancienne aire ; après la Révolution, il n'y a plus de dime donc plus de regroupement des gerbes sur l'aire), 601 autre petit jardin (total de toutes les terres de la Basse Clavelière = 12 h 22 a 16 au minimum).

Ces « borderies » sont aussi issues du même grand remembrement dont on a parlé plus haut. Elles sont, en général, groupées au sein du même hameau mais parfois plus éloignées les unes des autres de quelques lieues (1 lieue = 4 km), voire même isolées, selon la conjoncture du terrain et les surfaces réservées à la culture. La borderie (telle qu'on en retrouve encore) est une exploitation agricole toujours inférieure à 15 hectares (en général 2 ou 5 hectares seulement pour les plus petites).

Basse Clavelière n° 592-93 →

Le nom « borderie » vient de *bove* qui à l'origine est une mesure de terre labourable en un jour par un bœuf d'où la déformation en « borderie ». La différence d'avec la métairie, c'est que les parcelles à cultiver ne sont pas organisées d'un seul tenant autour du centre habité d'où bien souvent des complications avec le voisinage et les tenanciers d'autres borderies.

Basse Clavelière n° 594 →

Le propriétaire, toujours lui, concède la jouissance de ses terres au *bordier* à condition que ce dernier habite sur le lieu même de son travail ; qu'il cultive lui même cette terre et en paye la redevance soit en argent, en grains ou en volailles. Par contre, le « *bordier* » a le privilège de transmettre la borderie à ses enfants. Une borderie est en général un corps de bâtiment qui comprend une grande pièce, appelée la « chambre » qui sert pour loger la famille avec, attenante, une écurie souvent de même surface et, le tout est relevé d'un grenier dont une partie sert de fenil. Attendant bien souvent aussi à la maison : un *courtil* ou jardin, une *chênevière* où l'on cultive le chanvre, enfin jamais très loin une parcelle appelée la *luzerne*. Aux alentours, encore, quelques pâtis dont le nombre varie selon la taille de la borderie et souvent un point d'eau : un puits, une fontaine, une mare. Ces borderies sont parfois si petites en surface arable que le « *bordier* » doit louer ses services où exercer un métier secondaire : bûcheron bien sûr pour ceux qui demeurent près des forêts, maçon, tisserand . . .



Le nombre de pièces n'a guère changé au fil des siècles. À la campagne, on vit dans une seule pièce, la « chambre » (la

pièce principale qui n'est bien souvent séparée de l'étable que par une demie cloison) dont le sol (surface) de terre battue est tout simplement recouvert de paille. Elle est dépourvue de climatisation et d'aération, fait office de cuisine, de salle à manger et de chambre ou pour tout dire plutôt de dortoir tant on s'entasse. Elle est peu éclairée car les fenêtres (si, il y en a une, déjà, ce qui est rare chez les très pauvres. Les plus aisés peuvent avoir une ou plusieurs fenêtres avec des carreaux précieux et chers tandis que les plus pauvres n'ont parfois comme ouverture qu'une simple « *boullitte* ») ne sont pratiquement jamais ouvertes et l'atmosphère est horriblement enfumée et viciée. Pourtant, on laisse la porte presque constamment ouverte en toute saison même en hiver pour faciliter le tirage de la cheminée.

Voyons un peu, au passage, comment on vivait et on mangeait à ces époques lointaines. La nourriture est composée essentiellement de bouillies d'avoine, de lentilles, pois, vesces (plantes herbacées), panais (la racine du panais est plus grosse que celle de la carotte), fèves, et autres légumes mais aussi quelques fruits, et des ressources du poulailler. Le repas, donc, est constitué surtout de soupes, le



« *brouet* » qui est un bouillon assez liquide, accompagné de pain réalisé à base de farine d'avoine p. 969



ou de seigle (pain noir), et autres céréales conservées dans les greniers. Mais parfois, ce sont des « *grasses soupes* » : tranches de pain et de fromage trempés dans du bouillon. Le pain, aliment principal, nécessite la mouture des céréales au moulin et la cuisson au four. Les fours et les moulins appartenant au seigneur et les paysans devaient payer une redevance pour avoir le droit de les utiliser. Il fallait régulièrement apporter le grain jusqu'au moulin et attendre pendant des heures que le meunier fasse son travail. Ensuite, il fallait rentrer chez soi avec sa farine (que l'on ne conservait pas comme aujourd'hui), pétrir sa pâte et se remettre en route vers le four. Le pain des paysans pesait dans les 5 kg et durait plusieurs jours (parfois une semaine). Le « *trancoir* », tranche de pain rassis, sur laquelle est découpé le lard, fait souvent office d'assiette. Quand les récoltes étaient

bonnes, seigle et froment entraient dans sa composition, sinon lors de grandes famines, on s'accommodait d'un mélange de farine que l'on complétait parfois avec de la paille ou de fines écorces. Jusqu'au Haut Moyen-âge, il n'existait ni boulanger, ni pâtissier, et encore moins de four dans les chaumières. On faisait cuire le pain au château ou au logis de la petite seigneurie qui en général en possédait un, ou au couvent, moyennant redevance. Ce n'est qu'au XIIème siècle que l'on vit l'apparition du four communal au village.

Parfois, les paysans les plus pauvres, naturellement, se contentaient bien souvent d'un simple bouillon de légumes avec un peu de gras et un morceau de pain. Mais à la campagne, c'est bien connu, en général, on se nourrit des produits de la ferme : lait, lard, œufs, légumes et de la cueillette des fruits (parfois sauvages), fraises, cerises, mûres, etc., de champignons et autres plantes herbacées : pissenlits, doucette. Lors de fêtes : baptêmes, noces, les repas étaient améliorés. Avec la culture des jardins, il y a en quantité des fèves, des choux, des gourdes (ci-contre), des melons doux, des pannés, des oignons, de l'ail, des navets, des cardons, des artichauts (et beaucoup plus tard, juste avant la Révolution, des pommes de terre, des tomates et des haricots verts rapportés d'Amérique). Pour les boissons, on buvait : du lait caillé, de l'eau de source (quelques fois), de la « *piquette* » souvent.



C'est l'essor du christianisme qui marque le véritable décollage du commerce du vin. En effet, les moines sont vite passés maîtres dans l'art de la vinification : chaque monastère avait sa vigne et récoltait son « *vin de messe* ». Dès lors, le goût du vin s'étend dans les couches populaires, les seigneurs ménagent des tènements réservés à la culture de la vigne. Mais le peuple s'abreuve surtout de « *piquette* ». Une des raisons pour cet engouement pour le vin, est qu'en effet, à cette époque, et jusqu'aux XVIIIème siècles, il n'est pas conseillé de boire trop d'eau car elle est la plupart du temps insalubre et dangereuse pour la santé : puits contaminés par des immondices humains ou animaux, tanneries et teintureries polluantes sur les rivières. D'ailleurs, les épidémies débutent toujours fin août, lorsque l'eau, rare, atteint son pic de pollution. On boit surtout beaucoup de cidre moins taxé que le vin et produit sur place. Néanmoins, conservé en barrique, il doit être consommé avant le printemps, ensuite il se gâte. Nous avons vu, un peu, les conditions de vie dans nos campagnes.



Les *Clavelières* comprenaient, comme nous l'avons vu, la « *Métairie de la Haute Clavelière* » (ainsi citée en 1844 mais c'est avant tout alors une grosse exploitation agricole) et le « *village de la Basse Clavelière* ». La première appartient, presque entièrement, à une même et seule famille tandis que l'autre deviendra la propriété de plusieurs familles venues même de l'extérieur.

Voyons maintenant les possesseurs successifs de cette seigneurie. Il faut toujours distinguer la *Haute de la Basse Clavelière*.

La Haute Clavelière :

Si je me réfère au fascicule polycopié dans les années 1960-70, et qui contenait des notes, références, des photographies sur un grand nombre de logis de





aujourd'hui : *Seigneurie mentionnée au XV^e siècle* (probablement sous le fief dominant de Mervent) et anciennement : *logis construit au XVI^e siècle*.

Et, encore : *au XV^e siècle, la Clavelière appartenait à Jean Bernard, écuyer, seigneur de la Clavelière, qui épouse à Benet le 14 janvier 1435, Mathurine Chasteigner, fille de Louis, sgr de Réaumur et de Jeanne Laurenceau* (Beauchet-Filleau Tome V p. 623). L'auteur ne donne hélas aucune référence sur le lieu qui nous intéresse car il faut savoir que dans d'autres paroisses, on retrouvait des hameaux du même nom. Ensuite, l'auteur signale

encore : *Au XVII^e siècle, la Clavelière appartenait* (selon la même source que ci-dessus) *au sieur François Jolly de St-Picq* (famille originaire de St-Picq à

Doix et nom d'un fief de Doix), *seigneur de la Clavelière, époux de : 1^o Hélène Nicolas* (décédée en 1641), *2^o Charlotte Rapin* (+ 1668).

François Jolly était mort en 1661. La Clavelière passe à son frère René, époux de Marie Durand. Voici donc l'intégral de ce document.

Document original →

Mais sans preuve, reprenons le toponyme « *clavier* » transformé et ayant la même origine que : *claveau* ; il pourrait être à l'origine de la « *clavelière* ». Un nommé « *Claveau* » a aussi pu donner son nom à cette seigneurie.

D'ailleurs, en 1556 (comme nous l'avons vu plus haut), Jean Claveau, *sieur de Phuyvialt* (Pluivault), capitaine huguenot, qui participe à la bataille de Thiré, est un noble de Fontenay, où il refuse d'ailleurs de payer la taille (impôt) à cause de sa noblesse qu'on lui conteste : « *Une procuration est donnée par Raoul Gallier, seigneur de Guinefolle, habitant Fontenay-le-Comte, pour déclarer qu'il ne se joindra pas au procureur du roi en l'élection de Fontenay, pour débattre de la noblesse de Jean Claveau qui prétend être exempté de la taille* » (26 février 1556, Fontenay-le-Comte, Nicolas

Misère, notaire à Fontenay). Naturellement, cet extrait d'acte notarié ne suffit pas pour en déduire que le nommé Claveau était le possesseur de cette seigneurie. Néanmoins, bien que demeurant à Fontenay, le *sieur de Phuyvialt* pouvait aussi posséder ce bien à la campagne (comme cela était fréquent – et peut-être qu'un jour, la découverte d'une archive confirmera ce fait). D'autre part, en 1620, un *sieur Claveau* est notaire de la baronnie de Mervent (vers 1730, F.Barthélémy Claveau, descendant, est notaire à Fontenay, marié avec Marie Martineau dont un homonyme sera propriétaire de la Clavelière – curieux !!).

Et, pour en revenir aussi au toponyme « *Clavier* » (comme nous l'avons vu plus haut) donné à l'une des parcelles de ce domaine, il existe en Poitou des familles portant ce patronyme. Ainsi, le 4 août 1586 (devant Vincent Naudin notaire à la Rochelle – A.D. de la Charente, 3 E2156) Jacques Clavier, demeurant à Rosnay en Poitou, donnait une procuration à Loys (Louis) Clavier son frère, pour comparaître pour lui en l'assignation à lui baillée (ordonnée) par Vespasien Thubain (nous verrons plus loin que cette famille Thubain sera installée, plus tard, à la Basse Clavelière), marchand demeurant à la *Buardière*, paroisse de Foussais, en Poitou. Naturellement, cet extrait d'acte notarié ne suffit pas non plus pour en déduire que le nommé Clavier a été l'un des premiers possesseurs de la *Haute Clavelière*. Néanmoins, un lien existe entre le sieur Thubain, magistrat local, qui demeure à la *Buardière*, (grosse métairie située à quelques kilomètres seulement de la Clavelière) et ce Loys Clavier qui se trouve faire partie de la juridiction du *sieur Thubin*. Ce dernier, fils de feu Mathurin Thubin, aussi marchand, est comme son père, **sergent féodal** et héréditaire (sic) de Maigre-Souris, hameau de la paroisse de Foussais (10 septembre 1583 Etude A (3 E 35) Notaire (1603-1639) Claude Rousseau 3 E 37/244).

Revenons maintenant aux familles que j'ai retrouvées et qui possédèrent la Clavelière : les Martineau, Jolly, Thubin, Le Maignan apparenté aux Bernardeau de Lépinaye. C'est, cette dernière famille qui possédera le *logis de la Haute Clavelière* jusque bien après la Révolution (jusqu'en 1865) mais elle n'est plus sur Mervent où pourtant elle possède encore d'autres biens.

Entre 1562 et 1598, le Poitou et plus particulièrement notre région, est ravagée par les guerres de religion. Episodiquement, en plus de batailles sérieuses, ce sont des brigandages commis par les factions, tantôt des protestants tantôt des catholiques. On se barricade, on se méfie, les routes ne sont plus sûres et tout cela fait préjudice au bon déroulement de la vie quotidienne. Ainsi pour exemple : le 22 mars 1586, le nommé Jehan Poytier qui était sergent royal en l'élection de Fontenay, déclarait (devant Mesnard notaire à Fontenay) que « *le lundi 16 de ce mois, il était parti pour la ville de Poitiers et aurait été contraints de prendre le*

La CLAVELIERE. (Mervent)

Seigneurie mentionnée au XV^e siècle.

Anciennement : logis construit au XVI^e siècle, comprenant les bâtiments enfermant une cour avec portail, murs, accès par porche.
Actuellement : ferme ou se retrouvant quelques uns des éléments anciens, soit une aile de dépendance et le logis, réduit de moitié ou habité uniquement le forgeron. L'autre, primitivement au milieu de la façade, est maintenant à une extrémité, elle comme accès à un escalier, soit en pierre et dessert une salle, pourvus de grandes cheminées de pierre.



Famille BERNARD au XV^e siècle.

Jean Bernard, écuyer de la Clavelière, épouse de Marie de Phuyvialt, seigneur de Phuyvialt, habitant de Fontenay-le-Comte, pour déclarer qu'il ne se joindra pas au procureur du roi en l'élection de Fontenay, pour débattre de la noblesse de Jean Claveau qui prétend être exempté de la taille.
Le 26 février 1556, Fontenay-le-Comte, Nicolas Misère, notaire à Fontenay.

Famille Martineau – Jolly :

Martineau ?

Martineau Eutrope *sieur de* ---- frères ---- Martineau Pierre *l'aîné sieur de la Clavelière* Mathurin *le jeune*

X Guillemette Raynard ---- sœurs ---- X Catherine Raynard *dem. Basse Clavelière* marchand 1557 Basse Clavelière

Hte Clavelière mais dem. Vouvant xx Antoine Albert

Ferrette Martineau Pierre Martineau *sieur de la Clavelière* S.P. ?

XX François Jolly . X ? *dem. Basse Clavelière*

dem. Fontenay et Hte Clavelière

François Jolly *sieur de Grandchamp* --- frères --- René Jolly *sieur de la Clavelière* S.P. ?

X Hélène Nicolas *dem. Hte Clavelière* X Marie Durand *dem. Basse Clavelière*

chemin de Parthenay p. 971 pour aller audit Poitiers comme le plus libre & seur (sûr) aux personnes à l'occasion que les chemins acoustumez (sic) de St-Maissant (Maixant) & Lusignan ne sont pas seurs (sûrs), à l'occasion des coureurs (bandes soldatesques) qui sont sur le chemin et que lad ville de Lusignan est thenue et occupée par ceux de la prétendue religion, que rendu à Parthenay, il lui fut conseillé ainsi qu'à ses

compagnons de voyage, de dormir à l'Hostel du Sauvage (hôtel), où ils estoient descendus de ne passer plus oultre (d'aller plus loin) & qu'ils seroyent prins (pris) par les coureurs de lad prétendue religion et que ils furent donc contraints de s'en retourner sur leurs pas audit Fontenay leur demeure . . . » (texte intégral en annexe des notes Poytiers Tome 2 Maillaud).

Au XVI^e siècle, la famille Martineau.

Elle est très riche et ses membres sont dits, en général, « *marchands – fermiers* » mais aussi parfois « *bourgeois* ». Ceux qui nous intéressent : Pierre et Eutrope, portent à la suite de leur patronyme, le titre soit de : « *Sieur de la Clavelière* », soit de « *Sieur de la Barre* » (toujours le nom d'une parcelle de ces deux hameaux), soit encore de « *Sieur de Grand Champ* ». Ce droit de porter le titre de « *Sieur ou Sire* », devant le patronyme, et de le faire suivre d'un qualificatif, était accordé contre « *monnaies sonnantes* ». Il semblerait, d'autre part, que cette famille ait pu être, avant, et pendant quelques décennies, faire partie de ceux que l'on disait être de la « R.P.R. », religion prétendue réformée. Elle entretient des liens étroits (par mariages, des arrangements, des ventes, etc. . .) avec des membres connus de la dite religion. Beaucoup de ces protestants, pour se maintenir sur place, ont fini par se convertir au catholicisme.

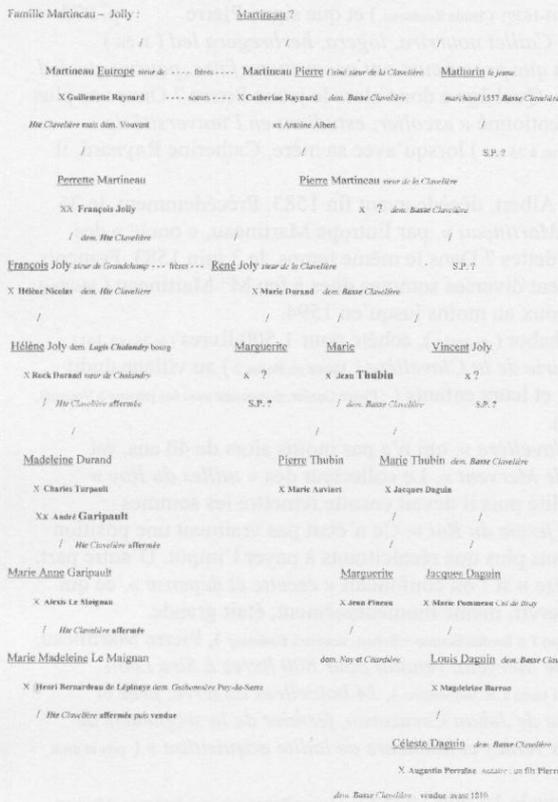
D'autres membres de cette famille Martineau ont des situations très honorables, ainsi : Jacques Martineau, marié avec Renée Largeaud, est chirurgien à Fontenay où il demeure. Il prend régulièrement à son domicile de jeunes apprentis comme Jehan, fils de Jehan David, maître chirurgien à Ste-Hermine, lequel est « *consentant par une procuration qu'il ne pouvait (hélas) signer au moyen de son indisposition et maladie oculaire* » (à cause de son état). Maître Martineau devait lui apprendre « *l'art de chirurgie et tout ce qui en dépend et aussi de barbier* » (acte passé devant Robert notaire à Fontenay, 2 juillet 1612). Me Jacques Martineau, est aussi dit « *fermier général* » (chargé de récupérer la taille et parfois même la dixme) de la *seigneurie de Chastenay* à St-Valérien, de la *seigneurie du Poiron*, de Pissotte, ect. . . Il entretient aussi des relations étroites avec les familles Nicolas et Durand, propriétaires du *Logis de Chalandry* de Mervent, dont « *les Dames* » et pour lesquelles, il se « *porte caution de prêt à elles faites* ». Des alliances par mariage unissent toutes ces riches familles.

Un autre : Jehan Martineau, marié en 1615 avec Gabrielle Alleaume, était en 1617, procureur au Siège royal de Fontenay, puis en 1622, contrôleur des tailles des baronnies de Mervent et Vouvant, mais il demeurait à Fontenay. Les « *charges de contrôleur* » (ou autres offices), c'est bien connu, passaient bien souvent de mains en mains dans la même famille.

Puis encore : en 1601, « *Honorable Homme Josias Martineau, sieur de la Bellocière* », est dit « *procureur royal à Fontenay* » où il demeure « *au Logis sis au Carrefour de la Vau* » (aujourd'hui, existe toujours la



rue du Puits La Vau) ; en 1615, « *Noble Homme Josias Martineau* » est avocat fiscal de Vouvant où il possède aussi une demeure ; en 1618, il est propriétaire du *greffe des tailles* d'Antigny (consiste à dresser la liste des imposables : montant et prélèvement puis de le collecter avec un pourcentage qui lui revient) ; en 1625, il est sénéchal et lieutenant général de Vouvant, puis en 1634, y demeurant toujours, est alors sénéchal de la *baronnie du Petit Château* de Vouvant. Bien que marié plusieurs



fois, il demeurera sans postérité ; ses p. 972 nombreux biens iront à ses frères et ses neveux.

Revenons aux deux frères Martineau qui nous intéressent, installés à la Clavelière : Pierre Martineau dit « l'ainé », en 1575, possède avec Eutrope Martineau, son frère (dont les biens : la Haute Clavelière, seront saisis en 1588 au profit de son gendre François Jolly, et adjugés définitivement par décret en 1600), la Haute Clavelière et, comme on le verra plus loin, les borderies de la Basse Clavelière (qu'ils posséderont jusqu'en 1622). Ils ont épousé deux sœurs, natives de Montournais : Catherine et Guillemette. Elles sont les filles d'André Raynard et de Françoise Souchard. Ce couple a eu d'autres enfants : François Raynard, qui est marchand - hôtelier à l'auberge où pend l'enseigne de Ste-Catherine, au faubourg de Ste-Catherine, de Fontenay, puis une autre fille, prénommée aussi Catherine. Elle a épousé François Durand, sieur de Chalandry, qui demeure épisodiquement dans son Logis de Chalandry (situé n° 15, 17, 19 rue de la Chalandrie) au bourg de Mervent.

Mais, le père de nos deux frères Martineau avait un frère, lequel a conservé le titre de « sieur de la Haute Clavelière » et non pas de « sieur de la Clavelière » tout simplement (ce Martineau - au prénom inconnu - a eu un fils, lequel a eu une fille : Suzanne qui a épousé François Esperon, sieur

de la Dosnière, de St-Laur (D.S.). Ceux-ci, ont eu un fils qui aura aussi un fils : Claude Esperon nommé encore en 1700 : sieur de la Haute Clavelière, et parrain des enfants Thubin. Pourquoi Claude Esperon porte-t-il toujours ce titre ? Cette branche a-t-elle gardé des intérêts dans le domaine ?)

M^o Pierre Martineau « l'ainé », sieur de la Clavelière (il porte ce titre) demeure alors en la « Mestairie de la seigneurie de la Clavelière » (Haute), même s'il en est seulement propriétaire en indivis avec son frère Eutrope et, il est peut-être encore aussi en indivis avec son père ou des oncles. Une remarque est à faire : même s'ils sont dits « propriétaires », il y a fort à penser que ce fief (ou seigneurie) ne leur appartient pas purement et simplement mais qu'ils en paient la rente à des personnes encore plus haut placées (c'est le système féodal : suzerain, vassal). D'autre part, dans les mêmes temps, se trouve un autre Martineau, dit « le jeune », qui pourrait bien être le jeune frère des deux ci-dessus ; voici un acte notarié qui mentionne sa présence à la Basse Clavelière. Le 22 février 1557, devant notaire (Nicolas Misère not Fontenay - voir Tripoteau notes Foucaud Maillaud T 9) : « Micheau (Michel) Foucaud marchand-bouchier, (faubourg du Puy-St-Martin), à Fontenay, prêtait 50 livres à Mathurin Martineau le jeune, marchand au village de (Basse) Clavelière ».

M^o Pierre Martineau l'ainé, sieur de la Clavelière, décède prématurément avant 1580, laissant des enfants mineurs. Le titre de sieur de la Clavelière, est porté pour un temps par son frère Eutrope. Catherine Raynard, l'épouse du défunt, se remarie après 1580 avec sire Antoine Albert, marchand à Fontenay, au faubourg des Loges où elle demeure dorénavant. Celui-ci, devient beau-père et curateur des enfants de feu M^o Martineau l'ainé, et dont il va dorénavant gérer les biens. Il donne à ferme, le 25 juin 1580 (Robert, notaire à Fontenay), à Hilaire et Pierre Roy (père et fils), laboureurs à bras (qui ne possèdent pas de charue), demeurant alors au village de Laudraire (L'Ourdraire), paroisse de Mervent, une borderie sise au village de la Clavelière (Basse), paroisse de Mervent, et « appartenant à Catherine Raynard à cause de ses enfants ». Demeure aussi à cette période : 23 août 1596 (Maillaud T notes Couturier dans dossier Bouron + Robert not Fontenay), Guillemette Girarde (Girard), Vve de Jehan Renault, qui était laboureur à bœufs.

Peu de temps après, Catherine, qui destine son fils à la magistrature, l'envoie étudier chez M^o Lancelot Caillet, qui a épousé Marie Rapin, et qui est procureur au siège royal de Fontenay, mais aussi maire et capitaine de la dite ville. Il demeure « en la Grand Rue de cette ville ». Celui-ci, le « prendra en sa maison pour un an et moyennant 24 écus sols par demy an », avec un accord passé le 7 novembre 1583 (par devant

Martineau, fils. L'acte stipule de plus, « *que led (le dit) Caillet nourrira, logera, herbregera led (le dit) Martineau et icelluy instruira à la pratique (sic) selon que procureurs ont accoustume faire, pourvu que led Martineau se rende docille et obéissant audit Caillet* ». Quel âge a donc alors le jeune Pierre ? Onze ans plus tard (27 octobre 1594), Pierre Martineau, fils, est encore mentionné « *escolier, estudiant en l'université de Poitiers* », mais il est aussi dit « *majeur* » (la majorité est alors à 25 ans) lorsqu'avec sa mère, Catherine Raynard, il signe divers actes notariés.

Le second mari de Catherine Raynard, Antoine Albert, décède avant fin 1583. Précédemment, le 26 février, il « *avait cédé des dettes dues audit feu Pierre Martineau* », par Eutrope Martineau, « oncle » des enfants mineurs. Quelle était donc l'importance de ces dettes ? Dans le même temps, le 3 juin 1583, François Raynard, oncle maternel des mineurs, reversait également diverses sommes dues à feu M^o Martineau (Maillaud Tome 14, famille Raynard). Catherine survivra à son second époux au moins jusqu'en 1594.

Que s'est-il passé en 1613, puisque M^o Léon Chabot (ci-après), achète pour 1.500 livres (le 26 oct. 1613, Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert : 3 E 37/282 - vues 146-147), la *métairie de la Clavelière* (Haute ou Basse ?) au village dudit lieu, à Louis Gardet, md, sa femme Marie Chabosseau, et leurs enfants (: Pierre Gardet, demeurant avec ses parents à Vouvant, Helies Gardet, apothicaire à Coulonges, et Loys Gardet, marchand à La Rochelle).

En 1617, Pierre Martineau, fils, « *Sieur de la Clavelière* », qui n'a pas moins alors de 40 ans, est signalé « *collecteur des tailles et criées de la paroisse de Mervent* ». Le collecteur des « *tailles du Roy* » passait dans chaque paroisse dont il avait la responsabilité puis il devait ensuite remettre les sommes récoltées au « *fermier général des tailles du Roi* » ou « *ferme du Roi* ». Ce n'était pas vraiment une position facile à gérer car, bien souvent, il tombait sur des paysans plus que récalcitrants à payer l'impôt. D'autre part, c'était très lucratif mais « *on pouvait y perdre sa chemise* » si l'on confondait « *recette et dépense* », ce qui était encore assez souvent le cas car la tentation de se servir, même momentanément, était grande.

Quelques années plus tard, le 5 août 1622 (Maillaud T 6 famille Bouron + Robert, notaire à Fontenay), Pierre Martineau, fils, « *Sieur de la Clavelière* », y demeurant, paroisse de Mervent, vendait pour 800 livres à Sire Léon Chabot, maître orfèvre à Fontenay (et qui possède de nombreux biens à la Jamonnière), 24 boicellées de terre, près et autour ledit village de la Clavelière (Basse), en présence de Jehan Creuzeron, fermier de la seigneurie de Cutebray (Cul-de-Braye), auquel Léon Chabot payait « *les ventes et honneurs de ladite acquisition* » (prix et droit d'enregistrement).

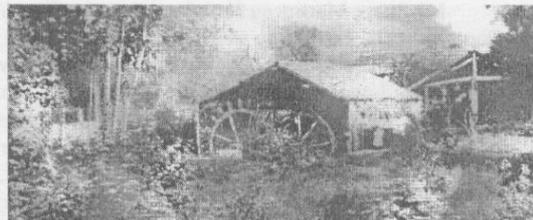


Le 12 octobre 1624, puis le 14 juin 1625 (par devant Robert notaire à Fontenay ; Maillaud T ? notes Tabarit), Dame Rachel Desmoulin, veuve de M^o Josias Tabarit, ex- receveur des « *tailles et crues en l'élection de Fontenay* », y demeurant, transportait à M^o J. Guyard, procureur au siège royal de Fontenay, la somme de 43 livres à elle due (elle charge en quelques sortes un huissier de justice de recouvrer des sommes qu'on lui doit) par M^o Pierre Martineau (fils), et taxée par « *exécutoire de despens esmané de Mrs les Présidents Conseiller & esleurs de la dite eslection de cette ville* ». Cette somme non payée a-t-elle un lien avec la position de Pierre Martineau, et, dont on parle plus haut, ou bien est-ce une rente due sur les propriétés de la Clavelière ? Ce dernier a-t-il fait de mauvaises affaires ? En tous cas, en 1631, il vivait encore mais aucune mention ne signale s'il demeurait toujours à Mervent, puisqu'alors c'est François Jolly qui demeuré à la Haute Clavelière et, René Jolly, son frère, qui porte le titre de « *Sieur*

de la Clavelière », demeure quant à lui à la Basse Clavelière.

Le second frère : Moulin à tan de la Vallée →

M^o Eutrope Martineau, qui est dit marchand à Vouvant, possédait également, le 29 septembre 1594 (Robert, notaire à Fontenay), « *un quart du moulin à tan dudit lieu de la Vallée, paroisse de Mervent* » ; les trois autres quarts appartenaient à M^o Jacques Bernardeau (Maillaud Tome 4 p. 3 famille Grenet), marchand – tanneur, demeurant à « *la Vallée, au bourg de Mervent* » (sic). Il semble n'avoir qu'une seule fille : Perrette, qui épousera, bien avant 1588, M^o François Jolly (ou Joly de St-Picq, et dont nous verrons la généalogie plus loin) et, alors, les biens passeront dans cette famille.



Au XVII^e siècle, la famille Jolly de St-Picq. Elle devient propriétaire de la Haute Clavelière, par saisie. Cette propriété sera aussi en indivis, avec plusieurs autres membres de cette famille dont, deux fils de

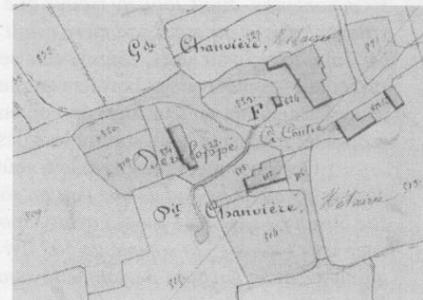
M^o François Jolly : François sieur de Grandchamp conservera la Haute, et M^o René sieur de la Clavelière conservera la Basse. p. 974



Cette famille, autrefois protestante, compte parmi ses membres, des « bourgeois » (bourgeois : catégorie sociale comprenant les personnes jouissant d'une situation relativement aisée et qui n'exercent pas un métier manuel), de riches marchands, mais aussi des magistrats : sergent royal en Poitou et général de France, notaire, procureur es cour royale, lieutenant et subdélégué de l'Intendant du Poitou . . . , installés un peu partout dans la région : à Fontenay, à Bourneau, à Foussais, à Mervent dont à la Clavelière, plus tard à la Cornelière (ci-contre), . . . , bien que l'origine de cette lignée et leur patronyme, se trouve être à Doix et plus principalement au fief de St-Picq. ← La Cornelière

Leurs alliances (par mariage) sont faites parmi les familles les plus prestigieuses de la région. Ainsi, pour exemple : Jehan Jolly (fils de Pierre et Marie Naudin et qui est le frère de François, installé à la Haute Clavelière), qui est marchand à Fontenay, épouse Anne, la fille de « Honorable Homme Jacques de Morienne », très riche marchand, aussi, de Fontenay, Conseiller du Roi etc. . . (celui-là même qui reconstruit le château de la Citardière, tel qu'il est aujourd'hui). Ce dernier demeure au Pasty (métairie et seigneurie situées sur la route de Pilorge, à droite et en face du moulin de la Roche qui en dépendait), paroisse de Notre Dame, de Fontenay. Ses biens sont plus que conséquents, entre autres : le Château et terres de la Citardière, de plus, le 13 novembre 1580, il est dit sur un acte notarié « marchand et fermier adjudicataire de la Maison et Métairie de la Chauvyère, paroisse de Mervent » (Robert notaire à Fontenay). Naturellement, il sous-loue sa « ferme » qui peut comprendre une ou des métairies, une ou des borderies, à untel ou untel, demeurant tel village de telle paroisse. la Chauvière →

Le principe du « fermage » (ou du « sous affermage »), se présentait souvent ainsi (extrait d'un contrat de « fermage » par la Dame Vaucher, épouse de Jean Jolly, sieur de la Freslerie, demeurant à la Cornelière, paroisse de Mervent). Il y avait toujours un contrat très détaillé, passé devant notaire : « et outre lesdits . . . (nom, et souvent père et fils) prendront par chacune ans (sic) et pendant leur dit bail à ferme, pour entrer en jouissance pour 4 ans à la St-Michel prochaine (toujours à cette date), en donnant et payant par un audit cédant et la bailleur (la Dame Vaucher) la somme de . . . (variable selon que ce soit une métairie « petite ou grande », ou une borderie – celle-ci, environ 30 livres en argent), et en outre, (les preneurs) filleront cinq livres de lain (lin) qui leur sera fourny par le dit Sr bailleur. En outre, les dits preneurs seront obligés de faire paigner les lins de la ditte Dame (Vaucher) alaquit dudit preneur et seront lesdits preneurs suiet (sujet) au fenaison (faire les foins pour les terres du bailleur) et laissive (faire la buaille = lessive à chaque printemps) de la ditte Dame pendant les cours de la ditte ferme le tout à laquit dudit preneur, et paieront les cens et devoirs féodaux deubs (d'eux) et accoutumée (sic) estre payé au seigneur des lieux et terme qu'ils sont deubs (dû), et outre feront recouvrir les batimans (leur habitation) estant fourny de mathériaux neccessaires pour cela par lesdits bailleurs. Et lesdits preneurs jouiront des dits lieux en bon père de famille sans y commaitre aucune fraude ny malversation et nabatron aucun arbre ny mort ny vif . . . » (Maillaud Tome 1 et 15 notes Jolly).



Voyons, maintenant, le premier de cette lignée Jolly de St-Picq, qui va posséder dorénavant la « Métairie de la seigneurie de la Clavelière » :

M^o François Joly de St-Picq (ou Jolly ; il est le fils de Pierre, marchand à Fontenay, et de Marie Naudin). Il a épousé, avant 1588, Perrette, la fille de Sire Etrope Martineau. M^o François Joly de St-Picq, qui est sergent royal, demeurant – alors - « comme réfugié au bourg de Fontaines » (il faut le voir dans le sens : n'est pas de cette paroisse et n'y paie pas l'impôt), fait saisir en date du 16 juillet 1588 (Robert, notaire à Fontenay), les biens de son beau-père, Sire Eutrope Martineau, parmi lesquels la « métairie de la Clavelière », paroisse de Mervent, « biens saisis à la requête de son gendre » (sic). Le couple ne demeure pas à la Clavelière, qui est affermée, mais à Fontenay en la paroisse Notre-Dame, où sont baptisés leurs enfants : René (av. 1590), Jehanne (° vers 1590 et X 1617 avec Jehan Guyard ; elle + av. 1625), Estiennette (° 1596 et + jeune), Anne (° 1597 et + jeune), et François (° 19.2.1599). M^o François Joly de St-Picq, est toujours sergent royal le 30 novembre 1694. Le 9 décembre 1600 (Mesnard notaire à Fontenay), M^o François Jolly, époux de Perrette Martineau, « donne à ferme à Jehan Paiou (Payou, collecteur de la Taille pour ¼ de la paroisse de Mervent, demeurant au village de la Cornelière) et à Claude Mestoier (Métayer), lequel demeure (déjà) à la Clavelière, paroisse de Mervent, la « Mestairie de la Clavelière » (Haute) », bien qui avait été adjudgée à la

suite d'un procès et par décret audit Joly, comme suit : le 16 juillet 1588 (3 E 37/248 Etude A (3 E 35) Notaire – p. 975



(1603-1639) Claude Rousseau), « *les biens d'Eutrope Martyneau (dont la métairie de la Haute Clavelière pourtant en indivis -) ont été saisis à la requête de son gendre, François Joly, sergent du roi demeurant (alors) comme réfugié au bourg de Fontaines* ». Pour quelles raisons ce fait a-t-il eu lieu ? Que devient l'autre partie, de l'indivis, tenue encore par les enfants (alors) mineurs de feu M^o Pierre Martineau ? Il apparaît que Pierre Martineau, fils, conserve par la suite une partie de ces biens puisqu'il porte toujours le titre de « *Sieur de la Clavelière* », et qu'il demeure toujours à la Basse Clavelière et ce, jusqu'en août 1622.

← Les Métives

M^o Joly est nommé procureur es cour royale (c'est-à-dire avocat). Sous l'ancien régime, les magistrats achètent leur charge. Ainsi, seule la noblesse ou la grande bourgeoisie peuvent s'approprier les grands emplois en versant à l'Etat le droit de bénéficier d'un office – la *Paulette* – pour en jouir comme un bien privé, qui se vend ou se transmet à leurs héritiers et leur assure l'inamovibilité de leur fonction. Au passage, signalons cette particularité : jusqu'à la Révolution de 1789, les pièces de procédures sont conservées dans des sacs de jute suspendus à des crochets. Quand le dossier est prêt, le procureur (l'avocat), dit : « *l'affaire est dans le sac* ». A l'audience, il plaide devant la cour et « *vide son sac* ».

Fin juillet 1611, M^o Joly donne procuration à sa femme. A cette date, « *le Sr du Vignault, Pierre Gateau, aussi magistrat à Fontenay, offrait de payer 602 livres à M^o François Joly. Se présentant au logis sis à Fontenay, dudit Joly, ny trouva que sa fille Jehanne quy déclarait que sond (sic) père estoit absent en la ville de Paris et qu'aussi sad mère estoit aux champs étant à ses métives* ». Perrette Martineau, l'épouse de M^o Joly, se trouvait alors, comme cela se faisait, dans sa « *maison des champs* », à la Haute Clavelière. Elle surveillait ses métayers et bordiers en pleine moisson, participant au ramassage des fruits et des légumes qui étaient acheminés en leur logis de Fontenay. C'était une habitude de passer la saison estivale dans les propriétés à la campagne, surtout lors des grosses chaleurs, car il y faisait meilleur qu'à la ville.

Quelques jours plus tard, le 6 août (Maillaud T1 famille Gateau ; Robert notaire Fontenay), Dame Perrette Martineau déclarait « *avoir heu advis (sic) qu'en son absence estant à ses mestives (moisson), Pierre Gateau ayant espie sad absan (ayant guetté son absence) avait déposé entre les mains de Jacques Berton, receveur des consignations en cette ville (Fontenay) la somme de 602 livres 10 deniers. Elle n'approuvait pas cette consignation et donnait quittance audit Jacques Berton de la somme due par Pierre Gateau, car elle avait procuration de son mari* » (elle savait donc au moins signer).

Le 21 janvier 1617, M^o François Joly de St-Picq et son épouse, passaient un contrat de mariage pour leur fille Jehanne (Robert notaire à Fontenay). Elle épouse M^o Jehan Guyard, praticien (fils de Sire Jehan Guyard, marchand et de Dame Jacqueline Albert ; cette dernière était la sœur du second mari de la grand-mère maternelle de la mariée), qui demeurait au faubourg des Loges (famille Joly tome 12 Maillaud p. 11). C'est peu après les noces de sa fille, Jehanne (décédée en 1625, âgée d'environ 35 ans) que M^o François Joly décède en son logis de Fontenay. Il ne verra pas le mariage de ses deux fils : René et François. Il est vrai aussi qu'à cette époque, les garçons se mariaient assez tard.

Nous allons maintenant entrer dans le détail et surtout essayez de différencier la Haute de la Basse Clavelière, bien que ces deux domaines soient intimement mêlés parce que bien souvent entre les mains plus ou moins d'une même famille, à l'origine. De plus, les actes qui en font référence ne mentionnent pas toujours la Haute ou la Basse mais simplement la Clavelière ce qui complique la recherche.

Le premier des fils :

M^o René Joly, porte le titre de *sieur de la Clavelière* (à la suite de son oncle maternel) et reçoit, comme on l'a vu, la Basse Clavelière, qui demeurera dans sa lignée par sa fille qui épouse Jean Thubin ; ces derniers auront un fils Pierre et une fille, Marie qui épouse Jacques Daguin. La Basse Clavelière, passera entre les mains de leur petit-fils : Louis Daguin, notaire royal, qui y demeure et qui la laissera à son gendre « *Pierre Parraïne, bourgeois* », aussi notaire, qui au moment de la Révolution, et après, vendra alors beaucoup de terres à des nouveaux riches paysans (et que nous verrons plus loin). René, est né et baptisé à Fontenay (1595), paroisse Notre-Dame. Il n'est pas majeur au décès de son père puisqu'il n'a que 22 ans environ. Il demeurera en famille, à la Clavelière, presque jusqu'à l'âge de 40 ans.



Le 20 mai 1627 (acte passé devant Bonnet notaire), il était l'un des collecteurs (de la Taille = impôt) de la p. 976 paroisse de Mervent. Cet office de « *collecteur* », est très lucratif mais il fallait faire l'avance aux « *fermes du Roy* », tenues par le « *Receveur des Tailles* », des sommes à récupérer. Le risque était de ne pouvoir y parvenir, ce qui était fréquent, et de se ruiner !

Dans chaque paroisse, pour un ou deux ans, on nommait un « *assoyeur* » et un « *collecteur* ». L'*assoyeur* dresse « *l'assiette* », c'est-à-dire le montant dû par chaque imposable tandis que le « *collecteur* » se rend sur place pour récupérer les sommes et souvent accompagné d'un huissier ou d'un gendarme du roi.

Fréquemment, il y avait des récalcitrants comme le montre le récit d'un « *huissier* » qui accompagne les collecteurs (25 juin 1710 à St-Michel-le-Cloué ; Maillaud Tome 15 notes Maillaud) : des résidents de cette paroisse « *m'ont fait refus de me faire ouverture des portes de leurs dits domicilles (sic) par quelque sommation que je leur aye peu faire et veu (vu) le refus, je me suis retiré avec lesd (les) collecteurs desquel refus jen ay dressé et fait le présent et mon procez verbal afin d'estre représenté en justice aux fins d'obtenir bris et rupture de porte, coffres, armoires et autres choses fermant à clef* ».

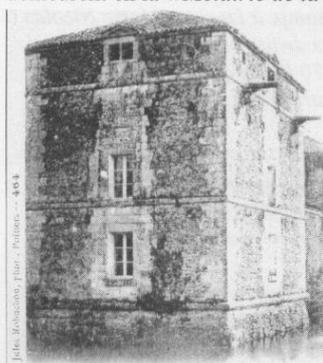
La Chalandry, propriété des Durand →



Voici, pour illustrer, ce qui peut arriver aussi à un « *collecteur* », en l'occurrence, au sieur Payou de la Cornelière (et collègue de René Joly), qui n'a pu remettre à temps, son dû, au « *Receveur des Tailles* » ce dernier étant alors absent : « *ledit Payou, auroit été emprisonné à la requête de Mr le Procureur du Roy en laditte élection de Fontenay, Delle Gabrielle Pager, femme dudit Morienne, u (a dit) dict estre preste de prendre et recevoir lad somme offerte et en bailler ung récepissé, signé dudit sieur Morienne son mary lequel est à présent en la ville de Poitiers, et consentir le largissement dudit Payou* ». Quelle est la suite de l'affaire ?

A cette date du 20 mai 1627, M^o René Joly, *sieur de la Clavelière*, se transporte aussi à Fontenay, chez « *Noble Homme Jacques Morienne, sieur d'Atrye (propriétaire de la Citardière), conseiller du Roi et receveur des Tailles en l'élection de cette ville pour payer audit Morienne la somme de 394 livres 1 sol et, ce, pour le quartier (¼) des tailles commencé dès le premier avril dernier de la paroisse de Mervent* » (les tailles de Mervent sont ramassées par quatre collecteurs dont Jehan Paiou, cité plus haut).

M^o René Joly se marie peu avant 1635 avec Marie Durand (sa petite cousine), fille de François Durand, *Sieur de Chalandry* et de Catherine Raynard (sa grand-tante maternelle). Les parents de Marie se tiennent tantôt à Fontenay, tantôt au *Logis de Chalandry* au bourg de Mervent. Ces mariages entre parentés, qui étaient fréquents pour ne pas dire à chaque génération, permettaient de conserver le patrimoine (Héléne, sa nièce, fille de son frère François, épousera à son tour le frère de Marie Durand, et qui se nomme Rock Durand, aussi *sieur de Chalandry*). René et Marie Durand demeurent en la « *Métairie de la Basse Clavelière* » et, parfois aussi, à Vouvant où naîtront certains de leurs enfants.



← La Citardière propriété de Jacques Morienne

De cette paroisse, le 30 avril 1635 (Chiché notaire à Vouvant), « *Honorable Homme M^o René Joly, sieur de la Clavelière* » et François Joly, *sieur de Grandchamp, son frère, demeurant à la Clavelière paroisse de Mervent, vendaient à Dame Claude Poytier, veuve de M^o Loys Joly (= Louis - et oncle de René et François), demeurant aux Loges, faubourg de Fontenay, la rente à eux due sur une maison sise à Cezais, rente qui leur avait été transportée par Pierre Arnaud, sieur de la Gajonnière* » (petite seigneurie de Mervent, située proche de la Clavelière).

Le couple Jolly – Durand a eut : Marie (° v. 1635, sera mariée v. 1655 avec Jean Thubain), l'aînée, qui recevra le domaine de la Basse Clavelière en indivis avec ses frères et sœurs, Madeleine (° 17.8.1636 et + jeune), René, dit *sieur du Pasty*, décédé sans postérité avant 1686, Marguerite qui demeurera à la Clavelière où elle décèdera, sans postérité (avant 1704), Vincent, *sieur Deschamps* (° 12.8.1642), puis nommé *sieur de la Clavelière* où il demeure. Il décède avant 1704 sans postérité. Ces trois derniers enfants du couple, décédés sans postérité, leurs biens (leurs parts) sur la Basse Clavelière, iront à leur neveu par alliance, Pierre Thubin (voir ci-après), fils de leur sœur aînée, Marie.

Quelques années plus tard, « *Honorable Homme M^o René Joly, sieur de la Clavelière* » et Marie Durand, sa femme, marient leur fille aînée, Marie (v. 1655) avec Jean Thubain, *sieur de Sérigny*, marchand et

fermier demeurant à Sérigny de Foussais. C'est une très belle alliance. La *Basse Clavelière* passera p. 977 alors dans la famille Thubin. M^o René Joly, sera décédé avant 1664 et ses autres enfants qui sont mineurs seront mis sous curatelle. Le domaine de la *Basse Clavelière* sera dorénavant en de bonnes mains.

Avant de continuer avec la famille Thubin, revenons sur le frère cadet de M^o René Joly, François. Pour ne pas changer d'époque, abandonnons un moment la *Basse Clavelière*. Nous y reviendrons plus loin.

Reprenons avec François, le jeune frère de M^o René Joly, qui recevra la *Haute Clavelière*.

← Branche de François Joly

Il est dernier enfant de M^o François Jolly et de Perrette

François Joly *sieur de Grandchamp*

X Hélène Nicolas

/ *pptaire dem. Hte Clavelière*

Hélène Joly *dom. la Chalandrie bourg*

X Rock Durand *sieur de Chalandrie*

XX André Garipault

/ *Hte Clavelière affermée*

Marie Anne Garipault

X Alexis Le Maignan

/ *Hte Clavelière affermée*

M. Madeleine Le Maignan

X Henri Bernardeau de Lépinaye

/ *Hte Clavelière affermée*

1830 Bernardeau

Hte Clavelière affermée

Hte Clavelière vendue 1865

Martineau (voir plus haut page 973) :

François, est né le 19 février 1599. Il portera d'abord le titre de *sieur de Grandchamp* (nom de la parcelle qui touche presque la « *Maison noble* » (sic) de la *Clavelière* : *Grandchamp des Clavières*) jusqu'à la mort de son aîné puis, celui de *sieur de la Clavelière* (ce titre était transmissible comment ?). Il épouse (avant le 11 mars 1630), Hélène Nicolas (celle-ci est la cousine de Marie Durand, qui se trouve être la femme de son frère aîné, René). Hélène est la fille d'Esmery de Nicolas, écuyer, *sieur de la Touche-Pultaut* et de Dame Renée Hours (Ours), qui demeurent au « *Logis de Chalandry* », déjà en 1611. Philippe, le frère d'Hélène a épousé Barbe Durand qui est la sœur de Marie Durand (qu'on a vu plus haut), et de ce fait la belle-sœur de M^o François Jolly. C'est encore un mariage d'arrangement.

Sitôt marié, le 11 mars 1630 (Joly notaire), « *M^o Jacques Bérard* *sergent royal baillargier* » (dépendant d'un bailliage), *demeurant en la ville de Fontenay, prêtait la somme de 1200 livres à Noble Homme Messire François Joly, sieur de Grandchamp et à son épouse Hélène Nicolas, demeurant à la Clavelière (Hte), paroisse de Mervent, qu'ils devront lui rendre en un an prochain, élisant domicile (en payant au domicile) en la maison de M^o Pierre Naudin, procureur du Roi à Fontenay, leur cousin (en fait, il est petit-cousin puisqu'il est le neveu de Marie Naudin, la grand-mère paternelle de François)*.

Il est dit pourtant aussi, à la date 11 mars 1630, *sieur de la Clavelière* y demeurant, comme le montre un acte notarié (devant Joly notaire) mais le 10 août suivant, alors qu'il prête de l'argent à sa belle-mère Renée Hours, qui demeure au *Logis Chalandry* du bourg, on le nomme aussi *sieur de Grandchamp* ; elle « *reconnaissait devoir et à promettre de rembourser d'huy (ce même jour) en un an, la somme de huit cent vingt sept (827) livres à François Joly, écuyer (il est donc noble), sieur de Grandchamp, demeurant à la Clavelière, paroisse de Mervent* ». Le 8 novembre suivant, encore, c'est lui qui emprunte : « *Noble Homme Messire François Joly, sieur de Grandchamp, à Demoiselle Marie Nicolas (la sœur de sa femme), Dame et maîtresse de ses droits (majeure), demeurante (sic) au bourg de Mervent, la somme de 970 livres qu'elle le luy avait prêtée, et qu'il luy rembourserait d'aujourd'hui à un an prochain* ».

Pourquoi tous ces emprunts ?

Le 22 octobre 1636 (devant Baudon notaire), François Joly échangeait quelques terres (pratique courante pour regrouper les possessions) avec M^o Pierre Joly, *sieur du Bois* (son parent, lequel était, entre autre, « fermier » du 8^{me} du droit du vin qui se vendait au détail, et sur plusieurs villes et paroisses autour de Fontenay, Luçon, . . .), qui demeure au « *faubourg du Reclus* » de Fontenay ; ils échangeaient quelques terres de vigne au lieu de la *Clavelière* (probablement au *fief de la Garenne*).

C'est à Mervent, que naît leur fille prénommée aussi Hélène (née v.1640-43 et qui plus tard recevra la *Haute Clavelière*). Ils ont eu d'autres enfants mais pas de fils apparemment. Malheureusement, l'épouse de Messire François Joly, décède peu après en la « *Maison noble de la Clavelière* », avant le 4 juillet 1646, date où les frères de la défunte : Philippe Nicolas, *écuyer, sieur de la Tousse*, et Gabriel Nicolas, *écuyer, sieur de la Favière* (autre frère d'Hélène), transigeaient avec leur beau-frère François Joly, à propos de l'héritage des enfants de lui et de feu Hélène, son épouse, héritage venant de Suzanne de Nicolas (sœur d'Hélène et qui venait aussi de décéder) dont ils désiraient transiger, échanger des biens fonciers. Veuf, « *Noble Homme Messire François Joly* » se remarie avec Charlotte Rapin (qui est aussi veuve d'André Lamy, fils de Pierre – dont toujours à Fontenay : la *rue Pierre Lamy*), la petite fille de Nicolas Rapin. Ce dernier, qui a été Grand Prévôt (magistrat) est aussi connu comme



écrivain. Il se fait construire en 1580 sur les plans de l'architecte Jean Morisson, le château de Terre-Neuve (ci-contre), sur les hauteurs de Fontenay, où il reçut fréquemment de non moins illustres personnages : Agrippa d'Aubigné, François Viète, André Tiraqueau, Jacques du Fouilloux, . . . Lorsqu'il meurt en 1608, aucun de ses neuf enfants ne lui ayant survécu, le château est racheté par les missionnaires



← Nicolas Rapin

« Noble Homme Messire François Joly » entre dans une illustre famille et demeure maintenant surtout à Fontenay. Nul doute que les Joly devaient s'enorgueillir d'une telle alliance.

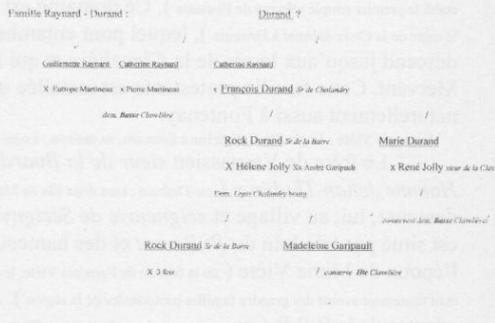


Il marie sa fille, Hélène, avant 1660, avec Rock Durand (celui-ci, est son cousin plus ou moins « à la mode de Bretagne » et le frère de Marie Durand, mariée avec René Joly, l'oncle paternel d'Hélène), dit : sieur de la Barre (encore le nom d'une parcelle de la Clavelière : la Barre, ce qui tenterait à penser, que dans des temps anciens, - et peut-être encore - cette famille Durand a pu posséder peut-être en indivis une ou des parties des Clavelières). Le mariage d'Hélène est encore un arrangement de famille pour préserver le patrimoine mais il nécessite pourtant une « dispense de mariage » accordée par l'évêché, pour cause de parenté.

François Joly, le père d'Hélène, meurt en 1661 âgé de 62 ans. Sa seconde épouse, Charlotte Rapin, rédige alors à son tour son testament, le 31 mars 1668 (Chatevaire notaire Fontenay), en faveur de sa fille issue de son premier mariage « elle léguait tous ses meubles à sa fille Marguerite, et un habit noir et un tableau représentant Nicolas Rapin, aïeul de la testatrice ».

famille Durand →

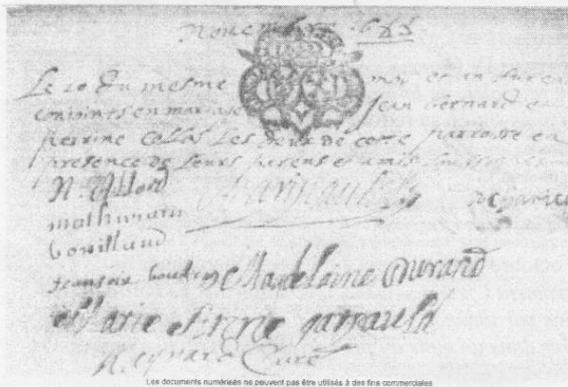
Après la mort de son père, Hélène (qui semble être la seule héritière) deviendra propriétaire de la Haute Clavelière, qu'elle transmettra à Marie Anne Garipault (qu'elle aura de son union, en secondes noces, avec André Garipault). Marie Anne épousera Alexis Le Maignan. La Haute Clavelière passera, toujours en indivis, entre les mains de leurs enfants : Gabriel Alexis Le Maignan et sa sœur Marie Madeleine qui épouse en 1735 Henri Bernardeau de Lépinay (aussi propriétaire de St-Thomas et autres).



Revenons un instant au couple Joly-Durand, qui demeure au « Logis de Chalandry » dans le bourg, et qui aura plusieurs enfants : Madeleine (° 1662), François (° 1664 sieur de Chalandry + peu après 1683, alors qu'il a un peu plus de 17 ans) et Rock (° 1665 sieur de la Barre), tous nés au bourg.

Rock Durand, sieur de Chalandry, décède à Mervent avant 1683 et âgé d'environ 45 ans (je n'ai pu retrouver cet acte car les registres de notre paroisse ne commencent qu'en 1688). Sa veuve, Hélène, se remarie avec André Garipault, sieur de Boisbaudron, aussi veuf, et dont elle aura, assez tardivement, une fille nommée Marie Anne.

Hélène, veuve de feu Joly, et maintenant épouse Garipault, marie convenablement ses enfants : Madeleine, le 26 novembre 1689 à Mervent (avec contrat de mariage), avec Messire Charles Turpault, sieur de la Bigotterie (de Foussais), écuyer, demeurant St-André de Niort à ce moment-là (il décèdera le 25. 2. 1709 à Mervent, âgé de 55 ans ; son épouse Madeleine décède peu après, aussi à Mervent, le 14. 10. 1710, âgée de 48 ans). Ce couple aura une fille (° 1698) : Marianne Turpault, qui sera inhumée en 1741 à Mervent (sa pierre tombale est toujours dans l'église).



← signature : Madeleine Durand et sa fille M. Anne Garipault

Rock, portera le titre de sieur de la Barre, se mariera trois fois mais restera sans postérité ; il sera syndic de la paroisse et décèdera en 1707 au bourg (nous reverrons ce sujet lors du bulletin qui sera consacré spécialement au Logis de Chalandry). Et enfin : Marie Anne, la petite dernière (fille de Garipault) mariée le 27 février 1696 à Mervent après contrat de mariage (Bernier & Bounineau notaires) avec Alexis Le Maignan, écuyer, sieur de la Girardière, maintenu noble à la même date ; c'est elle qui héritera de la Haute

Clavelière tandis que son frère utérin, Rock, héritera du *Logis de Chalandry*.

p. 979

La Basse Clavelière

Pour ne pas changer d'époque, nous avons laissé un moment la *Basse Clavelière* : revenons-y.

Nous allons maintenant entrer dans le détail de cette famille Thubin, en possession de la *Basse Clavelière*. Comme nous l'avons évoqué plus haut, Marie (la fille de René Joly et de Marie Durand), avait épousé Jean Thubin *sieur de Sérigny*. Ces derniers auront un fils Pierre et une fille, Marie qui épouse Jacques Daguin. La *Basse Clavelière*, passera entre les mains de leur petit-fils : Louis Daguin, notaire royal, qui la laissera à son gendre « Pierre Perraine, bourgeois », aussi notaire, qui au moment de la Révolution, et après, vendra beaucoup de terres à des nouveaux riches paysans. Nous allons voir aussi, plus loin, les « fermiers » (ou sortes de régisseurs en place, à cette époque) qui exploiteront ces deux domaines : Haute et Basse Clavelière.

Les Thubin :

Déjà, en 1580, Mathurin Thubin, *sieur de la Buardière*, y demeurant, est un riche marchand, convertit à la R.P.R. (religion prétendue réformée). Naturellement, ses enfants ont fait des alliances avec des familles de marchands, riches, et adeptes de cette nouvelle religion. Nous avons vu, beaucoup plus haut, qu'en 1586, un sieur Loys Clavier recevait une assignation à comparaître devant la cour de justice et, a lui envoyée par Vespasien Thubain, *sieur de la Buardière*, de Foussais.

Cette grosse métairie est le domicile de ce Thubin (elle devient un fief protestant où sera établi le premier temple réformé de Foussais). Ce domaine est situé à 2 - 3 km du Pont Martin, (sur la route de la Croix Méraud à Foussais), lequel pont enjambe le ruisseau de la Cornelière qui descend jusqu'aux terres de la Clavelière et qui fait la limite entre Foussais et Mervent. Cette famille protestante est installée un peu partout dans les environs et naturellement aussi à Fontenay.

François Viète ; Logis Ste Catherine à Foussais, sa maison ; Logis de famille à Fontenay : « Maison Billaud » →

Le frère de Vespasien *sieur de la Buardière*, n'est autre que « Honorable Homme Jehan Thubin » (ou Thubain ; tous deux fils de Mathurin), *sieur de Sérigny*, lequel demeure, lui, au village et seigneurie de Sérigny (paroisse de Foussais). Ce gros hameau est situé pas très loin du Pt Barrot et des hameaux des Clavelières. Jehan Thubin est l'époux de Marie Viète (de la famille de François Viète, le célèbre mathématicien qui conçut l'algèbre et qui était également avocat des grandes familles protestantes de la région). Jehan est représentant des habitants adeptes de la R.P.R (il l'est avec son beau-frère Jehan Cant, *sieur de Maigre-souris*, époux d'Elyzabeth Viète) de Foussais. A ce titre, le 20 septembre 1614 (2 ans après la mort du roi Henri IV, lequel avait rétabli en 1598, l'Edit de Nantes, qui promulguait la liberté de culte), il passe un acte notarié : « Pierre Malleay, *sieur de la Socelière* (Payré-Vendée), maire et capitaine de la ville de Fontenay, y demeurant, faisait donation aux habitants de Foussais, d'une pièce de terre qui était ci-devant en jardin, où de présent les habitants de la dite religion, de la dite église réformée de Foussais ont fait construire leur temple pour exercice de ladite religion, assis au village de la Buardière, paroisse de Foussaiy (sic) . . . à la charge toutefois, que les habitants (protestants) de ladite religion dudit Foussay ne pourront employer les dits lieux à autre usage que pour leur servir de temple pour l'exercice de ladite religion réformée » (Maillaud T 4, famille Thubin p. 18).

On observe depuis l'Edit de Nantes, promu par Henri IV (lui-même ancien protestant), une plus grande liberté de culte. Jusqu'à présent, la « Mestairie de la Buardière », isolée, était un refuge clandestin, plus ou moins connu mais sûr où se retrouvaient les protestants (le protestantisme s'était propagé très rapidement notamment dans la classe des riches « bourgeois - marchands » et, malgré l'Edit, il se produisait encore des querelles entre les deux fractions).

« Honorable Homme Jehan Thubin », *sieur de Sérigny*, (Ce Jean Thubin, fils du précédent, demeurait alors en 1628 aux Ouillères, où il « confessait, devoir et s'engageait à payer d'huy en un an », à Pierre Morienne, sieur de Tryé (parent de Jacques Morienne, propriétaire de la Citardière), receveur des tailles à Fontenay, 100 livres pour cause de prêt (24 août 1628- Maillaud T 2 notes Pager Rousseau not Fontenay), est un riche et actif marchand. Ainsi, le 19 octobre 1613, il vend à plusieurs marchands de Marans (Maillaud T 4 famille Thubin p. 18) : « 20 tonneaux de froment (75 livres par tonneau), 40 tonneaux de baillarge (45 livres par tonneau) et 10 tonneaux de seille (seigle) à 60 livres par tonneau, mesure de Fontenay, à raison de 48 boiceaux (1 boiceau = 12 à 15 l.) par tonneau, qu'il doit livrer dans un mois au port de Maillé et au lieu de Damvix si l'eau y peut porter » (si il y a assez d'eau pour naviguer).



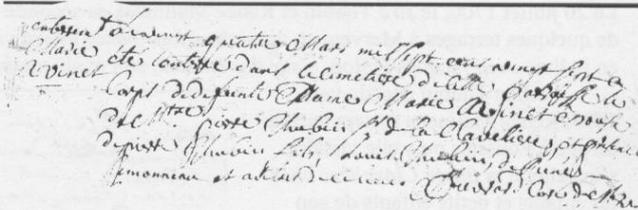
époux de feu Louis Pellon (parents de Jean), à la suite d'une sentence de conciliation du 9 janvier 1688, p. 981 lors d'un partage, lequel partage n'était toujours pas terminé ». Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y avait des dissensions sérieuses avec le sieur de Clavelière, sûrement pas d'accord et, cela depuis plus de 20 ans. De plus, sa sœur Marie (épouse de Mtre Jacques Daguin, fermier de Cul-de-Bray), possède aussi une grosse partie de ce domaine.

En 1690, Pierre Thubin n'est pas marié mais il connaît sans doute sa promise, car celle-ci est présente lors d'un mariage à Mervent « le 11 juillet 1690, furent conjoints en mariage Jacques Fromaget et Jeanne Piaud, les deux de cette paroisse (Grande Perrure) ; présents leurs parents et amis : Magdeleine Durand (sœur de Rock Durand, et cousine issu de germain de Pierre Thubin), M. Anne Garipault (fille de Madeleine ci-dessus), et Delle Marie Auvinet, . . . », la future épouse de Pierre.

Alors qu'il a 23 ans, Pierre Thubin, sieur de la Clavelière et, y demeurant, a épousé le 24 septembre 1696 (Contrat mariage devant Ballard notaire Fontenay), paroisse Notre-Dame, de Fontenay, Delle Marie Auvinet (déformation de Vinet), âgée de 25 ans et qui est native de cette ville. Tous leurs enfants vont naître à Mervent. Pourtant en 1704, « Mtre Thubin est dit marchand à Fontenay ». Son épouse lui donne : Catherine (° 10. 5. 1698 qui va épouser Jean Daguin, le 25 novembre 1720 à Mervent, son cousin, employé dans les fermes du Roi à la Chapelle aux Lys), Marie Magdeleine (° 14. 4. 1700, son parrain est Mtre Claude Esperon, sieur de la Haute Clavelière ; elle se marie avec René Simonneau, marchand à la Chapelle aux Lys), Pierre (° v. 1702), et enfin des jumelles Marie Rose et Jeanne, baptisées à Mervent, le 23 novembre 1705. Elles auront pour parrain : Messire Rock Durand, sieur de la Barre, syndic de la paroisse, et qui demeure toujours dans le « Logis Chalandry » du bourg. Ce dernier est le cousin germain par alliance du sieur de la Clavelière.

Le sieur Thubin, du consentement de sa femme Marie Auvinet, ordonne une enquête et poursuite contre Louis Bocasse, sieur de la Tour (A.D.V., série B 615, 31 août et 14 décembre 1722, folio 34 v° et 36 v°).

Sépulture de Marie Auvinet (Vinet) →



Deux décennies plus tard, le 4 mars 1727, le sieur de la Clavelière perd son épouse : « a été enterrée dans le cimetière de cette paroisse le corps de défunte Dame Marie Auvinet, épouse de Mtre Pierre Thubin, sieur de la Clavelière, en présence de Pierre Thubin, fils, Louis Thubin (beau-frère), René Simonneau (gendre) et autres d'icellieu . . . Ouvrard curé de Mervent ».

Avant le décès de son épouse, il avait marié deux de ses filles : Catherine et M. Madeleine. Un an après le décès de son épouse, un autre mariage a lieu, le 4 février 1728, à Mervent : son seul fils, Pierre (° v. 1702), épouse une jeune fille de St-Cyr des Gars, mais née à Marsais (27. 9. 1706), Marie Madeleine Moizant. Ce dernier ne portera pas le titre de sieur de la Clavelière et ne demeurera que quelques temps à la Basse Clavelière où décède son épouse, Marie Madeleine, âgée d'à peine 30 ans. Il se remarie au Poiré/Velluire (4. 2. 1731) avec Marie Vrignaud qui lui donnera trois fils qui s'installeront définitivement dans cette paroisse où lui-même décèdera après 1760. Le fils de Mtre Pierre Thubin, sieur de la Clavelière, a donc quitté définitivement ce village en 1731.

Quelques années plus tard, en 1733, Mtre Thubin, père (veuf de Marie Auvinet), très âgé, se retire à Foussais où il marie sa dernière fille, Jeanne, l'une des jumelles. Ce seront les enfants de sa sœur, Marie Thubin (épouse de Jacques Daguin), qui recevront la succession.

Naturellement, Mtre Pierre Thubin, le dernier sieur de la Clavelière, a sur place (et il avait), des métayers, des bordiers, qui vivaient au sein de l'exploitation. Parmi les cultivateurs-marchands installés dans le village, depuis quelques décennies (pas moins de 6 foyers = familles y vivaient alors), on y trouve : en 1710, Jean Catteau avec Marie Gêlard, son épouse (50 a), qui y décède en cette même année. Et, le 5 novembre 1725 (Maillaud T 8 notes Soulard + Fonteny not Foussais) : mariage de Pierre Jean Moreau, fils de Jean Moreau et Madeleine Laurens demeurant la Basse Clavelière, avec Louise Soulard (fille de Jacques Soulard et Marie Motu alias Lamothe ; devenue veuve, Louise, demeura à la Poupardière en 1733).

Quelques années plus tard (le 6. 1. 1730 – Maillaud T 9 notes Besly), Jean Rousseau, tisserand à la Basse Clavelière, vendait (avec son frère André, tisserant à Foussais) le quart d'une borderie à Payré lui appartenant en indivis (



Doizeau notaire). Le 16 août 1733 (Maillaud T 8 notes Soulard + Fonteny not Foussais) : François Naudon, demeurant à la Basse Clavelière avec son épouse Marie Soulard (est la sœur de Louise, épouse de P. Jean Moreau, - citée plus haut

— toutes deux filles de Jacques Soulard, protestant, baptisé en 1656 au temple de Foussais et de Marie Motu alias Lamothe, aussi protestante (Maillaud T 8 notes Soulard) ; ils demeuraient à la *Guilbaudière* encore en 1722 et 1725, où Jacques Soulard est dit veuf. Le couple Soulard-Lamothe eut 7 enfants dont : Louise et Marie ci-dessus), achetaient de Jacques Soulard (parent, demeurant à Foussais) et René Bretin époux de Catherine Soulard (parente, demeurant à la *Jamonnière*) ainsi que de Louise Soulard (veuve de Louis Moreau, de son vivant demeurant à la *Basse Clavelière*) qui demeurait alors à la *Pouparrière*, « leurs parts en huit sillons de terre à la *Basse Clavelière*, à partager avec ledit acquéreur (François Naudon) à cause de sa femme ». S'y trouvent aussi en 1737 : Mathurin Gentilhomme, voiturier et son épouse Marie Lerc. Quelques années plus tard (1. 4. 1745) Simon Malvault, tisserand, et sa femme Jeanne Mesnard, demeurant à la *Basse Clavelière*, affermaient alors une petite borderie au village du *Nais*, paroisse de Mervent. Ils quittent donc le hameau. En 1753 : un Mathurin Gentilhomme, voiturier, y est signalé avec pour épouse Françoise Naudon. S'est-il remarié ou est-ce son fils ?

Nous avons vu les bordiers ou les cultivateurs demeurant à la *Basse Clavelière*.

Reprenons avec Marie, la sœur de Pierre Thubin, qui recevra beaucoup plus tard ce domaine.

Marie Thubin avait donc épousé vers 1680 M^{re} Jacques Hilaire Daguin, qui est alors marchand-tanneur et proche voisin.

La famille Daguin, anciennement protestante, est une vieille famille merventaise, installée depuis des décennies d'abord à l'*Ourdraire* comme marchand-tanneur puis comme fermier de *Cul-de-Bray*.

M^o Charles Daguin *sieur du Pontreau* (lieu-dit de *Culdebray*) qui a épousé vers 1655 Jeanne Moricet (ou Morisset famille de md-tanneur autrefois à la *Cornelière* puis ensuite à l'*Ourdraire*), sont les parents de

Jacques Hilaire, a qui on a donné pour second prénom « *St-Hilaire* » patron de la paroisse. M^o Charles Daguin, précédemment a été md-fermier à Coulonges-les-royaux avant de venir s'établir en 1656 chez son beau-père, aussi md-tanneur, à l'*Ourdraire*. En 1693, M^o Charles Daguin quitte Mervent pour s'installer pendant quelques temps chez sa fille, Marguerite (mariée 1690 à M. avec Jean Auger), à la *Doutière* de St-Maurice-des-Noeux. Il afferme alors sa borderie de l'*Ourdraire* à son fils Jacques Hilaire (qui suit) tandis que son autre fils, Charles, s'installe à la *Chapelle-aux-Lys*.

Jacques Daguin « l'ainé » et Marie Thubin auront

plusieurs enfants : Marguerite (° 1681 qui épousera en 1708, M^{re} Jean Pineau dit « *riche paysan* », marchand-fermier de la *Cour du Nay* dont l'un de leurs fils, Pierre, installé à la *Citardière*, sera maire de Mervent en 1792-93), Jacques dit « le jeune » (° v. 1684, épousera en premières noces Marie Pommeau puis Gabrielle Bonneau), Marie Céleste (° 1689 aura pour parrain M^o Pierre Baudry et *Delle Céleste* des Francs + 1705), Marie (° 1694 + 1694 aura pour parrain M^e Jacques Thubin, oncle et *Delle Marie* Marie Garipault de la *Haute Clavelière*), Rose (° épousera son cousin Jean Mallet, maréchal-ferrant au *Nay*, fils de Jacques et Marie Morisset). Ce n'est que beaucoup plus tard, en 1714, que Jacques Daguin « l'ainé », s'installera comme fermier en la « *Maison noble* » de *Cul-de-Bray* (qui appartient toujours à *Monseigneur Du Praslin*, duc de Choiseul).

Marie Thubin a toujours, à la *Basse Clavelière*, ses biens en indivis avec ses neveux (enfants de son frère Pierre x Marie Auvinet), qui y demeurent dont : Catherine qui n'est pas encore mariée (elle épousera Jean Daguin, neveu de Jacques, né la *Chapelle-aux-Lys*) et Pierre (s'installera définitivement en 1731, au *Poiré/Velluire*). Tous deux sont installés dans la

maison de famille (n° 289 en 1810 et restaurée quelques années plus tard en maison bourgeoise qui portera le n° 598-99 en 1844). Le domaine agricole est entretenu par des cultivateurs, des bordiers.

Le 3 octobre 1722, M^{re} Jacques Daguin, l'époux de Marie Thubin, qui demeure toujours en la « *Maison noble* » de *Cul-de-Bray*, est très mal en point puisqu'il ne peut même plus signer « à cause d'une paralysie ou cathère qui luy a tombé sur le corps et sur les bras ». D'ailleurs peu de temps après, conjointement avec son épouse, ils testaient et partageaient leurs biens entre leurs enfants. C'est leur fils, Jacques, qui recevra la portion qui leur appartient à la *Basse Clavelière*. L'autre portion reste à Pierre Thubin, le neveu de son épouse (mais qui n'est plus sur Mervent dès 1731). M^{re} Jacques Daguin, décède peu après, le 30 décembre 1722, alors âgé de 62 ans à la « *Maison noble et Chasteau de Cul-de-Bray* » (sic).



Famille Daguin :

Charles Daguin 1641 md-fermier à Coulonges-les-Royaux
X Jeanne Moricet 1636 md à l'*Ourdraire*

Jacques Hilaire Daguin 1693 md à l'*Ourdraire*
X Marie Thubin 1714-22 md-fermier seigneurie de *Culdebray*

Jacques Daguin 1742 md-fermier seigneurie de *Culdebray*
X Marie Pommeau 17^{me} *icenne*
Xs 1725 Gabrielle Bonneau

Louis Daguin 1743 notaire Vouant M. Anne Louise
X M. Adélaïde Baron v René Baudry x J. Baudry La Renaudière
1761 ppitaire *Basse Clavelière* + 1763 La Renaudière achèteront la *Cornelière*

M. Jeanne Céleste Louis Thérèse Louise
X Angustin Perraine x militaire novice au couvent des Dames Religieuses
notaire à *Basse Clavelière* Régiment de Bretagne 1767 de Fontenay 1769
y demeure jusqu'en 1797

Pierre A. Perraine soldat, en 1810 ne possède plus rien à la *Basse Clavelière*

Jacques Daguin « le jeune », son fils, est aussi installé à *Cul-de-Bray* avec son épouse Marie Pommeau, fille de notaire, qu'il a épousé le 26. 8. 1705 à St-Benoist/Mer. Il devient, à la suite de son



père, aussi fermier de *Cul-de-Braye*, qui est un immense domaine. Son épouse lui donnera plusieurs enfants nés à *Cul-de-Bray*, dont : Marie (° 1706 + 1712), Jeanne Rose (° 1708), Louise (° 1711 et sera baptisée à Foussais ; elle épousera son petit-cousin, Jacques René Baudry md-tanneur à la *Renaudière* et leur fils, Jean, deviendra fermier de la *Cornelière* avant de l'acheter, puis leur petit-fils, Pierre, sera lui *maire* de la commune en 1816-25), Marie Catherine (° 1715), Marie (° 1717 épouse J.René Puychard), Marie Anne (° v.1720 épouse René Jean Baudry, cousin du mari de sa soeur Louise, et aussi tanneur à la *Renaudière*), et enfin un fils Louis (° 15. 2. 1722, qui épousera M.Madeleine Baron).

← *Cul-de-Bray*

C'est peu après cette dernière naissance que décède son épouse Marie. Veuf, il épouse Gabrielle Bonneau (veuve de Mtre Jacques Mallet, farinier), qui dès le 20 mars 1731, rédige son testament et fait don à l'église de Mervent de deux années de son revenu. M° Jacques Daguin « le jeune », décède le 5 septembre 1742, âgé de 58 ans. Gabrielle Bonneau lui survivra.

Louis Daguin, son fils, ne porte aucun titre. Il a épousé le 7 février 1743 (Maillaud T notes Baron) Magdeleine Baron (° 13 février 1713 à Vouvant) avec qui il est apparenté. Elle est la fille de feu *Honorable Homme* M° Jacques Baron, conseiller du Roi, demeurant à Vouvant, aussi receveur des Eaux & Forêts de Parthenay, plus procureur fiscal, et de Céleste Mercier. M° Baron était décédé trois ans plus tôt, à Vouvant, le 4 octobre 1743. Il fut solennellement « inhumé en l'église de Vouvant, en la nef de l'église sous les cloches ainsi que plusieurs de ses enfants » (cette famille Baron compte de nombreux prêtres dont trois furent curé de Vouvant).

Louis Daguin, bien que toujours en charge de la « *ferme de Cul-de-Bray* », était arpenteur-juré et également notaire royal au ressort de Vouvant. Mais, il est aussi négociant en bois. En 1744, il achète « pour 80 livres de terres au Nay », tandis que le 2 février 1745, il prend (en indivis avec M° Jean Pineau et M° Joseph Rimbart, tous deux du Nay, de Mervent) « à ferme les bois taillis dépendants de la Maison noble de la *Grignonnière* », afin de les exploiter. L'année suivante, le 7 mai (Fonteny, notaire à Fonteny), il prend à ferme pour 9 ans (de 1746-55) la « *Maison des Marsillères* », de la *Cour du Nay* (au cœur du village du Nay), de M° Jehan Clisson, chapelain, qui demeure en la « *Maison de la Cornelière* ». Il sous-afferme sans aucun doute ce domaine.

Fenêtre médiévale de *Cul-de-Bray* →



Le couple demeure à *Cul-de-Bray* puis à Vouvant et enfin à la *Basse Clavelière*. Certains de leurs enfants vont naître à Mervent d'autres à Vouvant :

Louis Jean Jacques (° 1744 à Vouvant, ne restera pas sur Mervent), Louise Thérèse (° 1749 à Mervent sera novice au couvent des religieuses de Fontenay en 1769), Rose Elizabeth (° 1750 et + le 6 avril 1753 à Mervent âgée de 18 mois ; présents Mathurin Gentilhomme et François Naudon tous deux de la Basse Clavelière — extrait ci-contre), M. Jeanne Céleste (° 1753 à Mervent aura pour parrain M° Jacques Creuseron ; elle épousera Augustain Perraine et ils reprendront la Basse Clavelière), Michel Marie (° 1755 à Vouvant), Rose Céleste (° ?), Marie Céleste (° ?).

Extrait d'un acte de baptême daté du 13 septembre 1753, mentionnant le mariage de Louis Daguin et Magdeleine Baron, et la naissance de Jeanne Céleste. Le texte est écrit à la main et mentionne les témoins Mathurin Gentilhomme et François Naudon.

Extrait d'un acte de baptême daté du 13 septembre 1753, mentionnant le mariage de Louis Daguin et Magdeleine Baron, et la naissance de Jeanne Céleste. Le texte est écrit à la main et mentionne les témoins Mathurin Gentilhomme et François Naudon.

← Baptême de Jeanne Céleste Daguin

En 1752, Louis Daguin est à Mervent. A cette date, il fait l'objet de revendication à propos de litiges (à la limite de la malversation) dans la vente des bois. Voici l'affaire : « Mre Louis Daguin, marchand, demeurant à Mervent, reçoit par devant M° Berton notaire à Fontenay et greffier-en-chef

de la Maitrise des E & Forêts de Fontenay, une certaine somme d'argent venant d'acquéreurs potentiels. En l'occurrence, il s'agit de deux associés (les Srs Denis et Chabot) « d'origine plus lointaine » (sic) de Mre Louis Daguin, étant tous deux négociants en la ville de La Rochelle ». Un acte notarié est passé (31 janvier 1752, Berton notaire à Fontenay, série 3 E 37/182) qui doit obligatoirement relater les différentes écritures passées, correspondant aux

ventes des pièces ouvrées (pièces de bois : lattes, méraïns, piquets, etc. . .) et, ce en vertu d'une décision rendue par p. 984



le Parlement de Paris dans un arrêt du 29 décembre 1751. Hors, M^{re} Louis Daguin, pour une commande de pièces de bois, avait reçu une avance de cinquante mille livres. Il devait faire « *ouvrer* » (débiter, faire tailler des méraïns ou des douelles) des pièces destinées à fabriquer des barriques et les expédier aux deux négociants (en question) « à *due concurrence de la dite somme* ». Mais des différences apparaissent entre la somme convenue et la valeur des pièces expédiées. Les deux négociants s'en remettent à un commissionnaire, marchand, demeurant au bourg de Marans. C'est le sieur Bernard (Thomas de son prénom) « *qui estoit l'homme de confiance et l'unique commissionnaire des parties* » (sic).

« *C'estoit en luy quelles devoient se rapporter soit par ledit Sieur*

Daguin de l'envoyé des bois (de la Maîtrise de Fontenay), soit par ledit Sr Denis et Chabot pour la réception d'iceux » (pièces de bois). Et dans cette affaire, « *le litige porte sur seize mille sept cent livres, tenant notamment au nombre de pièces* (de bois) *contenu dans un millier* (livré donc par 1000 pièces) ; *les négociants soutiennent* (qu'à l'accoutumée) *qu'un millier de douelles en comprend mille deux cent vingt quatre, selon un usage bien établi pour la raison que dans la quantité de ces sortes de bois, il s'en trouve toujours une quantité prodigieuse de pièces de mauvaise qualité et defectueuse* » (sic). Comment se termine l'affaire ?

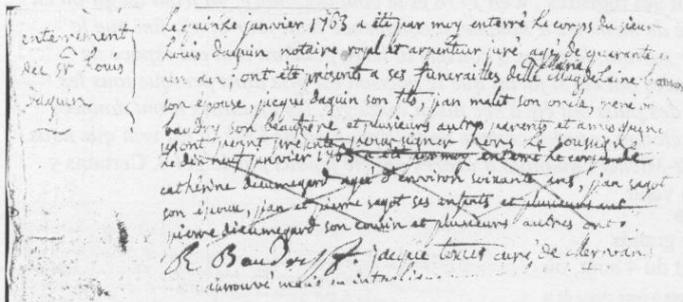
C'est donc un gros marchand qui, de plus afferme, sous-afferme, sans arrêt des terres ou des biens mobiliers. C'est un « *brasseur d'affaires* » dirait-on aujourd'hui. Mais est-il toujours aussi à l'aise puisque l'on voit qu'il arrente maintenant quelques terres ?

Ainsi, le 25 août 1761, alors qu'il demeure maintenant à la *Basse Clavelière*, il arrente à Jean Coirier, laboureur à la Mesleray de St-Michel-le-Clouc, « *quatre boicellées de terre moyennant cinq boiceaux de bled dont deux de froment et trois de baillarge, à la mesure de Fontenay, de rente annuelle* » (que Coirier devra lui fournir en paiement – celui-ci s'installera plus tard à *Cul-de-Bray* où il sera bordier). Et encore, le 23 mars 1762, il arrente à Jean Couton, voiturier au village de Vux (Foussais) « *une pièce de pré au lieu du village de la Basse Clavelière* » (beaucoup plus tard, cette famille Couton deviendra propriétaire d'une grande partie de la *Basse Clavelière*).

M^o Louis Daguin, est dit « *notaire royal* » à la *Basse Clavelière*, quand il décède le 15 janvier 1763, âgé seulement de 41 ans. Que s'est-il passé ? Le 7 mars suivant, est fait (François Pasquier, notaire à Maillezais) « *l'inventaire des meubles de la communauté de Delle Madeleine Baron, veuve de Louis Daguin, notaire royal, mort en la maison appelée la Basse Clavelière, paroisse de Mervent* ». Le 9 du même mois, « *Delle Madeleine Baron renonçant à sa communauté avec ledit feu pour s'en tenir à son contrat de mariage* », et les 15, 16 et 17 mars, avait lieu la vente des effets dudit feu (selon ces actes, il laissait 4 enfants mineurs). Ce peut-il qu'il avait des dettes ? Quelques mois plus tard, le 31 juillet, sa v^{ve} Marie Madeleine Baron, alors tutrice de ses enfants (tous mineurs : Louise Thérèse a 14 ans, Louis J. Jacques a 13 ans, M. J. Céleste a 10 ans et Michel a 8 ans), donne à ferme la « *Maison de Sérigny* » (paroisse de Foussais), et pour 7 ans, à Jacques Boutin, farinier, et à Marie Sausseau, son épouse. Louis Daguin possédait donc encore des biens à Sérigny qui lui venait de la famille de Marie Thubin, sa mère

(voir plus haut p. 980).

Marie Madeleine Baron est-elle malade ? Après avoir pris aussi des dispositions testamentaires elle décède malheureusement le 11 décembre de la même année, âgée seulement de 50 ans. Un curateur est nommé (pour les enfants mineurs) : Jean Pineau, cousin germain de leur père (sa mère Marguerite Daguin était la sœur de Jacques Daguin, père de Louis qui vient de décéder). Il demeure à la *Citardière*.



Que deviennent les enfants ? Où vont-ils vivre dorénavant ?

Quelques années plus tard (en 1769), « *Demoiselle Thérèse-Louise Daguin, est novice au couvent des Dames Religieuses de Fontenay* ». Elle a 20 ans. Son frère, « *Daguin l'aîné* » (Louis Jean Jacques), qui a 25 ans, s'est « *engagé au Régiment de Bretagne* ». Il écrit fréquemment (selon Michel Pineau-Valenciennes dans « *Si ma famille m'était contée* » p. 19 et 20) à Mr Jean Pineau. Il commençait sa lettre par ces mots (sic) : « *Monsieur et cher cousin, comme je vous regarde comme mon père et que vous me le représentez, . .* ». Puis encore, de Poitiers, le 3

janvier 1767, à « Monsieur Pineau, au château de la Citardière », pour lui souhaiter « une très p. 985 bonne et très heureuse année ainsi qu'à toutes mes cousines et à mon petit cousin que j'embrasse du meilleur de son cœur ». Ses lettres portaient parfois un cachet de cire armorié quand il était « aux Armées du Roy ». Souvent aussi, le « jeune Daguin » demandait de l'argent à « son cher cousin » et curateur. Le 8 mai 1771, il était encore à l'armée et se trouvait à Bordeaux.

Quelques années plus tard, le 14 février 1775, il est de retour dans son pays natal. Il a 31 ans et est alors « notaire royal de la paroisse de Mervent ». Il demeure, sans aucun doute, dans la maison de famille de la Basse Clavelière, et où son père tenait son étude notariale. A cette même date, il épouse à Notre-Dame de Fontenay, *Demoiselle* Marie Tudeau (fille majeure de M. Pierre Tudeau et Delle Jeanne Bonneau). Il semble ne pas rester définitivement à Mervent.

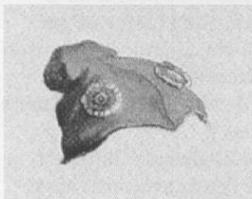
Une autre de ses sœurs, Marie Jeanne Céleste, n'est toujours pas mariée. Elle va demeurer longtemps célibataire. Ce n'est qu'à 36 ans qu'elle épousera un jeune homme de Foussais, Augustain Perraine, qui est notaire. Ce dernier va demeurer de 1790 à 1797, date où il décède, à la Basse Clavelière.

Maison du notaire Augustin Perraine (genre Daguin) →

Augustin Perraine (signait ainsi) ou Perrenne était le seul fils de Pierre J. Baptiste Perraine, bourgeois de Foussais, qui y avait épousé en 1754 Suzanne fille de feu François Chareteau, *arquebusier* à Foussais, et de Madeleine Potereau (issu de la *Renaudière* de Mervent). Le couple Perraine-Chareteau aura au moins

neuf enfants dont plusieurs mariés sur Mervent : Marie Anne épouse le *sieur* François Vexiau, chirurgien (sera officier municipal de Foussais à partie de frimaire An IV et V ; possède une grand partie de l'*Ourdraire*). Leur fils épousera Delle Perpétue Boissinot, riche héritière, du château de la *Cornelière*. Marie Madeleine épouse (avec C.M.devant Gambier notaire St-Hilaire/l'Autize) Jacques Charles Vexiau (frère de François), qui est mineur et « qui avait été autorisé à contracter ce mariage par une assemblée de ses parents, du 30 novembre 1784, qui considéraient Marie Madeleine

Perraine comme « party favorable et sortable » (sic). Mais, Marie Madeleine fut, hélas, veuve très tôt ! En effet, Jacques Charles Vexiau fut guillotiné à Fontenay (la guillotine était placée sur l'actuelle place Viète) le 25 nivose An II (14 janvier 1794) « ayant été condamné à mort le même jour comme « chef de brigand » (de royalistes), il devait être livré de suite entre les mains du « Vengeur national » et mis à mort dans les vingt quatre heures » (arch. Dép. Vendée, ancienne cote R 77 et famille Perraine p. 42 Maillaud Tome 14). Sa veuve se remaria en 1797. ← Place Viète



Augustin Perraine, qui est donc d'une famille royaliste, épouse à Foussais le 26 juin 1789, et juste avant les événements qui vont bouleversés la France, Marie Céleste Daguin (2 ans de plus que lui), issue d'une famille non moins royaliste. L'hiver précédant leur mariage fut terriblement froid. Le curé de Foussais a mentionné sur ses registres : « en 1778 et le cinq décembre, un froid tel qu'on en avoit éprouvé de mémoire d'homme, a commencé ledit jour et n'a fini que le treize janvier suivant, la neige a couvert la terre pendant tout cet espace de temps, les glaces ont été si fortes que le poisson est pris dans presque tous les étangs. Chose extraordinaire, la plupart des puits ont été à sec jusqu'au dégel, les fontaines n'ont données que faiblement, les rivières du voisinage étoient coupées comme dans le profond de l'été. Il est vrai que nous n'avons pas eu (sic) de pluye depuis la St-Michel ; quantité d'arbres ont été fendus par le gel ». Certains y virent un mauvais présage pour l'année à venir.

Mention du curé de Foussais →

Il est vrai que ce fut une année de grands chamboulements à commencer par la nuit du 4 août, où fut voté l'abolition des privilèges (si précieux à cette classe de la noblesse grande et petite). Seule, la classe la plus pauvre, le « Petit Peuple », comme l'on disait, put se réjouir mais il déchantait assez vite. Il ne profita pas vraiment de toutes ces reconductions et ce furent encore les « bourgeois », qui en tirèrent le meilleur profit. Malgré le grand bouleversement que produisit la Révolution de 1789,

Le 17 de ce mois de la cinq de décembre un froid tel qu'on n'en avoit pas éprouvé de mémoire d'homme, a commencé ledit jour et n'a fini que le treize janvier suivant, la neige a couvert la terre pendant tout cet espace de temps, les glaces ont été si fortes que le poisson est pris dans presque tous les étangs, chose extraordinaire les puits ont été à sec jusqu'au dégel les fontaines n'ont données que faiblement, les rivières du voisinage étoient coupées comme dans le profond de l'été. Il est vrai que nous n'avons pas eu de pluye depuis la St-Michel, quantité d'arbres ont été fendus par le gel.

malgré les tourments de tout ordre voire même les persécutions qui en suivirent, en 1791, dans ses p. 986 minutes (ses minutes allant du 7 janvier 1789 au 9 avril 1793 sont conservées aux A D de la Vendée), Augustin Perraine se disait toujours « notaire royal de la sénéchaussée de Fontenay ». Il a toujours daté ses minutes selon le calendrier grégorien sans jamais utiliser le nouveau calendrier révolutionnaire. On a une idée bien arrêtée de ses engagements ou de sa volonté à demeurer royaliste.

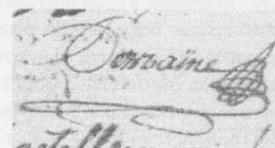
Il ne faisait pas comme le citoyen Geay, son confrère, notaire à Fontenay, qui, sur ses actes, après la formule habituelle « *Par devant nous Notaire Public du district de Fontenay Le Peuple, furent présents. . .* » etc. , rajoutait « *Vive la République Française* » !!

L'année suivante, le 5 mars 1790, naît à Mervent, l'unique fils du couple Perraine-Daguin, déclaré à Foussais (comme ses petites sœurs) : Pierre Augustin.

En 1795, a lieu le 3 juin à Foussais, le mariage de Rose Maillaud, de la Basse Clavière, « *filie de confiance chez le sieur Perraine* ». Elle est en quelque sorte sa gouvernante. Elle élève aussi probablement les enfants du notaire. Mais, elle quitte son maître pour s'installer avec son époux François Moulinneuf (32 ans), actuellement « *grellier* » à Vux, de Foussais, et qui s'installe dès 1804 à la Chopinière de Mervent. Cette famille de « *boisselier* » y résidera pendant plusieurs décennies.

Le sieur Perraine « *cy devant bourgeois* » décède en 1797 (42 ans) à Foussais - où sont déclarés tous les actes civils le concernant lui et les siens - laissant 3 orphelins : Pierre Augustin 7 ans, Marie Céleste 6 ans et Ursule qui décède à l'âge de 5 ans en 1797 juste après le décès de ses deux parents. Son épouse, Marie Céleste Daguin n'avait que 44 ans. De quoi sont-ils morts tous les trois et quasiment en même temps ?

Signature de Perraine (gendre Daguin) →



Pierre Augustin Perraine, fils, en 1810 est signalé sur les matrices cadastrales de Mervent « *Perrenne, soldat natif de Foussais* ». Il fait donc partie des armées de Napoléon (pendant son séjour à l'armée, c'est un de ses cousins Pineau qui gère ses biens). Il

François Joly *sieur de Grandchamp*

X Hélène Nicolas

/ *ptaire dem. Hte Clavière*

Hélène Joly *dom. la Chalandrie bourg*

X Rock Durand *sieur de Chalandrie*

XX André Garipault

/ *Hte Clavière affermée*

Marie Anne Garipault

X Alexis Le Maignan

/ *Hte Clavière affermée*

M. Madeleine Le Maignan

X Henri Bernardeau de Lépinay

/ *Hte Clavière affermée*

1830 Bernardeau

Hte Clavière affermée

Hte Clavière vendue 1865

possède encore à cette date plus de 12 hectares de terre pour une trentaine de parcelles surtout à Cul-de-Bray ainsi qu'une maison et presque plus rien à (et autour) de la Basse Clavière. En 1844, il ne lui reste quasiment plus rien sur Mervent. Nous reviendrons plus loin à ce hameau.

Pour ne pas changer d'époque, nous avons laissé un moment la Haute Clavière : revenons-y.

La Haute Clavière

Nous allons maintenant entrer dans le détail de la famille Garipault puis Le Maignan.

Revenons en arrière, nous avons vu plus haut qu'après la mort de son père, Hélène Jolly, est devenue propriétaire de la Haute Clavière. Elle a eut de son premier époux Rock Durand, *sieur de la Barre*, plusieurs enfants (dont Madeleine ci-après) mais c'est sa dernière fille, Marianne Garipault, qui recevra ce domaine.

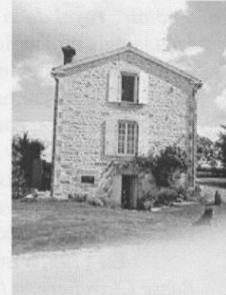
Précédemment, Hélène Joly avait marié sa fille aînée, Madeleine Durand, avec Charles Turpault (+ et inhumé dans l'église de Mervent en 1709 âgé de 55 ans) mais dont elle est, hélas, très vite veuve ; elle a eut pourtant des enfants (Marianne, née à Mervent, mariée à M^e René Guery, receveur des Fermes du Roy, demeurant le Ranquinet, paroisse de l'Orbrie, où elle décède en 1741 ; pourtant son corps est ramené pour être « *inhumée auprès de son père, sous le banc anciennement de la famille* ». La pierre tombale est toujours dans l'église ; nous y reviendrons lors d'un bulletin sur l'église).

Hélène Joly laisse donc la Haute Clavière à sa dernière fille, Marie Anne (née de son union en secondes noces avec André Garipault), qui épousera, le 27 février 1696 à Mervent, Alexis Le Maignan, écuyer, *sieur de la Girardière*. La Haute Clavière passera, toujours en indivis, entre les mains de deux de leurs enfants : Gabriel Alexis Le Maignan et sa sœur Marie Madeleine qui épousera en 1735 Henri Bernardeau de Lépinay (

aussi, propriétaire de *St-Thomas* et autres lieux). C'est, cette dernière branche qui conservera le domaine bien au-delà de la Révolution.

La **Bigotière** (Foussais, maison de François Viète) →

Les **Garipault** : sont connus dans la région dès le XVIème et XVIIème siècle et aussi dans tout le Poitou. Cette famille protestante de Fontenay abjura le protestantisme en 1628. Les armoiries des Garipault du Poitou étaient « *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même* ». **Pierre Garipault**, *sieur de la Fournière* (Foussais), qui était *fermier de la seigneurie de Fontenay* en 1527, décède en 1534 ayant eut au moins un fils (qui suit). **Jean I Garipault** qui vivait encore en 1554 étant maire de Fontenay, et il eut entre autre : **André I Garipault**, *sieur de la Fournière*, qui reçut d'Henri IV ses *lettres de noblesse* en 1597 et fut maire aussi de Fontenay ainsi que son fils : **Jean II Garipault**, maire en 1614-16 et capitaine de la ville de Fontenay où la famille abjura. Ce dernier eut deux fils : **Jean** et **André** (qui est né d'un second mariage de son père). Celui qui nous intéresse est : **André Bernard Garipault**, *seigneur de Bois-Baudran*, né 21 mars 1634 paroisse Notre-Dame de Fontenay, et qui eut pour parrain son oncle paternel, André Garipault, *sieur de la Ménaudière* (petite seigneurie de Foussais où il demeurait). Par mariage, la *Haute Clavelière* va s'ajouter aux biens déjà conséquents, sur Mervent, des Garipault.



André Bernard Garipault, *seigneur de Bois-Baudran*, avait donc épousé Héléne Joly (veuve de Rock Durand) qui est propriétaire de la *Haute Clavelière*. De cette union est donc née une fille unique, à Foussais le 27 mai 1672 et baptisée le 26 juillet suivant : **Marianne**. André Garipault est aussi *seigneur de St-Thomas* (voir bull. n° 9 *St-Thomas* p. 92 – sur ce bulletin, il y a une erreur dans la généalogie Garipault) mais je ne peux affirmer que cette famille y habitait en permanence. Pourtant, il séjourne certainement beaucoup à Mervent car sa signature et celle de sa fille, Marianne, apparaît très souvent (presque chaque mois, comme parrain ou elle comme marraine) sur les registres des « B.M.S. » de la paroisse. En 1538, le *fief de St-Thomas* (et la *Chauvière*) appartient à Jeanne Regnault épouse d'un Jean Garipault qui « *faisait profession de la religion protestante* ». Sa descendance en rendra avec jusqu'en 1722 en la personne de **Marie Anne**, fille de *Messire André Garipault*, écuyer, *seigneur de St-Thomas*.



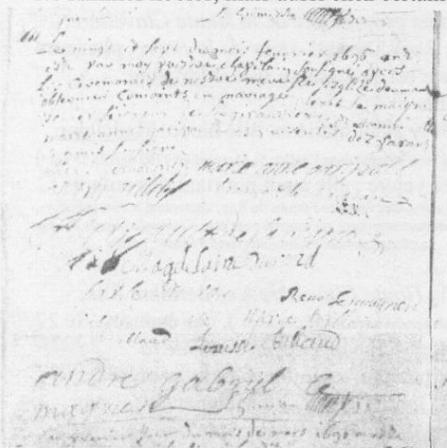
Marianne Garipault épouse, à Mervent le 27 février 1696, *Messire Alexis Le Maignan*, écuyer, *seigneur de la Girardièrre* (fils de Charles Le Maignan et de Gillette Amiaud). La cérémonie est faite par Luc Humeau prêtre, chapelain de la *chapellenie de St-Joseph* en l'église de Mervent. Etaient présents : François Le Maignan (frère de l'époux), Madeleine et Charles Durand (de la *Chalandrie* dans le bourg - cousins de l'épouse), René Le Maignan, André Gabriel Le Maignan, . . .

Au passage, signalons que contrairement à une croyance fort répandue, les particules « de – le – de la – d' – des – du » ne sont pas liés au principe de noblesse. Elles signifient le plus souvent la simple possession d'un fief sous l'Ancien Régime, un lieu d'origine ou le nom d'un bien, et se retrouve donc couramment chez les familles nobles, mais aussi chez certaines familles bourgeoises et rurales.

← Mariage : Le Maignan-Garipault

Les, **Le Maignan** : c'est une famille aisée de la petite noblesse. Elle est issue de la châtellenie de Vieille-Vigne (après Montaigu, proche de la seigneurie de Clisson dans le comté Nantais, et dans les Marches (limite) du Poitou). Elle est connue depuis le XIIIème et a formé quatre branches (*Maignan* est l'ancien nom d'un chaudronnier ambulancier). Cette famille *Maignan de l'Ecorce* (1614) a des liens avec les Jolly de St-Picq installés à la *Clavelière* mais aussi à la *Cornelière*. François Le Maignan grand-père, est dit (selon) *seigneur de Bois-Vignaud* et *sieur de l'Ecorce*. Charles, le père d'Alexis, est dit *seigneur de l'Ecorce*. Pourquoi Alexis Le Maignan est-il dit *seigneur de la Girardièrre* ?

La *Girardièrre* (ou écrit parfois Giraudière) est un ancien fief dépendant probablement autrefois de *Cul-de-Bray* mais avant tout de la baronnie de Mervent. D'ailleurs, les Girard étaient depuis le XIIème possesseur du fief et seigneurie de *Cul-de-Bray*. Sont-ils à l'origine de la création de cette petite seigneurie



de la Girardière, située curieusement non loin de Cul-de-Bray. Elle fait presque face d'un côté à la p. 988 Chauvière, de l'autre aux carrières de la Guière (Gouère). Elle est enserrée entre le ruisseau de la Cornelière et le ruisseau d'Ecoute-s'il-pleut, et située aussi non loin du village de Perrure. Néanmoins, elle fait partie de la paroisse de St-Michel-le-Clouc. Cette situation a probablement été voulue ainsi lors du découpage des paroisses. Néanmoins, les familles y demeurant étaient très souvent inscrites sur « B.M.S. » de Mervent.



← Plan et Métairie de la Girardière

Les Jolly (pour la Haute Clavière) et les Garipault (pour St-Thomas) ont encore élargi leurs possessions en unissant leur fille unique, Marie Anne, avec leur voisin : « Messire Alexis Le Maignan », écuyer, « seigneur de la Girardière » (une grosse métairie qui a probablement été un logis, et qui présente les caractéristiques d'une villa gallo-romaine). Curieusement, en 1706, l'épouse d'Alexis, est encore dite « Delle Marie Anne Garipault, de la Girardière » (sic). Pourquoi ? Habitent-ils donc par intermittence à la Girardière ? Tous leurs actes religieux sont faits à Mervent.

« Messire Alexis Le Maignan », est maintenu dans sa noblesse par Mr de Richebourg, Intendant du Poitou, par une sentence du 7 janvier 1716. En 1721, a lieu un interrogatoire « sur faits et articles », à la demande d'Alexis Le Maignan, écuyer, sieur de la Girardière et Marianne Garipault, son épouse, contre Jean Bérard, maître chirurgien (A.D.V. Série B, Baillarge de Vouant C 89). Que s'est-il passé ? Y a-t-il eu une suite ?

En compagnie de nombreux notables locaux, Honorable Homme Messire Alexis Le Maignan, est présent devant l'église, le 21 juin 1721, pour l'inauguration et baptême de la cloche nommée « Jeanne » (voir bull. n° 12) Le 28 juin 1722, c'est Marie Anne, son épouse, qui rend encore l'aveu pour son Fief de St-Thomas (que son père, André, avait appointé par arrentement en 1699).

← St-Thomas

On peut penser peut-être que c'est dans la petite seigneurie de St-Thomas (qui possède sa chapelle, toujours visible en partie) que décède (mais rien n'est moins sûr car ils ont aussi des biens au bourg : « Logis du Corps de Garde », qui reviendra à leur fille Julie) l'époux de Marie Anne. En tous cas, ce n'est pas à la Haute Clavière qu'il demeure. L'extrait suivant, montre que c'est Mtre Jean Mallet, son fermier,



qui y demeure en famille : « le seize février 1726, a été enterré au cimetière de ce lieu, le corps de défunt et Honorable Homme Messire Alexis Le Maignan, assisté de Messires les curés de Vouant, Bourneau, Mervent ; présents : Gabriel Alexis le Maignan, son fils, Jean Mallet son fermier de la Haute Clavière, Jacques Bouron dit Messire de la Rouvergne (des Ouilères), et autres d'icelieu, . . Ouvrard, curé de Mervent ».

Nous verrons plus loin ses fermiers.

Le couple Garipault-Le Maignan, avait eut plusieurs enfants dont : Alexis (° 1705), Marie Céleste (° ? qui épousera Mr de La Villedieu), Marie Madeleine (° ? qui épousera Jacques Henri Bernardeau), . . . Marianne décède peu après son époux mais à Fontenay, le 12 février 1730, âgée de 56 ans. Elle est inhumée en présence de Messire Alexis Le Maignan, son fils, et de Messire de La Villedieu.

Trois semaines plus tard, le fils unique (il semble) du couple Garipault-Le Maignan, Alexis Gabriel, meurt à son tour alors qu'il n'est âgé que de 25 ans. Messire Alexis Gabriel Le Maignan, chevalier, seigneur de la Girardière (écrit alors Giraudière), est inhumé aussi à Notre-Dame, entouré de nombreuses personnalités : Messire de La Villedieu (son neveu), Messire Brunet, sgr de la Saucelière (Payré), Messire Saboureau, sgr de Dissais (propriétaire de la Citardière et gendre de Moriceau de Cheusse). C'est Marie Madeleine (sa sœur) qui recevra la Haute Clavière, St-Thomas et le « Logis du Corps de Garde », au bourg. Métairie de la Girardière →



Les fermiers de la Haute Clavelière depuis 1700.

p. 989

Bien avant cette date, on trouve installé à la *Haute Clavelière* (appelée alors, ne l'oublions pas, la *Haute Chevalerie*), la famille Mallet et une famille Brunet.

Pourtant, en juin 1700, sur un acte de baptême (ci-contre) était signalé aux côtés de *Dame Marie Garipault de la Girardière* (marraine), M^{re} Claude Esperon (Espron), qui est le parrain, et dit alors : *sieur de la Chevalerie* (ou seigneur) : qui est-il ?

Signature : Esperon et sa fille Gabrielle →

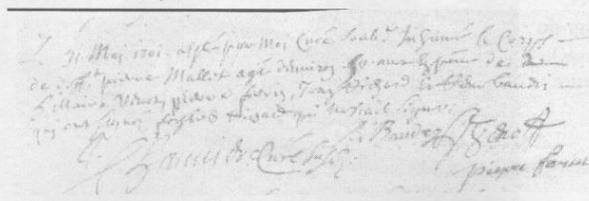
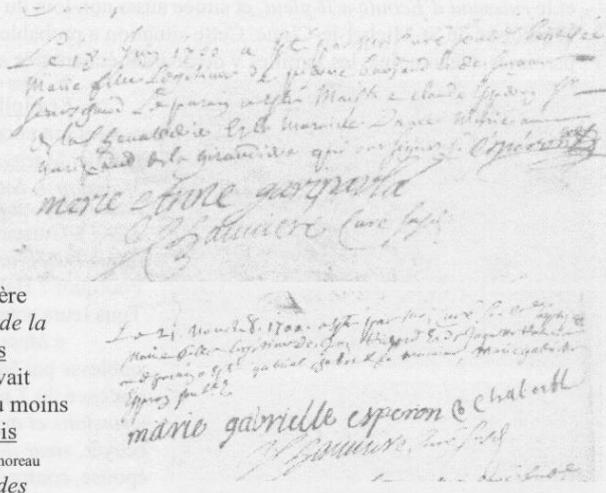
Revenons beaucoup en arrière : le père de nos deux frères Martineau, Eutrope et Pierre, propriétaires (en indivis) de la *Haute* et *Basse Clavelière*, et cités plus haut, avait un frère nommé Josias, lequel a conservé le titre de *sieur de la Haute Clavelière*. Il a eu au moins un fils Jacques Martineau (naguère (sic) procureur du roi à Fontenay), qui avait épousé « une » Jeanne Daguin, qui lui a donné au moins une fille : Suzanne. Celle-ci, a épousé M^o François Esperon, *sieur de la Dosnière* (de St-Laur, près de Faymoreau D.S.), alors, *fermier judiciaire par bail des fruits des domaines de l'hérédité de défunt M^o Josias Martineau* (grand oncle de Suzanne Martineau). Suzanne Martineau décède jeune ne lui laissant que deux filles. Veuf, François Esperon se remarie avec Renée Baron qui lui donne un fils Joseph. Celui-ci épouse une fille du coin, M. Madeleine de Vexiau (la famille Vexiau possédera des biens à l'*Ourdraire*). Ce dernier aura un fils : *Messire* Claude Esperon, qui en 1700, est parrain des filles Thubin, de la *Basse Clavelière*, dont le 14 avril pour Marie Madeleine (fille de Pierre et de Marie Auvinet). Sa fille, Gabrielle Esperon sera aussi marraine.

Quel lien uni toutes ces familles ? Ont-ils gardé des intérêts dans le domaine ? Sur cet acte, on parle, alors, de « *la Chevalerie* » (ou *Haute Clavelière*), donc plus de 100 ans avant la création de la matrice cadastrale de 1810.

Voyons d'abord, les Brunet qui n'y demeureront pas longtemps : Joseph Brunet, est dit *marchand à la Haute Clavelière* (déjà 2 fois veuf : marié v. 1670 Marie Bouquet, en 1684 Jeanne Roy, et remarié en 1686 avec Anne Hurtaud, lequel Brunet, précédemment, était *farinier au moulin de la Boule - Payré - dossier Durand et Maillaud T 13 notes Giraudeau*). Il est encore fait mention de lui, le 16 avril 1713 : (Doizeau, notaire et voir Maillaud T 10 notes Brunet + dossier : Roch Durand -Giraudeau Maillaud T 13) Joseph Brunet, dit *protestant*, marchand à la *Clavelière*, « *priaît et requérait* (Jacques Bouchereau, tisserand, époux de Marie Girard à Veux, Jacqueline Gentilhomme Vve de François Bousleau, et tutrice de ses enfants dudit feu, et demeurant « *auouillière* » - Ouillères - paroisse de Mervent ; voir Maillaud T 9 notes Bouchereau) *de le recevoir à l'exponction de 3 journaux de vignes mentionnés au contrat d'arrentement passé entre lui et défunt André Bousleau, duquel lesdits Bouchereau, Girard et Gentilhomme étaient héritiers* » (en 1722 est à St-Hilaire-sur-l'Autize). Joseph Brunet, bien qu'il soit dit « *marchand* » est avant tout « *meunier* », et probablement en charge du « *moulin de la Garenne* » situé très proche de la *Haute Clavelière*.

Il y avait, à l'époque (comme on l'a vu plus haut) deux grands bâtiments habitables à la *Haute Clavelière*. Les Brunet (apparentés surtout avec la branche Mallet de l'*Ourdraire*) et les Mallet vivaient-ils séparément ou bien uniquement dans l'immense grand logis ?

La famille Mallet était installée au moins depuis le début du XVII^{ème} dans la grosse *métairie de la Jamonnière*. Ce sont de riches marchands-tanneurs qui ont marié et installé leurs enfants (et descendants) aux *Ouillères*, à l'*Ourdraire*. Deux cousins-germains, de cette famille, vont demeurer à la (Haute) *Clavelière* : Pierre (ci-après, qui a épousé v. 1685 Louise Venot) et Jean Mallet (le fils de Jacques qui avait épousé Marie Morisset).



← Sépulture de Pierre « Mallos »
Maître Pierre Mallet, surnommé « *Mallos* », de la *Haute Clavelière*, même s'il n'en est pas propriétaire, est un riche fermier, un notable souvent mentionné dans les actes religieux de la paroisse. Son épouse, Louise Venot, lui a donné plusieurs enfants (mais les

registres de Mervent ne commençant qu'en 1688, je n'ai trouvé que ceux-là) : **Renée** (° 1689), **Hilaire** (° 1690), **Jean** (° 1693 + 1699 p. 990 à 6 ans), **François Alexis** (° 1700 + quelques jours) qui a pour parrain Messire Alexis Le Maignan. Pierre « **Mallos** » décède prématurément comme le montre l'acte religieux suivant : « le 31 mai 1701, est inhumé au cimetière le corps de défunt Pierre Mallot âgé d'environ 50 ans en présence de Hillaire Venot (beau-frère) et Pierre Baudry (aussi beau-frère), . . . J. Chauvière Ptre curé (plus, quelques autres signatures) ». Parmi ses descendants, **Pierre** se marie et s'installe sur St-Hilaire-de-Vouvent.

Maître **Jean Mallet**, le cousin de Pierre, sera pour un temps seulement à la (Haute) **Clavelière** où est installé aussi son gendre. C'est également un notable qui assiste, le 16 janvier 1726 à Mervent, à la sépulture de son « *bailleur et seigneur* », Messire Alexis Le Maignan (vu plus haut). Il a épousé une fille de notable, Rose Daguin (fille de M^e Jacques et de Marie Thubin, de la *Basse Clavelière*). Lors du baptême de leur fils, **Jean**, le 1^{er} novembre 1725, il est dit, à la fois, « *maréchal-ferrant et fermier de la Haute Clavelière* » (*forgeron* ou forgeron, fabricant de gros ouvrages en métal : soc de charrue, . . .). Il a marié sa fille, Rose, avec René Joyaud, aussi maréchal, qui s'installera au *Nay* vers 1749 et que Jean Mallet suivra dans ce village. Il y décèdera en 1775 âgé de 81 ans.

Demeurent, également, à la *Haute Clavelière*, dans ces années-là, des bordiers : les **Bouron**.

Sépulture Messire Alexis Le Maignan →

Pierre Bouron (natif de la *Braud* de St-Michel-le-Cloué), veuf (de Louise Girard), a épousé Françoise Veillat (dont le père, François Veillat, était « *faiseur de tuiles* » propriétaire au village des Rouillères, de Payré. Françoise Veillat était veuve en 1^{ère} noce de François Moulinneuf). Le 15 novembre 1746 (Fonteny, notaire Foussais), **Pierre Bouron boisselier**, et **Françoise Veillat sa femme**, demeurant alors à la *Haute Clavelière*, transportaient (vendaient) à Maître Jean Sénéchaud, marchand, demeurant aux Rouillères (Payré/Vendée), une petite maison sise audit village des Rouillères « *plus le tier* » (sic) dans un fourcq à thuille avec les teneurs de la maison appartenant à Mr Brisson et le nommé Jean Baud, ensemble une petite thullerie et une ayre despendant le tout de laditte maison » (biens qui lui venait de ses parents). Ils vont marier ensemble leurs enfants respectifs. De son 1^{er} mariage, Françoise Veillat, avait eut entre autre : **Françoise Moulinneuf** qui va épouser **Pierre Bouron** (le fils de Pierre Bouron et de feu Louise Girard). Ceux-ci demeuraient encore à la *Haute Clavelière* lors du mariage, en 1744, de leur propre fille, Françoise avec Jean Picart (fils de Jacques et Marie Mesnard), voiturier, demeurant au village du *Nais* (sic). Des liens existent également entre le couple Bouron-Veillat, de la *Haute Clavelière*, et Rose Maillaud, qui en 1795, est « *fille de confiance chez M^o Perraine* », de la *Basse Clavelière* (voir plus haut). En effet, à cette date, Rose épouse son cousin-germain, Jean-François Moulinneuf, qui n'est autre que l'arrière-petit-fils de Françoise Veillat et de son premier époux François Moulinneuf.

Après le décès de Messire Alexis Le Maignan (vu plus haut), c'est les Bernardeau qui deviennent « *seigneur* » et propriétaire de la *Haute Clavelière*.

Les Bernardeau : au XVI^{ème} siècle, une branche de cette famille de la région, anciennement protestante, était propriétaire du moulin de la Vallée et possédait des parts dans le gros moulin à tan des Loges et le moulin Besson (voir : bulletin n° le Besson et n° la Vallée). Une autre branche était également installée à la Briandière (Puy-de-Serre) ou « *Fief de la Briandière* », à basse justice, dont l'aveu est rendu à Vouvent en 1673 par Louis Bernardeau, écuyer. Une autre branche est à Vouvent et à Fontenay. Enfin, il y a aussi les Bernardeau de L'Epinay dont Jacques qui en 1673, rend aveu pour le « *Fief Pipet* », à Mervent (vers la Chopinière) ; ce fief tombe dans la « *bourgeoisie* » (sic). Puis plus tard, en 1775 et jusqu'en 1785, il fait aveu aussi, à cause de sa femme, pour le « *Fief de St-Thomas* », paroisse de Mervent.



Ce sont ces derniers Bernardeau, qui nous intéressent, en l'occurrence, mais ils ne demeureront jamais à la *Haute Clavelière*. Leurs ancêtres communs sont : **Pierre Bernardeau**, qui est receveur des baronnies de Mervent & Vouvent vers 1550, mais qui demeurerait alors au bourg de Puy-de-Serre où il mourut laissant pour veuve Marie Picoys (qui décèdera en 1595 à Fontenay, chez son fils) et un fils mineur, qui suit : **Mathurin**.

Honorable Homme **Mathurin Bernardeau**, était aussi receveur des baronnies de Mervent & Vouvent dès 1580, où il demeurerait. Avec trois associés, le 9 décembre 1589 (Lymonneau notaire – notes Bernardeau Maillaud T 12), il

se retrouve en procès pour « *raison des bois de haute futaie à eux vendus par Mme la Duchesse de Longueville* » (descendante de Dunois). C'est un riche « *marchand bourgeois* » qui afferme (par procuration et devant Robert notaire), à nouveau, le 1^{er} novembre 1592, « *du Révérend Frère Charles de la Rama, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, de présent hors de ce royaume pour les affaires de sa religion* » et, pour 3 ans, le « *chastel et seigneurie et commanderie de Champgillon* » (canton de St-Hermine). En tant que « *fermier* », il sous-afferme « *la prévosté et terragerie de la Chastaigneray aux Coustaux et le four à ban dudit lieu, avec les droits de vérolie, fruits, profits, revenus et émoluments desdites choses, dépendant de ladite seigneurie de Champgillon* ». Il possède aussi des biens en la *seigneurie des Ouillères*, paroisse de Mervent, et en indivis avec *Sire André Bouhéron* (son cousin germain).

En 1593, associé avec *Sire Jacques Viète* (parent de Nicolas Viète), demeurant à *Ste-Catherine* de Foussais, il afferme les revenus de l'abbaye de l'*Absie-en-Gâtine*. Par contre, le 3 mars 1594 (Mesnard notaire Fontenay), alors qu'il demeure alors à Fontenay, il « *se désistait de la ferme de la commanderie de St-Thomas en cette ville (et de celle de Curzon), en faveur de frère Jehan de Palette, religieux de l'ordre de St-Lazare de Jérusalem, à présent commandeur desdites commanderies* ». La même année, il afferme pour 5 ans, « *de Jacques de Béthume, abbé de l'abbaye de l'Absie, la métairie de la Jobretière* (située au-dessus de *Pierre-Brune* et du ruisseau de la *Vergne* qui fait la limite de Mervent ; cet ancien logis devenue métairie possède un immense étang), *de la paroisse de Bourneau, dépendant de ladite abbaye* » et, encore, il « *afferme à Isaac Bernardeau (sieur de la Fenêtre, son parent), marchand, de présent en la p^{sse} de Mervent* » pas moins de six métairies ou borderies en la p^{sse} de Puy-de-Serre.

← la *Jaubretière*

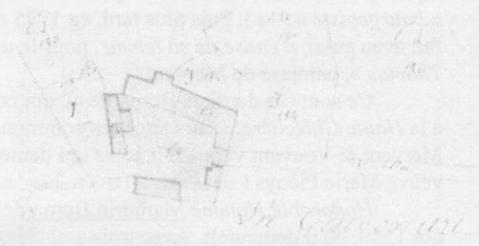
Parmi ses descendants, on trouve, d'abord, *Pierre, sieur de la Briandière*, protestant (avait épousé Catherine Chaillot, de Vouvant = Mathurin, procureur fiscal des baronnies de M & V, et de Marie Creuzeron), qui demeure à la *Briandière* (Puy-de-Serre), et qui « *reçut à titre posthume des lettres de noblesse, données à Paris en mars 1645, en considération des services rendus à la guerre, tant au siège de la Rochelle et de l'île de Ré, qu'à l'armée de Lorraine, sous la conduite de Mr de Parabère, et à la charge (en échange néanmoins d'un paiement par la famille Bernardeau) de payer 150 livres d'aumônes et d'indemniser les habitants de Puy-de-Serre* » (voir : Beauchet-Filleau). En 1624, l'un de ses parents, Samuel Bernardeau, « *marchand bourgeois* » (sic) est installé à La Rochelle (notes Bernardeau T 19 Maillaud) où il est « *fermier du revenu temporel de la Commanderie Magistrale du Temple de la Rochelle* » et devait « *payer à Messire Gabriel Dorin, chevalier de l'Ordre de St-Jehan de Jérusalem, commandeur de la dite commanderie, et demeurant à la Maison Noble du Poiron, p^{sse} de Pissot (le Poiron est à quelques centaines de mètres du Rond-Point de St-Luc) la somme de 3700 livres, sur 4500 livres (c'est fabuleux) prix de la ferme de ladite commanderie pour les fruits de l'année dernière* » (c'est « *Haut et Puissant Jacques Dorin, sieur du Poiron* », y demeurant, et frère de Gabriel, qui est caution de Samuel Bernardeau).

Puis, on trouve encore un : *Louis David Bernardeau*, installé à la *Guibonnière* de Puy-de-Serre. La *Guibonnière* est un très gros fief de cette paroisse, qui dépend de l'immense seigneurie de *Cul-de-Bray* mais aussi de la baronnie de Mervent. Son logis est très grand et bien protégé. Louis David avait épousé Françoise Modeste Buignon, qui lui donna plusieurs enfants dont : *Marie Françoise* et *Jacques Henri* (° 1697), qui portera le titre de « *écuyer, sieur de Lespinay* ». C'est en épousant l'héritière Le Maignan qu'il deviendra à son tour propriétaire de la *Haute Clavelière* (voir bull. n° 9 *St-Thomas* p. 92).

Peu de temps avant l'union (prévue depuis fort longtemps probablement) des enfants de ces deux familles : *Bernardeau* et *Le Maignan*, a lieu l'arpentage de la forêt en 1735. Il est constaté que le Sr de Laipineraye (Louis David, père) possède « *un bois joignant la lisière des Ragottières (Bois du Pont du Nay, en haute forêt) et un autre « bois taillis nommé la « Fosse du Procureur » (près de l'ancien couvent des Robinières) contenant environ 7 arpents, situé dans le milieu du triage des Ragottières* ».

la *Guibonnière* →

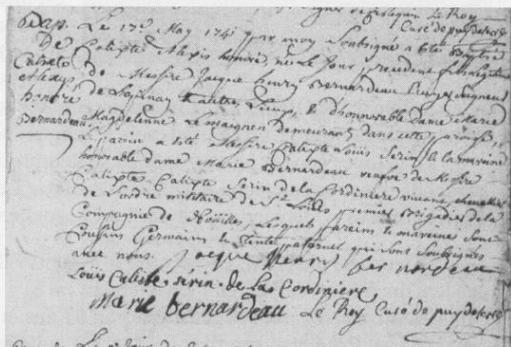
Deux décennies plus tard, le 8 avril 1755, un autre procès-verbal (Série B 1268 folio 8) est dressé par Pierre Thomas de Germon (famille qui possédera des biens à *Cul-de-Bray*), procureur du Roi en la maîtrise de Fontenay, à l'effet de constater si le Sr Bernardeau de Lépynaie (Bernardeau, fils, à la *Guibonnière* de Puy-de-Serre) « *a fait séparer ses domaines par bornes, fossés conformément aux sommations qui luy (sic) ont été cy-devant*



faites, en vertu de l'Arrêt du Conseil du 14 octobre 1698 et de l'Ordonnance de Mr Le Grand Maître p. 992 du 4 août 1735 ».

Le 10 juillet 1736 a lieu le mariage de Jacques Henri Bernardeau (° 1696 Puy-de-Serre) de L'Epinaie, écuyer, seigneur de l'Epinaie, alors âgé de 40 ans, avec Marie Anne Madeleine Le Maignan qui lui apporte donc la Haute Clavelière. Le couple s'installe à la Guibonnière où ils auront pas moins de 13 enfants, tous nés à Puy-de-Serre, dont : Marie Anne Agathe (° 1738 vivante en 1792), Calixte Alexis (° 1741 sgr de la Guibonnière dont il héritera en tant qu'ainé des garçons, et recevra également St-Thomas qu'il cédera à sa sœur) dont voici un extrait du baptême « **B 17 mai 1741 Calixte Alexis Honoré fils de Messire Jacques Henri Bernardeau écuyer seigneur de Lepinaie et autres lieux et d'Honorable Dame Marie Madeleine Le Maignan, le parrain a été Messire Calixte Louis Serin (cousin et fils de la veuve Serin ci-après) et la marraine Honorable Dame Marie Bernardeau (tante paternelle) veuve de Calixte Serin de la Cordinière vivant chevalier de l'Ordre Militaire de St-Louis, Premier Brigadier de la Compagnie de Noailles** » signé : Le Roy curé de Puy-de-Serre (sera aussi curé de Mervent), puis encore la naissance d'Anne Julie (° 1742 ; sera en 1810 religieuse à Vouvant et propriétaire de plus de 20 parcelles dont une partie du « Logis du Corps de Garde » au bourg), Angélique Charlotte (° 1744), Madeleine Cléophas (° 1748 se mariera à Marillet), Joseph Henri (° 1749 sera sgr de la Guibonnière après son frère Calixte), Jacques Henri Charles (° 1751 propriétaire au Beugnon-en-Gâtine puis aux Châteliers-de-Fenioux, épousera M.A. Aimée Giboireau), et Françoise Honorée (° v. 1753 x Germain des Roches de Chassay, installés aussi dans le « Logis du Corps de Garde », au bourg de Mervent, où elle décède en 1791 à 45 ans. Son époux se remariant, c'est sa sœur Julie qui reçoit ce bien).

Baptême : Calixte Alexis Honoré Bernardeau →

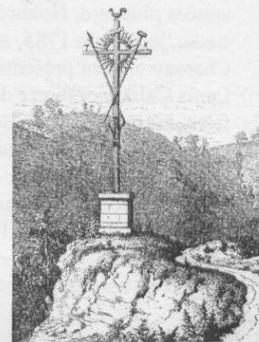


Honorable Homme Messire Jacques Henri Bernardeau mourut le 29 juin 1762, âgé de 70 ans, dans sa « Maison de la Guibonnière » et fut inhumé à Puy-de-Serre. Trois semaines plus tard, Dame Marie Madeleine « Lemaignant » (sic), Vve Bernardeau, afferme sa « Mestairie de St-Thomas » à un nouveau métayer, Pierre Guesdon, du bourg de Mervent. Elle signait « La Maignan veuve Lepinaie ». Ses enfants étant mineurs, est fait une demande de procédure de tutelle et de curatelle (Série B - 98) des enfants de Marie Madeleine Le Maignan et de feu Jacques Henri Bernardeau seigneur de Lepinaie.

← Pont-Barrot proche la Clavelière et la Chauvière



En 1772, elle a des problèmes avec le curé de Mervent, le sieur Pinocheau. Elle refuse de payer la « rente foncière annuelle, perpétuelle et non amortissable de 30 sols et d'un demy boisseaux de froment à la mesure de Fontenay » sur deux parcelles dont le revenu a été donné par ses ancêtres. Cette rente, payable « annuellement sur chaque feste de St-Michel au presbytaire dudit Mervent, le sieur curé actuel (Pinocheau), absent, a chargé les notaires soussignés » de se charger de la faire régler. Mais comme la Dame Lemaignan refuse d'obtempérer, l'affaire est portée devant la justice le 22 juin 1772 et le jugement est rendu le 14 juin 1773. Il s'agit, pour la première terre « d'une demie boissellée de terre en quatorze sillons seize perches à la Clavelière pssse de Mervent, tenant d'un bout au « Grand chemin » qui conduit du Pont Barrot aux Ouillères (passant devant la Chauvière), d'un autre bout à une autre terre qui dépend de sa « bordrie de la Clavelière » et d'un autre costé à celle dépendante de la « Métairie de la Chauvière ». La rente pour cette terre est « payable au presbytaire dudit Mervent » (sic). La deuxième parcelle est : « en une pièce de jardin actuellement en nature de pré contenant (sic) à semer trois mesures de grenne de lin, située audit bourg de Mervent, tenante d'un bout à la « Grand Rüe » (comprend, aujourd'hui, la rue de la Vallée et la rue de la Chapelle) qui conduit du « Grand Cimetière » (Grand Cimetière, alors en service, était l'ancien cimetière mérovingien sans doute ! qui se trouvait, à gauche, en montant l'actuelle rue de la Vallée et s'étendait presque jusqu'à la rue des Juifs - ci-contre le Calvaire du Grand Cimetière posé quelques temps après le passage de Mr de Montfort, en 1715) à la « Chapelle de Tour » (déjà mentionnée dans le bull. n° 46 le Château de Mervent), à main droite, d'autre bout à « l'Ouche de la Cure » du susdit Mervent (et) appelée « l'Ouche du Chateau » (se trouvait à l'emplacement de l'ancienne mairie où des travaux ont été commencés), d'un costé à un autre jardin aussy appartenant à ladite Dame (Lemaignan) et d'autre costé à la terre des représentants Girard (les



descendants de Guy Girard, seigneur de *Cul-de-Bray*, dont : César Gabriel de Choiseul, duc de Praslin). La rente pour cette parcelle est p. 993 « payable au lieu de la Clavelière en susdite paroisse ».

← acte notarié du procès-verbal



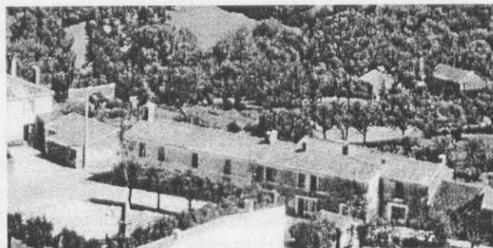
Les rentes de ces deux terres avait été données au curé du moment, Lucas Payneau, par les ancêtres de la Dame Lemaignan : la première, le 3 octobre 1635 et, le 24 juillet 1648 pour la seconde, respectivement par *Noble Homme* François Jolly, *sieur de la Girardière* (c'est l'arrière grand-père, côté des Joly, de la Dame Lemaignan) et par Gabriel Nicollas, *sieur de la Claverie* (c'est l'arrière-arrière grand-père, côté d'Hélène Nicollas, installé aussi à la *Chalandry*). Ce qui est intéressant dans cet acte, c'est que l'on voit que ce domaine a probablement aussi porté le nom de « *Claverie* » (qui vient de Claveau) et, d'autre part que ces ancêtres lointains portaient déjà les titres de « *sieur de la Girardière* » et « *sieur de la Claverie*

», au milieu du XVIIème. Quel lien unissait donc toutes ces familles qui possédaient les domaines de la Haute et de la Basse Clavelière depuis si longtemps ?

Quelques années plus tard, le 25 septembre 1776 (1 J 2132 – procès verbal fait par La Chesnelière), est faite une demande d'instruction, suite à la plainte de Mme Lemaignan, Vve Bernardeau de Lepinay, « *insultée par trois gentilshommes* », demande reçut par La Chesnelière, lieutenant de la maréchaussée à Fontenay-le-Comte.

Logis du Corps de Garde →

Deux ans plus tard, elle décède le 7 mai 1778 et le lendemain, à Mervent, a lieu l'enterrement : « S *Magdeleine Demagnan* », âgée d'environ 67 ans, a écrit le curé. Sont Présents : son fils aîné (37 ans) qui signe « *Honoré Bernardeau* », le second (31 a) qui signe « *Chevallier Bernardeau* » (sic), puis sa bru, Dame Marie Aymée Giboireau, ainsi que ses filles qui signent toutes très bien : *Agathe* (40 ans, célibataire), *Julie* (36 ans, célibataire se fera religieuse), *Madeleine* (30 ans célibataire) et *Honorée* (25 ans, célibataire). Mais où décède-t-elle exactement ? Dans la seigneurie de *St-Thomas*, ce qui semble peu probable, ou au bourg dans le « *Logis du Corps de Garde* », ou bien à Puy-de-Serre.



Les enfants héritent alors des nombreux biens tant à Mervent qu'à Puy-de-Serre (et sans doute ailleurs) : *Julie* (qui sera religieuse à Vouvant en 1810), *Agathe*, *Madeleine* et *Honorée* reçoivent : le « *Logis du Corps de Garde* », des terres sur le *Chêne-Tord*, *Foulet*, *Pruneau* (plus de 20 grandes parcelles) : *Bois Marceau*, la *Fraynay*, la *Beline* etc. des terres au *Pistolleau* (ou *Pissoteau*, côteau du bourg au-dessus du *Portail*), une maison *rue des Juifs* et enfin le *Logis du Corps de Garde* (n° 1, 3, 5 *rue de l'église*). Le fils aîné : *Jacques Calixte*, dit « *Honoré Bernardeau, écuyer, seigneur de St-Thomas* » (qui a épousé Rose Serin, sa cousine), reçoit, la seigneurie et métairie de *St-Thomas*, qu'il afferme, mais aussi des biens à la *Guibonnière* (ses descendants, dit en 1820-1832, « *enfants mineurs* » à Combrand (D.Sèvres), en sont toujours propriétaires). Le second fils, *Henri Charles Joseph André*, seigneur de la *Doigt*, reçoit la *Haute Clavelière* (en est toujours propriétaire en 1810, puis c'est son fils, Jacques Charles Henri Louis, puis ses héritières jusqu'en 1865).

Après le décès de leur mère, Dame Madeleine Lemaignan, en 1778, il ne reste sur Mervent, que les quatre filles Bernardeau, encore célibataires : *Agathe*, *Julie*, *Honorée* et *Madeleine Cléophas*, qui vient juste de se marier à Marillet, le 24 novembre, avec François de la Voyrie, écuyer, seigneur du *Buignon*, demeurant à la « *Maison de la Maronnière* », p/sse de Marillet. Quelques années plus tard, Honorée, qui a 32 ans, se marie à son tour à Mervent : « M avec dispense, le 21 juin 1785, avec Germain des Roches du Pt Breuil, écuyer, seigneur de Chassay ». Sont présents, du côté de l'époux, ses frères : *Messires Etienne*, Charles, Louis Calixte et Pierre des Roches, curé de Puy-de-Serre. Du côté de l'épouse : son frère, *Messire Honoré Bernardeau*, écuyer, seigneur de *St-Thomas* ainsi que ses sœurs : *Demoiselles M. Agathe* et Louise Julie. L'année suivante, Honorée donne naissance à son premier enfant : *Honorée Agathe*, née et baptisée à Mervent.

Le couple demeure donc dans la paroisse de Mervent pendant les événements de la Révolution, où le 19 février 1791, décède Françoise Honorée, âgée seulement de 38 ans (le curé a écrit 45 ans environ). Sont présents à sa sépulture, qui a lieu le lendemain de son décès, naturellement son époux, et aussi trois de ses sœurs : Marie Agathe (toujours



Un émigré ruiné de retour à Paris, sous la Consulat

célibataire), Louise Julie (toujours célibataire), Cléofée Madeleine (qui est mariée et s'est déplacée depuis Marillet), ainsi p. 994 que leur belle-sœur Rose Serin (épouse de Honoré Bernardeau). A cette sépulture, assistent également trois des beaux-frères de la défunte dont : Pierre Des Roches, curé de Puy-de-Serre. Six mois plus tard, Germain Des Roches se remarie avec Anne de Verteuil et quitte définitivement Mervent pour St-Hilaire-sur-l'Autize.

Il semble qu'aucun membre de cette famille n'ait émigré pendant les événements de 1789 et ceux qui ont suivis. Bien au contraire, ils semblent même avoir profité des opportunités qui se présentèrent.

Au premier plan, à droite, la Cure →

La même année, le 2 avril, Delle Julie Bernardeau achète, comme « Biens Nationaux », les « Bois Prieur » (qui dépendaient de l'ancien Prieuré et situés au-dessus de Foulet) puis encore le 3 messidor an 4 (23, 6, 1796), la « Cure et ses dépendances » (vendues plus tard aux Normand), aussi « cy-devant bien du clergé ». Mais demeure-t-elle pour autant encore à Mervent ? En 1810, alors qu'elle a 68 ans, elle est dite « religieuse » à Vouvant (et possède encore sur Mervent de nombreux biens). Nous verrons plus loin ce que deviendra la Haute Clavelière.

La Basse Clavelière : après 1789

Pour ne pas changer d'époque, nous avons laissé un moment la Basse Clavelière : revenons-y.



Nous allons maintenant entrer dans le détail des familles qui vont y habiter jusqu'à nos jours.

← à droite : Maison du notaire

Nous avons vu aussi que le 20 juillet 1792, « en l'étude de

moi Augustin Perraine, notaire royal en la sénéchaussée de Fontenay, demeurant à la Basse Clavelière de Mervent » (notes Bouron T 6 Maillaud et notes famille Maillaud dans Maillaud T 5), Jean Moulinneuf, ci-devant boisselier, et Jeanne Maillaud sa femme, demeurant au village de Vux par Foussay, avaient testé en faveur de leurs enfants. C'est sa nièce, Rose Maillaud, qui était « fille de confiance chez le Sieur Pierre Perraine cy-devant bourgeois », et qui épouse avec contrat de mariage passé chez M^o Perraine, le 3 juin 1795 François Moulinneuf, « grelier-boisselier » à Vux. Il s'installe alors pour quelques temps à la Basse Clavelière jusqu'au décès de M^o Perraine, l'employeur de son épouse. Le couple, beaucoup plus tard, s'installe à la Chopinière où naîtront plusieurs générations de leurs descendants.

En 1810, des parcelles de terre ont été vendues mais les maisons (avec jardin, luzernière et ouche) de la Basse Clavelière n'ont apparemment pas changé de mains. Les habitations de la Basse Clavelière appartiennent à deux propriétaires qui ont un lien de parenté avec leurs prédécesseurs : les Daguin-Thubin et le sieur Perraine.

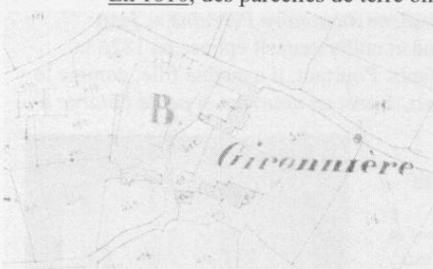
← la Gironnière à St-Maurice des Noues

La partie où se tenait l'étude notariale appartient alors : au sieur Vasseur.

Le sieur Jean-Baptiste Vasseur, qui demeure à St-Maurice des Noues, où il est déjà propriétaire d'un très gros domaine, « la Gironnière », possède la partie où se tenait le notaire Perraine (décédé en 1797), et dont il a épousé la jeune sœur, Marie Madeleine,

aussu native de Foussais. Le 21 floréal An 7 (20 mai 1799), naît Marie Suzanne, leur fille. Sont présents au baptême : Pierre Perrenne, de Foussais (36 ans, aussi parent) ainsi que Marie Suzanne Vasseur (52 a), grand-mère, de Fontenay-le-Comte. Pourquoi, ce domaine est-il tombé dans les mains des Vasseur, originaire de Fontenay ? Le sieur Vasseur possède à la Basse Clavelière : outre cette maison et ses dépendances, 7 h 42 ares de terres. C'est une petite exploitation qu'il loue à des bordiers.

L'autre partie appartient au sieur Diet, fermier à St-Germain du Prinçay (dont je n'ai pu retrouver la trace mais apparenté avec les Daguin), qui possède en outre, seulement 1 hect 34 ares, et la « bordrie » située à gauche de ce village. Les deux parties de la Basse Clavelière sont affermées à des bordiers, qui y vivent en communauté, comme : les Couton-Thibaud. Il y a déjà aussi : Jacques Guillemet (x Marie Mars), sabotier, Pierre Goupil, bordier (1793) et Pierre Braud, bordier (y décèdera en 1820), qui marie sa fille, Marie, avec Jean Couton.



La famille Couton y demeure déjà depuis quelques décennies aussi, et achète (ou arrente) p. 995 quelques terres. Ainsi, déjà le 23 mars 1762 (dossier Thibaud) : Jean Couton (plus tard, à la Basse Clavelière et encore plus tard, aux Loges), alors voiturier à Vux, et époux de Jeanne Ogier, arrentait une petite pièce de terre à M^o Louis Daguin, notaire royal au ressort de Vouvant, et demeurant à la Basse Clavelière (où sera installé aussi son genre,

Il nous paraitrait mal de ne pas rendre hommage à l'homme qui a été le premier à nous donner des parcelles de terres arrentées, car nous sommes devenus propriétaires de ces terres, et nous sommes devenus riches, grâce à son travail, et nous sommes devenus riches, grâce à son travail, et nous sommes devenus riches, grâce à son travail.

Perraine notaire). Le 11 janvier 1768, le couple Couton-Ogier, est à la Basse Clavelière où décède Jeanne Auger (Ogier), âgée d'environ 80 ans. Sont présents à sa sépulture : Jean, Pierre (x Suzanne Jubien) et Jacques, ses enfants ainsi que ses deux gendres.

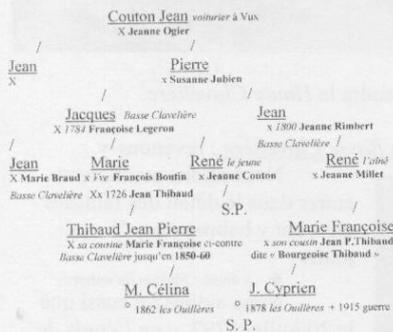
← Décès de Jeanne Auger

Cette famille, originaire de Vux (Foussais) va s'implanter durablement dans ce hameau, en la personne de l'un de leur fils : Pierre (° 1724 à Vux). Ce dernier, bûcheron, épouse Susanne Jubien, qui va lui donner (au moins) : Jacques (° 1758 à Vux) et Jean.

Jacques Couton, comme son père, est dit bûcheron mais aussi voiturier et laboureur. Il est également signalé « bordier ». Il épouse en 1784 Françoise Legeron (° 1752 à Vux). Ils auront, nés à la Basse Clavelière, trois enfants : Jean (° 1792 se mariera avec Marie Braud dont la famille est déjà dans ce village), M. François (° 1789 épouse en 1^{re} nocce François Boutin dont elle est veuve et se remarie avec Jean Thibaud), et René dit « le jeune » (° 1784, épousera en 1815, sa cousine Marie Couton, dont il n'aura pas d'enfants).

Le 25 août 1789, le couple Couton-Legeron, avait baptisée leur fille, Marie François Louise, qui avait eu pour parrain et marraine : Messire Germain Des Roches du Petit Breuil et son épouse Marie François Bernardeau, les derniers membres de la famille

Famille Couton-Thibaud



Bernardeau demeurant encore à Mervent.

Baptême M. François Couton →

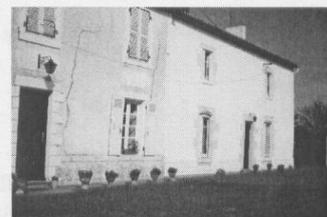
L'autre fils (de Pierre et Suzanne Jubien) : Jean (frère du précédent), a épousé Jeanne Rimbart qui lui donne deux enfants Louis et René (° 1801). Ce dernier, René dit « l'ainé », boissellier, marchand de bois, va épouser Jeanne Millet (aisée héritière d'un chaufournier de Bourseguin). Ils auront peu d'enfants dont : Marie François (° 1838 qui épousera son cousin J. Pierre Thibaud).

Le vingt cinq août 1789, j'ai baptisé Marie François Louise, fille de Jacques Couton laboureur, et de Françoise Legeron, son épouse, la paroisse de Basse Clavelière. Parrain, Messire Germain Des Roches du Petit Breuil, et marraine, Marie François Bernardeau, épouse de Messire Germain Des Roches du Petit Breuil. B. Bernardeau, Curé de Mervent.

Depuis quelques années demeure dans ce hameau, dans la « maison du notaire Perraine », Jean Thibaud (° 1783 = fils François Thibaud, md-bois et de Marie Barthon), (37 ans) tisserand et cultivateur. Il épouse en 1826 la Veuve Boutin, Marie Couton, âgée de 43 ans, qui lui donnera deux enfants. Pourtant, il a eu une fille, comme le montre l'acte de décès du 23 août 1829 : Sépulture de « Marie Daugas, 5 ans, en nourrice, « petite bâtarde à Thibault » (née 15. 6. 1825), a écrit le curé.

Ex-maison du notaire Perraine →

On trouve à la Basse Clavelière au recensement de 1836 : Jean Thibaud, qui est dit propriétaire, son épouse Marie Couton et leurs deux enfants : Jean (° 1730 à Mervent, qui épousera en 1861 sa cousine, Marie François Couton que l'on surnommerait la « Bourgeoise Tibaud ») et Marie (° 1734 à Mervent), mais aussi avec eux, M. Justine Boutin (° 1819 à Mervent, fille du 1^{er} mariage de son épouse), 17 ans, puis Jeanne Poupponneau, 54 ans et Marie Boucher 11 ans. A ce moment-là, la famille Couton-Thibaud semble être propriétaire de la belle « maison de maître ».



Au recensement 1841 : Les Couton : René l'ainé et René le jeune, sont partis s'installer aux Loges. Jean Thibaud et son épouse Marie (François) Couton, sont toujours là avec leurs deux enfants et Auguste Boutin (enfant du premier mariage de Marie). Sont aussi dans le village : Anne Baudry, la vve Aymé, et son jeune fils, François, où elle est dite « bordière ». Puis, une autre famille (qui a remplacé les Couton) : Jean Pétorin,



voiturier, son épouse Jeanne Crépineau et leurs quatre enfants. Puis, un nommé, Jean Mandin, qui est p. 996 dit « domestique ». D'ailleurs, le 21 septembre 1847, décède Jean Thibaud, père (64 ans), propriétaire à la Basse Clavelière. Peu après, Marie Couton (57 ans), sa veuve va mettre en fermage et elle se fera construire une maison (en briques roses, au coin de la route D 65 et celle qui va à la Poupardière) aux Ouillères, où elle s'installera définitivement.

En 1844, les parcelles de terre, parfois en indivis, sont à divers propriétaires mais qui n'habitent pas forcément dans ce village : Ronde (héritiers), Poquin Jean (Brandanière de Cezais), Chessé, père, à la Guilbaudière, Normand Charles, meunier au Portail, Goupil Louis (au Pt de Villeneuve à Foussais, mais aussi Pierre, bordier à la Guilbaudière et Jean, métayer à la Jamonnière), ainsi que les Couton-Thibaud, qui loue leurs biens.

Nous n'avons pas de recensement entre 1841 et 1891.



← **Borderie n° 285-86**

En 1874, s'y trouve la famille Pellerin (en 1860 était à la Citardière), dont François Pierre Pellerin (natif de St-Michel-le-Clouc), veuf de Jeanne Chaigneau (décédée en 1863 chez sa fille à Gourdin). Il décède, à son tour, à la Basse Clavelière, le 16 mai 1874, âgé de 77 ans.

Au recensement 1891 : on y retrouve la fille de feu François Pellerin, Marie, (° 1835) avec son époux René Guillemet, cultivateur dans la borderie n° 285-86, avec leur dernière fille, Marie âgée de 25 ans. Vivent avec eux, « en communauté, à même pot à même feu », leur fils aîné, François (° 1861), 30 ans et son épouse Noémie Clochard (voir bull. n°41 la Vallée), ainsi que leur dernière née : Valentine, 4 ans. Tous ensemble « en fermage » naturellement.

Dans la belle « maison de maître », n° 283-84, donnée en fermage, par les Thibaud-Couton, se trouve Jean Seigneurin (° 1846 natif de St-Michel-le-Clouc), cultivateur, son épouse Agathe Malvaud (° 1846 Payré), leurs trois enfants : Louise (° 1876), Berthe (° 1877) et Louis (° 1881). Avec eux, Marie Thibaudeau, vve Seigneurin, 71 ans.

Au recensement 1896 : dans la borderie n° 285-86, René Guillemet, sa femme et leur fils célibataire, Valentin (° 1868). Toujours encore avec eux, son aîné, François, aussi dit « fermier », sa femme Noémie, leurs enfants : Valentine (° 1887), Marie (° 1892), Marthe (° 1893) et un petit dernier, Marcel (° 1896).

Dans la « maison de maître », n° 283-84, Jean Seigneurin, sa famille et sa mère, la vve Seigneurin.

Au recensement 1901 : se trouve toujours dans la borderie n° 285-86, François Guillemet, 49 ans, et son épouse Noémie, qui lui a enfin donné un autre fils : François (° 1897). Il a perdu son père, René, mais sa mère, Marie Pellerin, vve Guillemet demeure toujours avec eux. A cette date, François Guillemet, est carrément dit « fermier » mais aussi il est voiturier et a créé la « Maison René Guillemet & Cpgnie » (entreprise de transports). Il a donc bien réussi et pose fièrement, juché sur un tombereau, les reines en main, pour la photo de famille devant « l'Hôtel Clochard » qui tient sa belle-mère, à la Vallée (voir bull. n°s 41, 42, 43).



Ci-contre : **François Guillemet** →

Puis, dans l'autre maison n° 283-84, Jean Seigneurin, Agathe Malvaud sa femme, et leurs deux enfants : Louise qui a 25 ans et Louis, 20 ans. Toujours avec eux, sa mère Marie Thibaudeau, la vve Seigneurin, est là pour seconder sa bru. Pas pour longtemps, car elle part avec l'un de ses fils, Louis, qui s'installe (fin 1901) au bourg, à la « ferme de la Grange » (n° 5 rue de la Chalandrie).

Au recensement 1906 : dans la borderie n° 285-86, François Guillemet, son épouse et Valentine, sa fille, qui est lingère, plus une dernière née : Eugénie (° 1902). Sa mère, Marie Pellerin, vve Guillemet, est toujours là. Il a pour l'aider dans son entreprise, un domestique : Eugène Carcaud.

Dans l'autre maison n° 283-84, la « maison de maître », louée par les Couton-Thibaud, se trouve toujours « en fermage » (depuis environ 1876), Jean Seigneurin, et sa famille. Sa propriétaire, est actuellement celle que l'on nomme la « Bourgeoise Thibault ». Nous nous souvenons de M. Françoise Couton (fille de René l'aîné x Jeanne Millet) qui avait épousé son cousin-germain J. Pierre Thibaud (fils de Jean Thibaud x Marie Couton), dont les parents respectifs ont été longtemps installés dans la « maison de maître » à la Basse Clavelière. Le jeune couple Thibaud-Couton, devenu extrêmement riche, s'était installé aux Ouillères où il vit totalement de ses rentes. Ils ont eu une fille, Marie Céline (° 1862) et un fils François Cyprien (° 1878).

Au recensement 1911 : dans la borderie n° 285-86, François Guillemet, veuf, s'est remarié p. 997 avec M.Louise Renaudet, et il a toujours avec lui, sa mère Marie Pellerin, v^{ve} Guillemet, et ses trois filles et son fils, Marcel qui a 15 ans.



Dans l'autre maison n° 283-84, Jean Seigneurin, vit toujours avec sa famille qui s'est agrandie. En effet, il a mariée son aînée, Louise, qui a 35 ans, avec un gars de Marillet (D.Sèvres), Léopold Garon, qui a 39 ans. Il leur est né un premier fils Léopold (° 1905).

← **Borderie n° 285-86** ; le long de la haie coule le petit ruisseau qui sépare la Basse Clavelière de la Haute Clavelière

Au recensement 1921 : François Guillemet, est décédé. Est-ce à la suite du décès de son avant dernier fils : Marcel (° 1896), 22 ans, soldat au 153^e R. Infant., qui est « *Mort pour la France* » (presque à la fin de la terrible guerre 14-18), à Arnèke (Nord), le 30. 4. 1918, des suites de ses blessures par coups de feu.

Dans la borderie où résidait la famille Guillemet, se trouve maintenant Gabriel Belaud (° 1860 à Vouvant) et son épouse Octavie, native de Mervent. Ils ont un fils : Gabriel (° 1887 à Vouvant), cultivateur et qui a épousé Clémence Belaud (° 1888 l'Hermenault). Père et fils travaillent et logent ensemble dans le village.

Dans l'autre maison n° 283-84, louée par la v^{ve} Thibaud, se trouve toujours « *en fermage* » (depuis environ 1876), Léopold Garon, âgé maintenant de 50 ans et Louise son épouse de 45 ans. Elle a eu un dernier fils : Auguste Marcel (° 1905). Avec eux, sont installés Auguste Renaudet (qui est le beau-frère de feu François Guillemet, lequel avait épousé en secondes noces, M.Louise Renaudet), alors âgé de 61 ans, et son épouse Berthe Seigneurin (fille de + Jean x Agathe Malvaud). Ils ont eu : Gabriel (° 1907), Yvonne (° 1908), mais il ont perdu, eux aussi, pendant la terrible guerre 14-18, un fils aîné, Louis, « *Mort pour la France* ». Vit également avec eux son neveu : Marcel (° 1912 à Paris).

Les deux beaux-frères, Renaudet et Garon, vivent en « *même communauté* » avec leurs épouses respectives Louise et Berthe Seigneurin. Tous deux sont en fermage dans la « *maison de maître* » n° 283-84, qui appartient à celle que l'on nomme la « *Bourgeoise Thibault* », des *Quillères*.

Cette dernière, extrêmement riche, fait en 1928, un don pour l'achat d'une cloche, pour l'église, dont elle est la marraine. Mais, elle vient de subir une série de deuils. Sa fille Céline qui n'avait que 13 ans, puis son époux en 1906 et enfin, au cours de la guerre 14-18, son fils Cyprien, âgé de 35 ans. Elle est seule, il ne lui reste quasiment plus de famille. Elle est vieille puisqu'elle a déjà 83 ans et, est sans doute très vulnérable. Elle se fait aider par Louise Seigneurin, l'épouse de Léopold Garon.

Au recensement 1926 : les Belaud ont quitté la borderie n° 285-86 (pour s'installer à la Haute Clavelière). Ils ont été remplacé par un petit-fils Guillemet, Ferdinand (° 1888 à Foussais) qui a épousé Marie Aimé (° 1895 Foussais) dont il a eu Madeleine (° 1920 Foussais) et Léontine (° 1925 à Mervent). Avec eux aussi, sa belle-mère, la v^{ve} Aimé et aussi l'oncle par alliance de Ferdinand Guillemet, Henry Aimé (° 1859 à Mervent) et son épouse Louise. Dans une autre petite habitation de ce village de la Basse Clavelière, habite Auguste Picard, natif de Foussais.

Borderie n° 285-86 →

Dans la « *maison bourgeoise* » n° 283-84, Léopold Garon et son épouse Louise, avec leur fils : Marcel Auguste, et Auguste Renaudet, sa femme et leurs enfants dont Gabriel qui travaille pour son père. Avec eux encore, leur belle-mère, Agathe Malvaud, la v^{ve} Jean Seigneurin. Sont-ils Toujours en fermage ?



Sur la fin de sa vie, la « *Bourgeoise Thibault* » fait de plus en plus appel à Louise, l'épouse de Léopold Garon, installé quasiment en maître à la Basse Clavelière. Louise que l'on appelle « *la mère Garon* » faisait « *la bonne à tout faire* » chez la « *Bourgeoise Thibaud* » dont, entre autre, lui couper les ongles des pieds. Elle recevait, à chaque fois pour ces petits services, un louis d'or. Avec le temps, « *la mère Garon* » finira par se faire donner des meubles, de l'or, puis carrément la borderie de la Basse Clavelière. On m'a rapporté, qu'à l'époque, « *ça à jaser* » ! On disait encore « *que les Garon ont courtisé la « Bourgeoise Thibault »* ». Au décès de celle-ci, en 1930, elle s'était faite spoliée de presque tous ses avoirs par ses fermiers

de la *Basse Clavelière*, disait-on de « *source sûre* », dont aussi des biens « *habillement hérités* », situés p. 998 au village des *Ouillères*. Mais, comme on le sait « *Bien mal acquis ne fait pas de profit* » ! Le dernier des Garon, point trop courageux sans doute, quelque peu marginal, ne fait pas de bonnes affaires. Cela en faisait sourire plus d'un et on ne manquait pas de dire que « *les Garon, ont bouffé tout ce qu'il avait réussi à obtenir de la vieille !* ».

La Haute Clavelière : après 1789

Le vieux royaliste →

Pour ne pas changer d'époque, nous avons laissé un moment la *Haute*

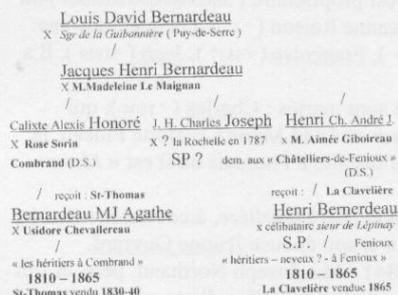
Clavelière : revenons-y et terminons-en avec cette ancienne seigneurie.

La *Haute Clavelière*, malgré la tempête révolutionnaire, restera en indivis entre les familles : **Le Maignan** (et leurs descendants, comme on le verra plus loin) et **Bernardeau de Lépinay** (et leurs descendants), et jusqu'en octobre 1865, date où la *Haute Clavelière* sera vendue en deux parties à deux frères de la famille Normand : **Charles**, qui achète la part de la famille Le Maignan (en indivis), correspondant au « *Logis de la Haute Clavelière* », tandis que **Joseph**, rachète les restes des bâtiments d'exploitation plus de nombreuses terres. Ce seront les descendants de Joseph, qui demeureront (et y demeurent toujours) dans la « *Mestairie de la Haute Clavelière* » (sic).



Les héritiers des **Le Maignan-Bernardeau** sont d'abord : plusieurs filles, toujours vivantes, héritières directes de leur père et mère. Ainsi : le 6 février 1822, le « *sieur Tangiou de Puy-de-Serre, paie à la Fabrique de la paroisse de Mervent, la somme de 4, 80 frs or à l'acquit des Delles héritiers Bernardeau* (sic) de **Combrand** (dont Julie, religieuse à Vouvant et jusqu'en 1835), pour une maison au bourg de Mervent, sur la rente . . . ? », a écrit le curé du moment.

Famille Bernardeau



Puis deux fils :

Mr Calixte Henri Honoré Bernardeau (l'aîné ° 1741), avait épousé Rose Sorin dont il a eu plusieurs enfants. C'est lui qui avait reçu la *seigneurie de St-Thomas*. Il décède avant 1828. Son épouse, la *Vve Bernardeau*, est dite demeurant alors à **Combrand** (D.Sèvres) et ce sont ses enfants « *les héritiers Bernardeau, à Combrand* », qui sont encore propriétaires de divers biens importants à Mervent (jusqu'en 1830 pour *St-Thomas* et plus pour la *Clavelière* qui est encore en indivis). Parmi les enfants héritiers d'*Honoré* et de Rose (ou héritières), vit toujours à Combrand, **Marie Agathe** (° 1788 décédera en 1828), qui a épousé Isidore Chevallereau demeurant « *la Gilardière* » de Combrand.

Mr Henri Jacques Charles Bernardeau sieur de la Doigt (de Faymoreau), qui avait épousé Aimée Giboireau, s'est installé d'abord au Beugnon-en-Gâtine, puis il demeure « *aux Châtelliers* », paroisse de Fenioux (où il décède avant 1810). C'est lui qui avait reçu la *Haute Clavelière*. Il a eu plusieurs enfants, dont : **Jacques Henri Louis Bernardeau, sieur de L'Epinay** (° en 1781 St-Hilaire-sur-l'Autize), qui est dit aussi « *propriétaire aux Châtelliers de Faynoux* » (Fenioux, Deux-Sèvres). En l'An 9 (1806), alors qu'il n'a que 25 ans, il en est le maire pendant quelques années, « *faisant les fonctions d'officier public* » mais sa signature n'apparaît que sur les actes de mariage. Il décède le 8 juin 1860 à Fenioux, âgé de 80 ans et célibataire. Son décès est déclaré par Philippe Guérineau, 35 ans, son domestique. C'est peu d'années après (1865) que ses héritiers indirects vendent la *Haute Clavelière*.

La Haute Clavelière

Nous allons maintenant entrer dans le détail des familles, plus modestes, qui vont y demeurent dans les décennies à venir.

En 1793 : y demeure **Pierre Botton, farinier** (x Marie Aimé), **Jacques Lumet, sabotier** (x Françoise Marquet), **François Guibaud**, « *laboureur dans la métairie de la clavelière* », et aussi **Jacques Morisset** journalier (38 ans célibataire). En 1801, est installé (pour peu de temps encore) **René Joyaud** (petit-fils de M° Jean Mallet), maréchal. Il y a donc une forge. La *Haute Clavelière* : de derrière →

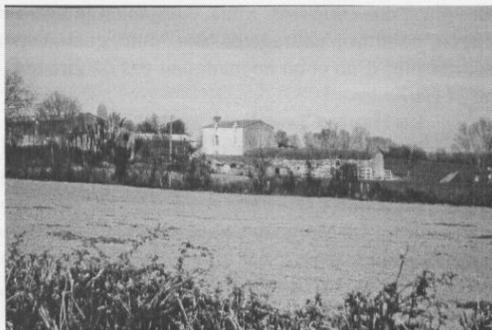
En 1801, y est en « *fermage* » **Jean Pineau** et **Marie Audonnet**, son épouse. Mais depuis quand cette riche famille native du *Nay*, paroisse de Mervent, est-elle installée dans cette métairie ? C'est là que naît, le 2 octobre 1804, leur fille Rauze (sic). Sa marraine est Marie Bage (sa grand-mère paternel) de *Vux* à Foussais.



Une autre famille, qui est loin d'être modeste, va s'y installée durablement (jusqu'à nos jours). p. 999

La métairie de la clavière →

Il s'agit de Joseph Normand (° 1776 Foussais, mariée en première noce, 1794, avec Louise Sausseau, fille de meunier, qui décède 5 mois plus tard) dit alors « *meunier au Portail* » (voir bull. n° 42 la Vallée). Il se remarie deux ans plus tard avec Jeanne Raison, qui lui donnera pas moins de 14 enfants mais qui ne survivront pas tous. A quelle date s'installe-t-il à la *Haute Clavière*, qu'il prend en « *fermage* » de la famille Bernardeau. Cela le rapproche-t-il, peut-être, du « *moulin à vent de la Garenne* » (dont il est dit propriétaire en 1810) et des deux autres, aussi à vent : le « *Grand et le Petit moulin de la Ceppé à Damet* » (dont est propriétaire, en 1810, son frère Charles), très proches de la *Clavière*.

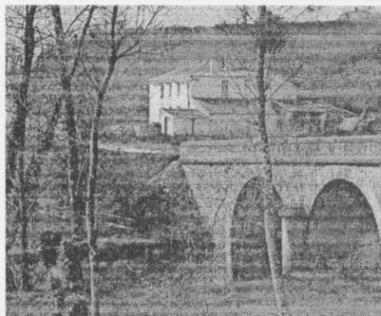


Déjà, ils ont eut : Jean (° 1796), Jeanne (° 1798), Marie (° 1800), M. Madeleine (° 1801), et le 16 germinal an 12 (6 avril 1804), Charles, né à la *Clavière*, puis Joseph (° 1805), Françoise (° 1806 + 1806), René (° 1807), Augustin (° 1809 + 1809), François (° 1811 + 1811), Marie Julie (° 1813 + 1814), Charles Augustin (° 1815), Françoise (° 1816), et Jean René (° 1820).

A la même époque, demeure également : en 1807, René Legeron, domestique pour le moulin ; en 1809 : François Millé, domestique et mais aussi dit « *bordier* », et à la même date encore : Jean Boutin, aussi domestique. En 1813 : Jean Barraud, y est « *domestique farinier* » ainsi qu'en 1815 : Jacques Gachignard, dit « *domestique farinier pour Normand* », y demeure avec son épouse.

Au recensement de 1836 : s'y trouve toujours Joseph Normand (père, ° 1776), qui, bien que dit « *propriétaire* », ne l'est pas du domaine où il demeure. Par contre, il est propriétaire (depuis quelques décennies) du « *moulin à vent de la Garenne* », situé très près. Avec lui, sa femme Jeanne Raison (° 1778) et quelques-uns de leurs enfants : Jean Joseph (° 1796), Jeanne (° 1798), Joseph (° 1805), Françoise (° 1817), Jean (° 1819). Il a pour domestique Jean Baribaud, 19 ans.

Quelques-uns de ses enfants sont partis travailler ailleurs ou se sont mariés : Charles (° 1804), qui travaille au *Portail*, s'y est installé et René (° 1807). Ce dernier, a épousé en 1834 Marie Charlotte Pineau, la fille de M^o Jean Pineau, aussi fermier de la *Haute Clavière*, mais il s'installe à Foussais où il est « *Maître menuisier* ».



Sont installés, aussi, à la *Hte Clavière*, à ce recensement : René Maupetit, dit « *huilier* » et son épouse Jeanne Ouvrard.

Au recensement de 1841 : M^{re} Joseph Normand, père, et son épouse Jeanne Raison, ont quitté la *Clavière*. Ils se sont rapprochés du bourg et se sont installés au hameau de la *Vallée*, dans l'*ancienne Maison Veneau*, maison bourgeoise, restaurée et rebaptisée la « *Maison Neuve de la Vallée* » (voir bull. n° 42 la Vallée). Il laisse la *Haute Clavière*, toujours « *en ferme* » à leur sixième fils (° 1805).

← la « *Maison Neuve de la Vallée* », devant : le *Pont-Neuf* (construit plus tard)

Joseph Normand, fils, cultivateur, y est recensé à cette date, y demeurant avec Jeanne Guillemet son épouse (qu'il a épousé en 1837), et qui lui a déjà donné deux fils : Louis Joseph (° 1838), Alexandre (° 1840). Ils ont deux domestiques : Marie Courtin et Jeanne Bouillaud.

Nous n'avons aucun recensement pendant 50 ans.

Nous y retrouvons cependant : François Pellerin, cultivateur à la *Hte Clavière*, et son épouse Joséphine Avrillet, qui ont plusieurs enfants dont : Louis-François (° 1869). Il y a donc un *bordier* comme va le montrer ce qui va suivre.

Joseph Normand, qui a déjà 60 ans, est aussi un notable de la commune (voir bull. n° 42 la Vallée p. 757). De 1847 à 1858, il est adjoint au maire. Son épouse, Jeanne Guillemet, lui avait encore donné : Louis Eugène (°), Jean Cyprien (°), Joseph Charles (°), Rosalie (°), Madeleine (°), et Marie (°).

Nous sommes en 1865, il a marié certains de ses enfants qui ne sont pas tous restés sur Mervent.

En cette même année, il achète une partie de la *Clavière* tandis que son frère Charles, toujours en activité au *moulin du Portail*, s'est installé dans la « *Ferme du Pissotais* » (n° 25 rue de la Vallée), où ses descendants feront souche.

Après le décès de Mr Henri Bernardeau de Lépinay, dernier possesseur de la Haute Clavelière p. 1000 (8 juin 1860 à Fenioux), celle-ci est enfin vendue à son « fermier », Joseph Normand (ce seront les descendants de Joseph, qui y demeureront), qui n'en prend donc qu'une partie mais il loge dans le bâtiment principal : le Logis.

La Haute Clavelière sera vendue en deux portions et le même jour, le 15 octobre 1865 : la 1^{ère} division concerne « le Logis », et quelques terres le touchant (acheté par Charles), tandis que : la 2^{ème} division, comprend des bâtiments d'exploitations dont la « Grange aux Bœufs », et des terres attenantes (à Joseph).

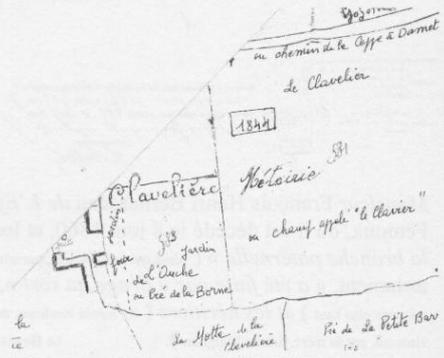
La rédaction de l'acte de vente de la 2^{ème} division, a été rédigée à Niort en l'étude de M^o P. Joseph Emile Rousseau. Il y a plusieurs vendeurs et l'on a eu besoin d'un généalogiste, Mr Pierre Julien Richard, demeurant à Nantes, pour dresser le contrat. C'est très compliqué !

1^{ère} division, en haut, 2^{ème} en bas →

Parmi les vendeurs, qui se font tous représentés, on retrouve des descendants Le Maignan : Mme Virginie Marie Le Maignan, épouse Gazeau des Boucheries, demeurant au « Plessis », à Jans (Loire Atlantique), Mme Estelle Louise Le Maignan, vve Geoffroy de Villefranche, au « Chatenay » de Jans, Mme Adélaïde Françoise Le Maignan, vve Charles Boussineau, à « La Musse » de Jans, Modeste de Soussay vve Luzeau de la Mulonnière, demeurant à Nantes et enfin Mr Augustin Marie Journée, propriétaire au « Petit Auverné », et ses filles (Loire Atlantique). La 1^{ère} et la 2^{ème} division, ne semblent pas appartenir aux mêmes vendeurs, comme on le verra plus loin.

La 1^{ère} division est achetée par Charles Normand, le cousin-germain de Joseph, et la 2^{ème} par à Joseph. Ce dernier exploite déjà l'ensemble de la « métairie de la Haute Clavelière », en raison d'un bail reçu par M^o Martineau, notaire à Foussais, fait le 24 août 1863. C'est le dernier bail en date, mais Joseph Normand est installé depuis beaucoup plus longtemps dans cette ancienne seigneurie.

Monsieur Joseph Normand, propriétaire (son épouse Jeanne Guillemet n'est pas mentionnée. Elle est sans doute décédée) et cultivateur demeurant à la « métairie de la Haute Clavelière », se rend donc acquéreur de la 2^{ème} division, qui comprend entre autre : « la grange aux bœufs, hangar y attenant, quaireux (cour) au midiet au couchant de la dite grange, puits dans le quaireux au midi, et une pièce de terre en nature d'Ouche, le tout contenant environ 52 ares (faisant partie des n^{os} 582, 83, 84), confrontant du levant du chemin de la Clavelière à Cul-de-Bray, du couchant à la 1^{ère} division (vendue ce même jour à Charles Normand, frère), des dits bâtiments et dépendances, du nord au chemin de la Clavelière et du midi au « champ du Clavelier », la haie séparative du « Clavelier » dépend des objets présentement vendus ». Quelques clauses sont ajoutées : « cette division devra souffrir à perpétuité et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité le droit de puisage au puits qui se trouve dans cette division, dans le quaireux au midi, servitude qui a été constituée par les vendeurs sus-nommés, au profit de la « 1^{ère} division des bâtiments et dépendances de la dite métairie, vendue au sieur Charles Normand, propriétaire, demeurant (encore) au moulin du Portail » par acte reçu aussi ce jour.



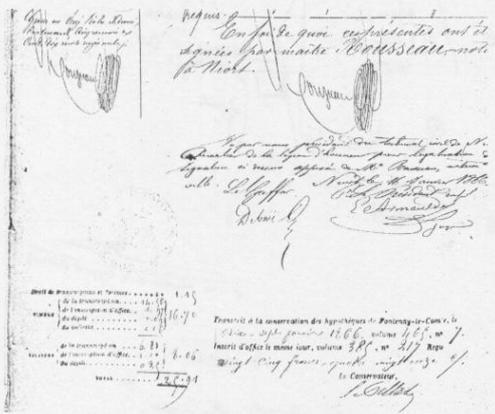
Napoléon
 Par la grâce de Dieu et la volonté nationale
 Empereur des Français
 Nous, le Président de la République,
 Vu l'acte de vente en date du 15 octobre 1865, par lequel
 M. Joseph Normand, propriétaire, a acquis de M. Charles Normand,
 son cousin-germain, la métairie de la Haute Clavelière,
 comprenant notamment la grange aux bœufs, le hangar y attenant,
 le quaireux au midi, et une pièce de terre en nature d'Ouche,
 contenant environ 52 ares, confrontant du levant du chemin de la
 Clavelière à Cul-de-Bray, du couchant à la 1^{ère} division, des dits
 bâtiments et dépendances, du nord au chemin de la Clavelière
 et du midi au champ du Clavelier, la haie séparative du Clavelier
 dépend des objets présentement vendus, et les clauses y relatives,
 nous sommes, en vertu de l'article 1702 du Code de Commerce,
 intervenus pour homologuer l'acte de vente sus-déclaré.

A. Comparu

← première page de l'acte notarié

Le lot de Monsieur Joseph Normand, comprend aussi : une pièce de terre apellée « Champ du Haut » (n° 423), située au « Tènement de la Garenne », une autre pièce de terre « les Clavières » (n° 424, 25, 26) aussi située au même lieu ; cette dernière parcelle, « les Clavières », « devra souffrir à perpétuité et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité un passage de 4 m. de large, à exercer en tous (sic) temps et

à toutes heures par hommes, bestiaux attelés ou non et avec charettes et charrues, en un mot : p. 1001
 un passage à tout exercice sur son extrémité, au couchant », puis encore un pré dit « la Pointe de la Grande
 Barre » (n° 579), plus une pièce de terre dite le « Clavier » (n° 51). Le tout d'une contenance de : 4 h 17 ares
 34 (surface de la 1^{re} division ?). L'ensemble faisait en 1810 : 15 h 81 ares 95. Une autre clause est mentionnée : « il
 est expressément convenu entre les parties que tous les arbres marqués, qui se trouvent sur les immeubles
 vendus, sont expressément réservés aux vendeurs et ne font point partie de la présente vente, les dits
 vendeurs auront jusqu'au 29 septembre 1867, pour faire abattre, exploiter et enlever ces arbres ». Une autre
 clause, encore, est signalée : « l'acquéreur ne pourra jouir de son bien qu'à partir du 29 septembre 1866, et
 il n'aura droit à aucune portion du prix du fermage » en cours. Pourquoi ?



L'acquéreur, Monsieur Joseph Normand, accepte toutes les conditions ainsi que le prix sus-nommé : « dix mille six cents francs » (sic), qu'il paiera en 5 fois (annuellement) avec des intérêts. Tous ces paiements en principaux et intérêts devront avoir lieu en espèces d'or ou d'argent du cours actuel. De plus, il est signalé que l'acte est passé au chef-lieu de Coulonges-sur-l'Autize, à l'Auberge du Grand Cerf, tenu par le sieur Vinet.

← dernière page de l'acte notarié
 De plus, l'expert mandaté, Mr Badillé, signale qu'il agit et déclare que les immeubles ci-dessus désignés, appartiennent aux vendeurs sus-nommés, « indivisiblement entre eux », selon certaines proportions. Les biens, ci-dessus vendus, proviennent d'un legs fait par testament de

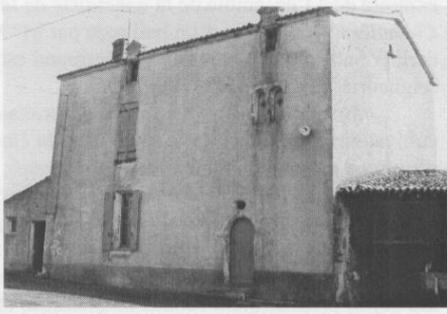
Monsieur François Henri Bernardeau de L'Epinay, propriétaire demeurant aux Châtelliers, commune de Fenioux, où il est décédé le 8 juin 1860, et laquelle « testament les désignent comme ses seuls héritiers dans la branche paternelle » (biens qui lui viennent, par son père, des Bernardeau). L'attribution des biens, après ouverture du testament, « a été faite par « tirage au sort », du partage de cette succession, intervenu entre eux (héritiers nommés plus haut) et les héritiers (les autres vendeurs, de l'autre partie de la Haute Clavière) de la branche maternelle » (biens qui lui viennent, par sa mère, des Le Maignan).

La Haute Clavière →

L'autre partie, vendue ce même jour, a été rétrocédée par les autres héritiers dont on parle, mais sans les nommer, dans cet acte. Qui sont-ils ?

Je ne peux répondre à cette question car, hélas, je n'ai pas l'acte notarié de la vente de la 1^{re} division.

Une remarque est à faire, au passage : c'est une très grande difficulté pour retrouver le plus justement possible, les différents propriétaires qui possédèrent au fil des siècles, ces deux domaines : la Haute et la Basse Clavière, car ceux-ci ont presque toujours été propriétaires en indivis entre plusieurs membres d'une même famille. Faute, de toutes les archives les concernant, il ne fait aucun doute que j'ai pu faire des impasses et même des erreurs. Néanmoins, à partir de ces éléments épars, que je vous donne parfois en lecture, et qui peuvent être parfois un peu longuet ou sembler hors sujet, je trouve pour ma part passionnant d'échafauder et d'ajuster des hypothèses à partir des éléments rassemblés, confrontés avec la grande histoire, dans un constant va et vient. Dans ce travail, certains détails initialement négligés prennent un sens particulier tandis que d'autres n'ont pas le relief qu'ils promettaient au départ. Ces très modestes assemblages permettent de donner un peu « de chair » à tous ces noms évoqués et d'esquisser certaines histoires singulières. C'est ce que je me permets de faire très modestement et, surtout, de tenter d'éclairer des fragments de vie de tous ces personnages qui ont vécu en ces lieux, à la lumière de la « Grande Histoire ».



Je n'ai qu'un souhait devant cette somme de travail, c'est qu'un jour arrive, ou un (ou une) autre passionné comme moi, reprenne tous mes travaux, « pioche et pioche encore sans relâche », et complète mon œuvre (qui comprend plus de 1000 pages), qui est sans nul doute possible, un extraordinaire patrimoine pour Mervent.

Revenons à la Haute Clavière : avait-elle beaucoup changée ? Des améliorations ont-elles été apportées au bâtiment principal ? Naturellement, on peut penser que tout de même les toitures ont été refaites

au fil des siècles. Pour l'intérieur (lorsque je l'ai visité), tout avait gardé son allure d'antan : l'immense et p. 1002 majestueux escalier était encore en bonne état.



← Soldat de l'Infanterie

Autrefois, il passait une

diligence qui s'arrêtait à la Haute Clavelière (c'est ce qu'ont toujours entendu dire Mr et Mme Rondard). C'est à partir de 1818, que les grands services de transports s'organisent. Un peu partout, on voit apparaître des relais pour y changer les chevaux, s'y restaurer et se loger mais aussi il fallait au poste-relais, une forge pour les réparations. Est-ce pour cette raison qu'il y a eu pendant de nombreuses années un maréchal-ferrant (ou forgeron), en ce lieu. Mais, les diligences ont été remplacées avec l'arrivée du chemin de fer (à partir de 1850). Dans les zones rurales, elles continuèrent à se déplacer encore une vingtaine d'années.



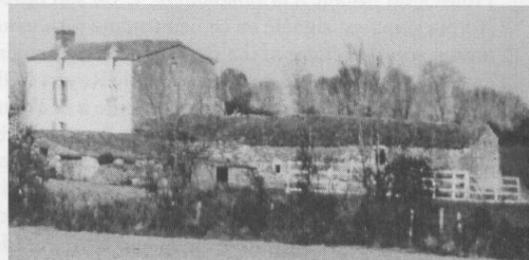
Au recensement 1891 : les deux fils de feu Joseph et feu Jeanne Guillement, sont ensemble à la Clavelière : Joseph, qui a épousé Jeanne Proust (° 1846 à Puy-de-Serre) et Alexandre, qui a épousé Jeanne Chessé (° 1864 à Mervent). Cette dernière lui a donné deux fils : Arsène (° 1881) et Octave (° 1884).

Une autre famille, qui loge dans une petite borderie, y est signalée : Ferdinand Roy, père (° 1832), cultivateur et son épouse Jeanne Chevallereau (° 1827), avec aussi : Ferdinand Roy, fils (° 1855), cultivateur, et son épouse Marie Gobin (° 1863), qui a eut trois enfants : Marie (° 1884), Ferdinand (° 1885), Isabelle (° 1887).

Au recensement 1896 : ce sont toujours les deux frères Normand dit alors « *propriétaire exploitant* » : Alexandre et Joseph, et leurs épouses respectives. Peuvent-ils tous demeurer ensemble dans le grand Logis. A cette époque, cette demeure était-elle déjà amputée d'une moitié ?

A l'arrière : la *métairie*, devant : la *borderie* →

Une nouvelle famille est là depuis peu (1894) : Pierre Soulard (° 1835 Foussais), dit « *fermier* » (pour Normand) et son épouse Philomène Bouillaud (° 1841 Foussais). Demeurent avec eux, leur fille Mélanie (° 1866 l'Orbrie), qui a épousé Léon Honoré Bonenfant (° 1868 Payré/Vendée). Ils ont déjà : Gabriel (° 1892 Foussais), Honoré (° 1893 Foussais), Etienne (° 1895 Mervent). Où logent ces derniers ? Tout simplement dans une vieille maison dite « *borderie* » dépendant de la *métairie de la Haute Clavelière*. Elle est située, à droite en entrant, avec son puits tout proche. Dans l'acte notarié de 1865, naturellement, elle n'est pas mentionnée car elle faisait partie du lot acheté par l'autre frère Normand (dont je n'ai pas l'acte).



Au recensement 1901 : ce sont toujours les deux frères Normand dit alors « *propriétaire exploitant* » : Alexandre et Joseph, et leurs épouses respectives. Le fils d'Alexandre, Octave, travaille en famille, car il est dit alors « *fermier* ».

La famille Soulard-Bonenfant est toujours là aussi. Mélanie Soulard et son époux Honoré Bonenfant ont eu encore : Pierre (° 1897), Aimé (° 1898), M. Louise (° 1900).

Au recensement 1906 : toujours les deux frères Normand : Joseph qui a 68 ans et son épouse Jeanne Proust. Alexandre, qui a maintenant 66 ans, vit et travaille avec son épouse Jeanne Chessé. Leur fils, Octave, qui a 21 ans, n'est plus domicilié chez ses parents. Il est alors militaire. Seul, demeure encore dans la maison familiale : Arsène, 25 ans, qui est toujours célibataire.

Dans l'autre famille, recensée à la *Clavelière*, il y a eut une nouvelle naissance, un septième p. 1003



enfant : Elie Gustave (° 1901), puis arrive encore Mélanie (° 1904 + 1904). Les grands-parents Pierre Soulard et Philomène Bouleau, sont toujours de ce monde bien qu'âgés respectivement de 71 ans pour lui et 65 ans pour elle.

← Octave Normand militaire

Au recensement 1911 : s'y trouve, Joseph, l'ainé, marié à Jeanne Proust. Alexandre Normand, son frère, est décédé en 1907. Il reste Jeanne Chessé, signalée : Vve Normand et avec elle ses deux fils : Arsène, qui a 34 ans et Octave, âgé de 27 ans, qui est dit fermier. Le premier, Arsène, a épousé Marie Macaud, native de Pissotte, qui lui a donné deux héritiers Normand : Norbert (° 1909), puis Félicien (° 1914). Vivent toujours avec eux, plus ou moins, « *en même communauté* », leur vieil oncle, Joseph Normand (73 ans), et son épouse Jeanne Proust (71 ans), qui n'ont pas eu d'enfants.

Chez les Bonenfant, deux autres enfants viennent agrandir la famille (ce qu'il leur fait 9 enfants) : Léon (° 1906, qui deviendra prêtre), Hélène (° 1909) et, toujours avec eux, les grands-parents Soulard. Cela fait 8 enfants vivants, plus leurs parents, et plus les grands-parents, en tout : 12 personnes au même foyer. Comment pouvaient-ils vivre dans une maison si petite, naturellement, inconfortable !

Arrivent la « *Grande Guerre* » (de 14-18), un nombre incroyable de jeunes gens doivent partir pour le front, la « *fleur au fusil* » pour certains, mais pour d'autres, déjà père de famille, c'est un véritable désespoir.

La *Haute* et la *Basse Clavelière*, ont perdu trois jeunes hommes pendant cet horrible conflit. Presque chaque hameau, de Mervent, a été ainsi touché (47 jeunes morts au « *Champ d'Honneur* »).

La famille Bonenfant, comme beaucoup d'autres à Mervent, viennent de perdre aussi un fils : Etienne Louis Pierre (° 1895), 22 ans, sergent au 224^e R. Infant., « *Mort pour la France* », devant Gavière (Belgique), à 7 h. du matin, de blessures graves et, de plus, le 10 novembre 1918, la veille de l'Armistice. Il a été décoré de la « *Croix de Guerre* » (voir bull. n° 19). A l'annonce de l'Armistice, toutes les cloches de toutes les églises de France carillonnent la grande et bonne nouvelle. La joie n'est pas complète pour ceux qui ont perdu l'un des leurs.

Octave Normand et Marie Bobineau →

Il n'y a pas eu de recensement (sur Mervent) pendant la guerre 14-18, et même un peu après.

Au recensement 1921 : Joseph, l'ainé, marié à Jeanne Proust s'est installé à la *Jamonnrière*. C'est son neveu Octave Normand qui est signalé en ce lieu comme « *cultivateur, patron et propriétaire* ». Il s'était marié une première fois juste avant la guerre (en février 1914) avec Marie Royer. Celle-ci, malade sans doute, décède dans sa famille à la *Pointe*, après lui avoir donné un fils : Henri (° 1914). Son époux est absent. Il est à la guerre. A son retour, il est seul pour élever ce jeune enfant.



Il se remarie avec Marie Bobineau (d'Antigny) qui lui donnera une fille : Marcelle (° 1923).

Son frère, Arsène Normand, n'est pas mentionné à la *Clavelière* cette année-là et pas plus d'ailleurs au recensement de 1926. Il avait épousé en 1908, Marie Macaud, native de St-Michel-le-Clouc qui lui avait donné deux fils : Norbert (° 1909), puis Félicien (° 1914). A-t-il quitté Mervent ? Y a-t-il assez de travail pour deux familles avec des jeunes enfants ? L'entente est-elle parfaite entre Arsène, l'ainé et Octave, son cadet ? Il sera à nouveau mentionné, « *demeurant à Mervent* », quelques années plus tard. Nous y reviendrons plus loin.

← Arsène Normand (° 1881)



L'autre famille : les Bonenfant-Soulard ont quitté la « *borderie* » de la *Haute Clavelière* pour s'installer dans la « *Métairie de la Grande Chauvière* ». Lors du mariage d'Aimé Bonenfant (° 1898), en 1921, avec Eugénie Pellerin, fille du meunier du *Portail*, ils sont déjà signalés demeurant à la *Grande Chauvière*. Aimé s'est installé chez ses beaux-parents au *Portail*, où il est « *ouvrier meunier* » (voir Bull. n° 45 le *Portail*). C'est auprès de son petit-fils, Aimé, que Mélanie Souillard, Vve de Léon Bonenfant, terminera ses vieux jours et y décèdera en 1950 âgée de 84 ans. Beaucoup des enfants de Mélanie sont partis chercher du travail ailleurs, notamment à Paris. Le septième de ses

fils : Léon (° 1906), se fait prêtre tandis que le sixième : Gustave Elie (° 1901), qui a épousé p. 1004



Hélène Guillemet, après en avoir été « *fermier* », rachète la *Grande Chauvière*. C'est là que naîtront leurs dix enfants dont : Cécile (° 1943). Ensuite, ils s'installeront à la *Logette* en 1953. Je reviendrai sur cette famille lors d'un prochain bulletin sur la *Chauvière*.

Toujours au recensement de 1921, on voit que la famille Bonenfant a été remplacée par la famille Moreau : Louis Moreau (° 1887 Payré/Vendée), est cultivateur en location chez Octave Normand, et demeure dans l'inconfortable et petite « *borderie* », avec son épouse Alida et leur fils de 7 ans, Lucien.

← Marie Bobineau est devant la porte de la *Clavelière* (dont la façade est en très mauvais état)

En 1924 : Octave Normand, bien que dit « *propriétaire* », est loin de posséder toutes les terres dépendantes de la « *métairie de la Haute Clavelière* ». Le 19 novembre 1924, il rachète à son vieil oncle, Joseph (89 ans), installé à la *Jamonnrière*, deux parcelles de terre : le « *Champ do Ha* » (58 ares 5 ; il faisait en 1810 : 1 h 16) et le « *Champ de la Garenne* », jusque-là « *affermées en bail* ». Ces parcelles étaient échues à Joseph, lors de la succession de ses père et mère (Joseph et Jeanne Guillemet) mais aussi de celle de Charles, son frère, soldat prisonnier, mort en Prusse. Sans enfants, Joseph, sur ses vieux jours, se décide à vendre ces terres à son neveu, Octave. La vente est faite et acceptée pour la somme de « *cinq mil francs* » payable à Foussais chez M^o Clory, notaire. L'acte, cependant a été fait et passé à la *Jamonnrière* en la demeure de Mr Sacré Hippolyte, expert, agissant pour les vendeurs.

Marie Bobineau →

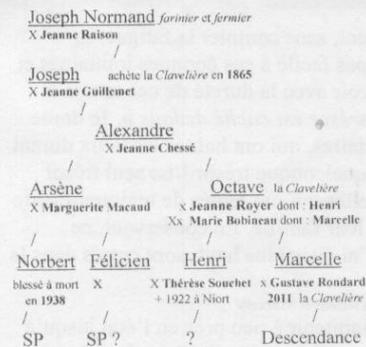
Au recensement 1926 : Arsène, l'aîné des Normand, n'y est toujours pas recensé. Octave, dit « *propriétaire exploitant* », y demeure avec sa femme Marie Bobineau, son fils : Henri, 12 ans, et Marcelle qui a trois ans.

Dans la petite « *borderie* », la famille Moreau a été remplacée par : Gabriel Belaud (° 1887 Vouvant), son épouse Clémence Belaud (° 1888 l'Hermenault), plus leur fils, Gabriel (° 1860 Vouvant), qui a épousé Octavie (° 1869), native de Mervent. Il est dit « *fermier pour Normand* ».



L'année suivante, a lieu encore le 5 décembre 1927, une vente de parcelle : « *La Prée de la Haute Clavelière* » n° 585, appelée en patois « *la Praille* » et d'une surface de 59 ares 10 (faisait en 1810 : 2 h 10 a 60). Elle se trouve à l'angle du chemin n° 20 (en 1810) et celui qui contourne la *Haute Clavelière* (chemin n° 25). Cette « *Praille* » touche la petite « *borderie* » qui se trouve à droite en entrant dans le « *quaireux de la Clavelière* » (cour).

Famille Normand de la *Clavelière*.



Octave et son épouse, s'en sont porté naturellement acquéreurs. Les vendeurs sont de lointains parents, « *cousins, trois fois issus de germain* » : il s'agit des Normand, du bourg. Mr Léopold Normand, son épouse Céline Carré, qui en avait hérité, et donné ensuite à leur fille Berthe, qui la recevra à leurs décès. Elle est en « *indivis* » et ils en ont encore l'usufruit. Cette parcelle avait été acquise lors de la vente de la totalité des biens de la *Haute Clavelière*, en 1865 et faisait partie de la 1^{ère} division achetée, alors, par Charles Normand (le cousin de Joseph, lequel est le grand-père d'Octave), le père de Léopold, actuel vendeur. Quand on voit avec quelle ténacité était conservé les biens dans une famille, on comprend mieux « *la valeur de la terre* ». Il ne fait aucun doute, que tous ces imbroglios parcellaires ne pouvaient que générer des conflits au sein de ces familles si profondément attaché à leur terre.

La « *présente vente est consentie et acceptée au prix de dix mille cinq cent francs* ». Acte fait et passé à Mervent, en la demeure de Melle Normand (à « *la ferme du Pissotais* » dans le bourg) et à Foussais en l'étude de M^o Clory.

La propriété de la *Clavelière*, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est dorénavant à Octave Normand.

Au passage, il faut signaler, que selon la loi en vigueur, on ne peut accéder à l'Etat-Civil d'une commune, pour les 70 dernières années. Ce qui évidemment freine et, parfois même, stoppe les recherches généalogiques récentes. Revenons un peu sur son frère, Arsène, qui n'est plus à la *Clavelière* mais à la *Chopinrière*. Il avait eu deux fils : Norbert et Félicien (dont je n'ai rien trouvé de plus sur lui). En 1938, un drame

affreux, qui va alimenter bien des rumeurs, se produit. Norbert, « est blessé mortellement d'un coup de fourche à travers le corps, donné par un nommé S. qui demeure à la Chopinière ». Il en meurt à l'Hôpital de Fontenay, le 10 juin. Il avait 29 ans. Cela a fait grand bruit, les rumeurs les plus folles ont circulées : « c'était pas un gars intéressant ! », disait-on. Quel fut réellement la cause de cet acte insensé ? Le

p. 1005



coupable fut condamné. On imagine, qu'à la Haute Clavelière, comme dans d'autres hameaux alentours, ce fut un grand émoi !

← Marcelle Normand, jeune fille

Puis, la vie repris son cours, les années passèrent dans l'occupation d'un travail quasiment incessant. Mr Octave Normand est bien seul pour tout ce travail. Son fils Henri a quitté Mervent (il décède à Niort en 1992). Marcelle « met la main à la pâte », elle conduit même le nouveau tracteur. Elle sait aussi se transformer en une jolie jeune fille, parée de son costume traditionnel local.

Quelques années plus tard, en 1945, elle épouse Gustave Rondard. Sa robe de mariée est confectionnée par Suzanne Bagué, couturière renommée du bourg (ma mère, qui a confectionné près d'une centaine de robe de mariée). Gustave, dont la famille est en fermage à la Citardière, est natif de St-Michel-le-Clouc. Les années ont tournées, Marcelle lui a donné cinq enfants.

En 1962, décède à la Haute Clavelière, Octave Normand, veuf, âgé de 76 ans. Pour l'inhumation du corps, il fallait transporter la dépouille jusqu'au cimetière de la paroisse. Cela faisait très loin. Dans ces lointaines époques, cela se faisait naturellement à pieds. Le pire, parfois, c'était lorsqu'il faisait horriblement chaud en été, ou en l'hiver lorsque la rivière était en crues et que l'eau passait sur le Pont de la Vallée, le corbillard faisait alors le tour, en forêt, par le Pont du Déluge puis le Pont de Diet, pour arriver au Chêne Tord et enfin au cimetière (souvenirs de Mr et Mme Rondard).

Mr Rondard a perdu, il y a peu, sa femme, Marcelle Normand, la dernière sur Mervent de cette branche Normand. Après lui, que va devenir le « Logis » de l'ancienne « seigneurie de la Haute Clavelière », si précieusement conservée par cinq générations de Normand ?

Marcelle Normand, sur le tracteur →

Lorsque l'on regarde plus attentivement tous ces personnages qui ont habités, travaillés voire trimés pour conserver et entretenir la Haute Clavelière (et, jusqu'à nos jours, la famille Rondard), on ne peut s'empêcher de penser à la fameuse fable de Mr de La Fontaine, dans laquelle, le riche laboureur disait à ses enfants : « Gardez-vous, de vendre l'héritage que vous ont laissé vos parents ». Ce principe, honorable, respectable, ne fut certainement pas toujours des plus faciles à accomplir. Il a dû demander, à toutes ces générations passées, beaucoup de courage et d'abnégation, bien souvent, pour le conserver. Et, il leur a fallu certainement surmonter bien des épreuves : des impôts immodérés souvent, sans compter la fatigue, la maladie et le pire : disette, et de terribles intempéries, . . . La vie n'était pas facile à ces époques lointaines et elle ne l'est toujours pas aujourd'hui. Mais, malgré tout, cela n'a rien à voir avec la dureté de ces temps-là !



Et pour finir, poursuivait le vieil homme sage, de la fable : « Un trésor est caché dedans ». Je doute fort, que quiconque de tous ces propriétaires, qui ont hantés les lieux durant tous les siècles passés, aient trouvé un quelconque trésor ! Le seul trésor véritable, est la fierté de tous ceux et celles qui ont tentés de maintenir cette ancienne seigneurie entre les mains de leur famille. En conservant, ce « trésor », ce domaine, tous ceux que j'ai cités plus haut, sont entrés dans la « Petite », de la « Grande Histoire ».

← Octave Normand (en sabots de bois), sa femme et Marcelle

Hommage à eux qui ont su la maintenir à peu près en l'état jusqu'à nos jours. J'ai éprouvé un réel plaisir à vous en restituer l'histoire. J'espère que ce travail donnera davantage envie aux propriétaires actuels de la conserver encore longtemps.

Je dédie ce bulletin à Mr Gustave Rondard, âgé actuellement de 94 ans, toujours propriétaire des lieux. Je sais qu'il aime profondément « sa Clavelière », et qu'il a fait de grands sacrifices pour la conserver.

